



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

**Rapports de gestion des différents dicastères relatifs à
l'exercice 2017**

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique DASSP

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE

Dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC

Dicastère des infrastructures DI

Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale DEFCOS

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique	5
1.1. Introduction	6
1.2. Organigramme	7
2. Chancellerie	8
2.1. Rôle et fonction du service	8
2.2. Activités 2017	9
2.3. Effectif du personnel	11
2.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2017	12
3. Service des ressources humaines (SRH)	12
3.1. Rôle et fonction du service	12
3.2. Commissions du Conseil communal	13
3.3. Activités 2017	13
3.4. Effectif du personnel	16
3.5. politique salariale	16
3.6. Projets importants réalisés ou initiés en 2017	16
4. Sécurité de proximité et prévention incendie (SPPI)	18
4.1. Sécurité de proximité	18
4.2. Prévention incendie	22
5. Service de défense incendie et de secours (SDIS)	23
5.1. Rôle et fonction du service	23
5.2. commissions	24
5.3. Activités 2017	24
5.4. Effectif du personnel	26
5.5. Projets importants réalisés en 2017	27
6. Protection civile – OPC	27
6.1. Rôle et fonction du service	27
6.2. Activités 2017	27
6.3. Effectif du personnel	28
6.4. commissions et séances	28
6.5. réorganisation de la protection civile neuchâteloise	29
7. Service des ambulances	29
7.1. Rôle et fonction du service	29
7.2. Activités 2017	29
7.3. Effectif du personnel	31
7.4. commissions	31
7.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2017	32
7.6. Etat de situation à la fin de l'année 2017	34
8. Maison de santé de Couvet	34
9. Soutien à la vie locale	36

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement	38
1. Généralités	39
2. Ecole Jean-Jacques Rousseau	43
2.1. <i>Rôle et fonction du service</i>	43
2.2. <i>Commissions du Conseil communal</i>	43
2.3. <i>Activité 2017</i>	46
2.4. <i>Effectif du personnel</i>	52
2.5. <i>Activités inhérentes à la vie de l'école</i>	52
3. Structures communales d'accueil extrascolaire	56
3.1. <i>Rôle et fonction du service</i>	56
3.2. <i>Commissions du Conseil communal</i>	57
3.3. <i>Activité 2017</i>	58
3.4. <i>Effectif du personnel</i>	62
3.5. <i>Projets importants réalisés ou initiés en 2017</i>	62
3.6. <i>Etat de situation à la fin de l'année 2017</i>	63
4. Bibliothèque communale	63
4.1. <i>Rôle et fonction du service</i>	63
4.2. <i>Commissions du Conseil communal</i>	64
4.3. <i>Activité 2017</i>	65
4.4. <i>Effectif du personnel</i>	66
4.5. <i>Bibliobus</i>	66
Dicastère du territoire, des sports et de la culture	67
1. Généralités	68
2. Service du territoire	69
2.1. <i>Rôle et fonction du service</i>	69
2.2. <i>Commissions du Conseil communal</i>	69
2.3. <i>Activité 2017</i>	70
2.4. <i>Effectif du personnel</i>	72
2.5. <i>Projets importants réalisés ou initiés en 2017</i>	73
2.6. <i>Etat de situation à la fin de l'année 2017</i>	74
3. Service des sports et de la culture	74
3.1. <i>Rôle et fonction du service</i>	74
3.2. <i>Commissions du Conseil communal</i>	74
3.3. <i>Activité 2017</i>	75
3.4. <i>Effectif du personnel</i>	77
3.5. <i>Projets importants réalisés ou initiés en 2017</i>	77
3.6. <i>Etat de situation à la fin de l'année 2017</i>	78
4. Centre sportif régional du val-de-travers et piscine des Combes	78
4.1. <i>Rôle et fonction du service</i>	78
4.2. <i>Commission du Centre sportif et de la piscine des combes</i>	78
4.3. <i>Activités 2017</i>	79
4.4. <i>Effectif du personnel</i>	80

4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2017	81
4.6. Etat de situation à la fin de l'année 2017	82
Dicastère des infrastructures	84
1. Généralités	85
2. Travaux publics	87
2.1. Rôle et fonction du service	87
2.2. Commissions du Conseil communal	87
2.3. Activité 2017	88
2.4. Effectif du personnel	89
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2017	90
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2017	91
3. Service des déchets	91
3.1. Rôle et fonction du service	91
3.2. Activité 2017	92
3.3. Effectif du personnel	93
3.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2017	93
3.5. Etat de situation à la fin de l'année 2017	93
4. Service de l'eau et de l'épuration	94
4.1. Rôle et fonction du service	94
4.2. Activité 2017	94
4.3. Effectif du personnel	95
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2017	95
4.5. Etat de situation à la fin de l'année 2017	96
5. Dicastère des bâtiments	96
5.1. Rôle et fonction du service	96
5.2. Commissions du Conseil communal	97
5.3. Activité 2017	97
5.4. Effectif du personnel	98
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2017	98
5.6. Etat de situation à la fin de l'année 2017	100
Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale	101
1. Généralités	104
1.1. Introduction	104
1.2. Organigramme	104
2. Direction de l'économie et des finances	105
2.1. Rôle et fonction du service	105
2.2. Commissions	105
2.3. Activités 2017	107
2.4. Effectif du personnel	114
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2017	114
2.6. Etat de situation à la fin de l'exercice 2016	116

3. Service forestier	117
3.1 <i>Role et fonction du service</i>	117
3.2 <i>Commission forestière</i>	118
3.3 <i>Activités 2017</i>	118
3.4 <i>Effectif du personnel</i>	119
3.5 <i>Projets importants réalisés ou initiés en 2017</i>	119
3.6 <i>État de situation à la fin de l'année 2017</i>	119
4. Service forestier, équipe communale	120
4.1 <i>Rôle et fonction du service</i>	120
4.2 <i>Commissions du Conseil communal</i>	120
4.3 <i>Activités 2017</i>	121
4.4 <i>Effectif du personnel</i>	122
4.5 <i>Projets importants réalisés ou initiés en 2017</i>	122
4.6 <i>État de situation à la fin de l'année 2017</i>	123
5. Guichet social régional	123
5.1. <i>Rôle et fonction du service</i>	123
5.2. <i>Commissions du Conseil communal</i>	124
5.3. <i>Activité 2017</i>	124
5.4. <i>Effectif du personnel</i>	127
5.5. <i>Projets importants réalisés ou initiés en 2017</i>	127
5.6. <i>Etat de situation à la fin de l'année 2017</i>	128

**Dicastère
de l'administration,
de la santé
et de la sécurité
publique
DASSP**

1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP) comprend six entités organisationnelles distinctes :

Administration (rue du Temple 8 à Fleurier)

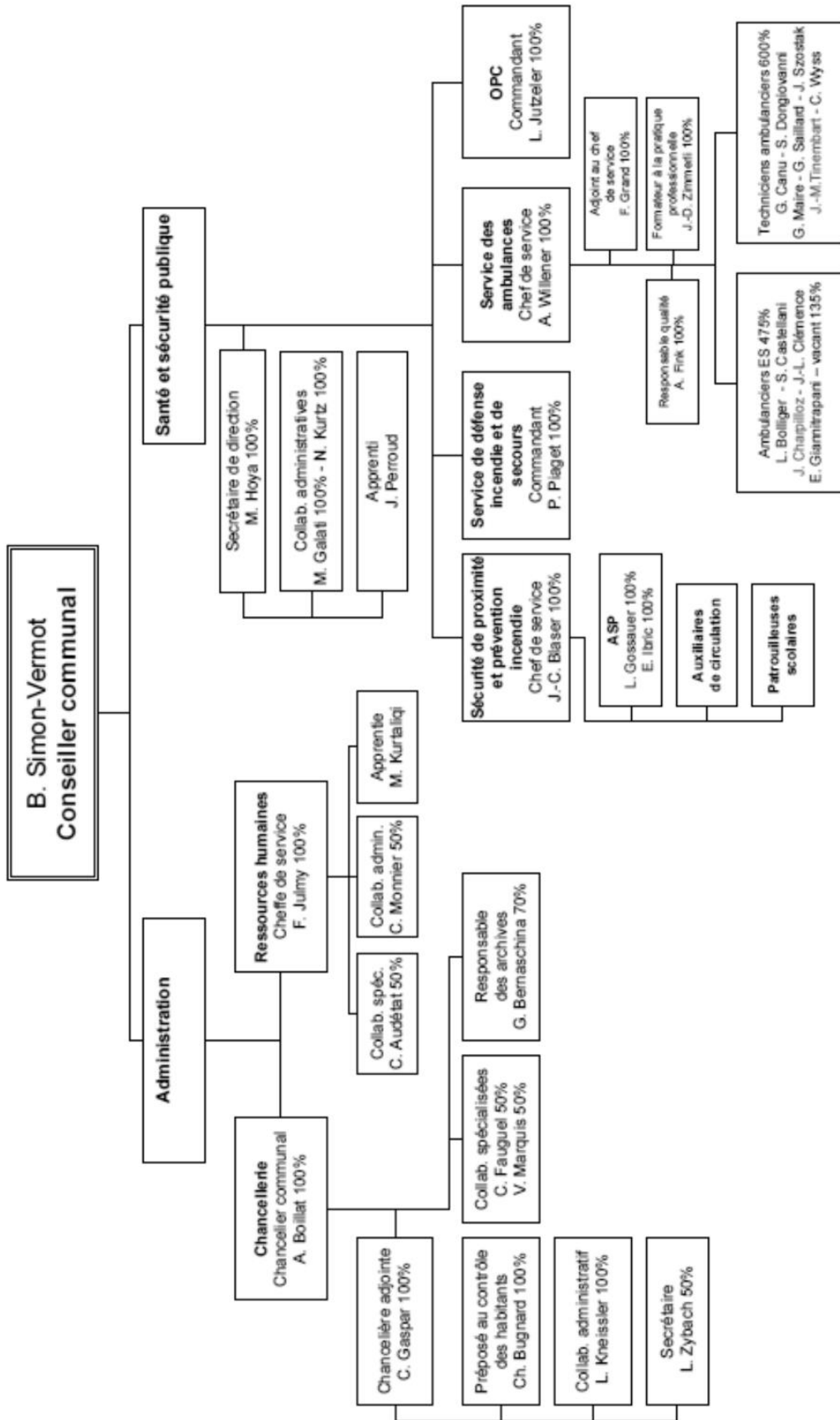
1. chancellerie
2. service des ressources humaines (SRH)

Santé et sécurité publique (Grand-Rue 38 à Couvet pour les trois premiers services et Grand-Rue 23 pour le dernier)

1. service de la sécurité de proximité et prévention incendie (SPPI)
2. service de défense incendie et de secours (SDIS)
3. organisation de protection civile (OPC)
4. service des ambulances du Val-de-Travers.

Le chef de dicastère et les quatre services de la protection de la population sont secondés par un secrétariat de direction sis à Couvet.

**Dicastère de l'administration de la santé et de la sécurité publique
Etat au 31 décembre 2017**



2. CHANCELLERIE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie regroupe sous sa dénomination quatre importants secteurs d'activités :

- 1) Le secrétariat des autorités ;
- 2) La gestion des parcs informatiques, matériels, mobiliers et l'économat ;
- 3) Le contrôle des habitants ;
- 4) Les archives communales.

Excepté les archives sises sur le site Dubied à Couvet, la Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Elle est la gardienne des institutions et, à ce titre, est notamment garante du respect des droits politiques. Elle est chargée du protocole et de l'organisation des réceptions officielles organisées par le Conseil communal, ainsi que des « informations communales » publiées bimensuellement sur la page 2 du Courrier du Val-de-Travers. La tenue à jour et l'alimentation du site www.val-de-travers.ch et du portail <https://echo.vdt.ch> ainsi que la diffusion mensuelle de la newsletter du Conseil communal au personnel font aussi partie de ses missions.

Sa transversalité dans l'appareil communal la charge d'offrir diverses prestations pour assurer la bonne marche des services de l'administration. Ainsi, par exemple, chaque mutation au sein du personnel administratif a une incidence sur les installations informatiques et téléphoniques, et sur la commande des divers biens, matériels et mobiliers.

Les archives communales regroupent l'ensemble des documents – quels que soient leur date d'émission, leur forme et leur support matériel – produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) la gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
- 2) la justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
- 3) la sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique).

Par ailleurs, la commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

Le Contrôle des habitants est au service de la population pour toutes les prestations liées aux arrivées et départs, changements d'adresses, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour et enquête de logements vacants. Il a également pour mission de distribuer et gérer les cartes molok et de tenir le registre des cimetières.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comités de pilotage :

- Comité de pilotage informatique avec le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel ;
- Comité de rédaction du GIC (site Internet des communes neuchâteloise) ;
- Comité de la SAFCN (société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises) ;
- Groupement des préposés au Contrôle des habitants des villes du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du projet AENeas (archivage numérique) ;
- Groupe cantonal de travail d'archivage communal ;
- Groupement des chanceliers du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du parc éolien de la Montagne de Buttes.

D'autre part, le chef de dicastère est membre du Comité de pilotage cantonal sur l'accueil des nouveaux arrivants (ANA).

2.2. ACTIVITÉS 2017

2.2.1 SECRÉTARIAT DES AUTORITÉS

2.2.1.1 CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a tenu 43 séances représentant la rédaction de 916 pages de procès-verbaux, ainsi que l'adoption de 48 arrêtés et 2 règlements.

La Conseillère communale chargée du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, Chantal Brunner, a démissionné de son poste au 28 février. Dans sa séance du 23 janvier, le Conseil général a élu Christophe Calame comme successeur.

Dans sa séance du 29 juin 2017, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau 2017-2018. Sa composition se décline comme suit :

Président	Christian Mermet (dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC)
Vice-président	Frédéric Mairy (dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale DEFCOS)
Secrétaire	Christophe Calame (dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE)
Membres	Yves Fatton (dicastère des infrastructures DI) Thierry Michel (dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique DASSP)

En mai, c'est au tour de Thierry Michel, chef du DASSP, de donner sa démission au 30 septembre.

Le 28 août, le Conseil général a élu tacitement Benoît Simon-Vermot comme son successeur. Ce dernier occupe une place de membre au sein de l'Exécutif communal.

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail, Conseils d'administration ou citoyens pour collaborer et faire avancer des projets.

Dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les Autorités des principales collectivités publiques du canton, le Conseil communal a rencontré :

25 janvier	Conseil communal de Val-de-Ruz
7 février	Mairie de Pontarlier
28 mars	Municipalité de Sainte-Croix
27 septembre	Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un de ses membres ou le chancelier, à une multitude de manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des associations diverses neuchâteloises, romandes ou fédérales tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et, malheureusement, le Conseil communal ne peut pas prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda. Le calendrier 2017 a été riche de 107 représentations officielles.

2.2.1.2 CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à 6 reprises pour notamment adopter les comptes 2016 lors de sa séance du 16 juin 2017 et le budget 2018 lors de celle du 11 décembre 2017, ainsi que pour étudier 18 rapports qui ont abouti à l'adoption de 14 arrêtés et d'une motion communale.

Ces six séances représentent la rédaction de 130 pages de procès-verbaux.

En 2017, huit nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite à la démission d'autant de membres du Législatif.

La Chancellerie a organisé cinq scrutins, dont les élections cantonales pour lesquelles 35 personnes ont été convoquées aux bureaux électoral et de dépouillement ; le taux moyen de participation pour ces scrutins a atteint 32%. Pour les quatre autres votations, au total 85 personnes ont été convoquées aux deux bureaux, le taux moyen de participation pour les différents objets était de 35.75%.

2.2.1.3 ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

A l'instar des années précédentes, la Chancellerie a organisé la réception des Nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans (70 participants), des Nouveaux arrivants dans la commune (85 participants) et des couples fêtant leurs Noces d'Or (18 couples).

Elle a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 41 personnes fêtant leurs 90 ans et assuré la visite à 2 personnes entrant dans leur 100^e année.

2.2.1.4 COMMUNICATION À LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie est chargée de la mise à jour de la partie « vivre » du site www.val-de-travers.ch. En sus de nombreuses informations pratiques, cela comprend notamment la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal, la publication des rapports, des règlements et des arrêtés du Conseil général avant la tenue des séances, les résultats des débats du Législatif en regard des arrêtés acceptés, ainsi que la mise à jour de l'annuaire communal et du recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers (RSVDT).

2.2.1.5 COMMUNICATION « CONSEIL COMMUNAL -> PERSONNEL »

Afin d'assurer une bonne communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal informe régulièrement l'ensemble du personnel communal des décisions prises lors de ses séances hebdomadaires ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion permet aussi à nos collaborateurs de mieux renseigner la population.

La Chancellerie est chargée de la rédaction et de la diffusion de la « newsletter ». En 2017, 10 newsletters ont été transmises au personnel communal.

2.2.2 ARCHIVES COMMUNALES

La priorité durant l'année 2017, tout comme pour l'année 2016, a été donnée à l'établissement d'un plan de conservation pour tous les services communaux. Ce travail de très longue haleine est encore en cours, les données à mettre en place étant très complexes. La responsable espère pouvoir mettre en place ce plan de conservation pour toute la commune d'ici la fin du 1^{er} semestre 2018, avec un programme informatique spécifique ArchiClass.

Il est à signaler que les services de la Chancellerie, du Contrôle des habitants, des Ressources humaines et de la Sécurité publique ont déjà leur plan de conservation accepté, mais pas encore de nouvelles arborescences.

L'archivage définitif des dossiers des anciennes communes est toujours en suspens malgré un premier tri des dossiers de permis de construire pour deux communes, domaine le plus concerné par les demandes de recherche. En 2017, 44 demandes de la part de la commune ont été exécutées pour un peu plus de 224 heures ; 49 pour les privés pour 146 heures.

Une activité supplémentaire depuis 2017 est la réception des archives de la commune de Val-de-Travers pour les services travaillant déjà avec le plan de conservation et ayant trié les documents et dossiers comme il se devait pour l'archivage.

2.2.3 CONTRÔLE DES HABITANTS

En 2017, le Contrôle des habitants a enregistré 954 déménagements, 498 arrivées, 669 départs, 140 décès et 83 naissances.

Le Contrôle des habitants a établi 618 documents d'identité pour des ressortissants suisses, 947 documents d'identité pour des ressortissants étrangers et délivré 1'781 attestations diverses.

Recensement de la population au 31 décembre par localité	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2013-2017
Boveresse	401	386	383	396	395	- 1.5%
Buttes	622	631	646	663	617	- 0.8%
Couvet	2'787	2'775	2'801	2'860	2'808	+ 0.8%
Fleurier	3'536	3'498	3'492	3'452	3'356	- 5.1%
Les Bayards	368	356	367	369	355	- 3.5%
Môtiers	801	811	817	830	834	+ 4.1%
Noiraigue	512	520	512	555	531	+ 3.7%
St-Sulpice	648	648	625	611	617	- 4.8%
Travers	1'177	1'177	1'208	1'166	1'172	- 0.4%
Total localités	10'852	10'802	10'851	10'902	10'685	- 1.5%
Hors commune	61	49	53	52	69	+ 13.1%
Total habitants réguliers	10'913	10'851	10'904	10'954	10'754	- 1.5%

2.2.4 ECONOMAT

A côté des commandes usuelles de matériel et de mobilier de tous les services communaux, l'économat gère :

- 136 PC ;
- 128 lignes fixes de téléphonie ;
- 186 abonnements CMN (téléphonie mobile) ;
- 32 imprimantes multifonctions (administration et écoles) ;
- 49 programmes informatiques ;
- les droits d'accès des collaborateurs communaux aux différents répertoires et programmes informatiques.

2.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

La dotation en personnel de la Chancellerie est de 5.7 EPT (équivalent plein temps), soit

- un chancelier à 100% ;
- une chancelière adjointe à 100% ;
- une archiviste à 70% ;
- deux collaboratrices spécialisées à 50% ;
- un préposé au Contrôle des habitants à 100% ;
- un collaborateur administratif au Contrôle des habitants à 100% ;

- une secrétaire à 50%.

2.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

2.4.1 COMMUNICATION 2017

En parallèle au projet de système d'alerte par SMS « SMS-Info » initié en 2016, la Chancellerie a étudié l'opportunité d'adhérer à l'application mobile « NEMO News » développée par l'État de Neuchâtel et la Ville de Neuchâtel qui permet de prendre connaissance des informations officielles publiées par les instances publiques et parapubliques neuchâteloises. Les réflexions pour y participer activement sont encore en cours et devront aboutir en 2018.

Afin d'augmenter la visibilité du concept « Qualités naturelles », la Chancellerie, en collaboration étroite avec le DEFCOS, a initié courant 2017 le développement de cette signature qui se traduira début 2018 par l'adoption d'une nouvelle ligne graphique.

La ligne graphique de la commune évoluera également via son site internet qui sera entièrement repensé pour répondre davantage aux attentes des utilisateurs, dans une structure plus conviviale et mieux adaptée aux smartphones.

2.4.2 DESCRIPTION DES PROCESSUS

La Chancellerie a continué de coordonner et d'harmoniser l'élaboration des processus dans chaque service. Au 31 décembre 2017, seuls deux services devaient encore finaliser leurs processus.

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH)

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Garant d'une gestion équitable du personnel communal, le service des ressources humaines (SRH) a avant tout une mission de soutien, de conseil, d'organisation et de développement auprès du Conseil communal, des collaborateurs et des chefs de service.

Le SRH est chargé de mettre en œuvre la politique du personnel. Il contribue à la maîtrise de l'évolution des effectifs, tout en respectant le budget y relatif. Il participe aux étapes d'engagement de personnel, jusqu'à leur intégration au sein de l'administration.

Ses tâches principales sont :

- conseil et soutien des chefs de dicastère, des chefs de service et des employés ;
- gestion administrative du personnel ;
- gestion des salaires ;
- gestion des assurances sociales ;
- gestion du temps de travail et des absences ;
- gestion de la formation continue ;
- reclassement professionnel en collaboration avec l'office AI ;
- application des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service.

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DU PERSONNEL

La commission du personnel s'est réunie à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2017, notamment pour mener des discussions sur les points suivants :

- mise en place de la nouvelle politique salariale 2018 ;
- modification de l'arrêté relatif aux services de piquet et horaires irréguliers ;
- nomination des nouveaux membres ;
- modification de l'arrêté et des statuts de la commission ;
- organisation des événements pour le personnel (agape de fin d'année + sortie estivale).

En ce qui concerne la mise en place de la nouvelle politique salariale 2018, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Conseil communal. Les points indiqués ci-après ont été mis en consultation auprès des collaborateurs, via la commission du personnel :

- changement de la grille salariale et modalités de transfert d'une grille à l'autre ;
- blocage de la progression salariale pour les employés ayant déjà atteint l'échelon 25 ;
- indemnités pour inconvénients de service ;
- indemnités pour horaires irréguliers ;
- durée du travail pour le personnel communal et les cadres ;
- vacances.

Ces échanges ont permis de mettre en place la nouvelle politique salariale qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, à l'exception des indemnités pour inconvénients de service et pour horaires irréguliers qui sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2018.

3.3. ACTIVITÉS 2017

Personnel communal	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016	Décembre 2017
Nombre de collaborateurs	177	174	175	188	192
Femmes	54%	56%	54%	56%	55%
Hommes	46%	44%	46%	44%	45%

Personnel enseignant + direction	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016
Nombre de collaborateurs	146	140	139	140	146
Femmes	80%	78%	79%	80%	82%
Hommes	20%	22%	21%	20%	18%

L'effectif du personnel en EPT au 31.12.2017 est indiqué dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2017 de la Commune de Val-de-Travers.

Il est toutefois utile de noter ici que les fluctuations d'EPT sont indiquées dans les commentaires des comptes et qu'elles sont principalement liées à des remplacements temporaires dus à des incapacités de travail pour raison de maternité, maladie ou accident.

En ajoutant la gestion du personnel auxiliaire engagé occasionnellement pour appuyer différents services lors de période de sous-effectif, c'est un total de 261 dossiers qui ont été gérés par le SRH en 2017.

A cela s'ajoute le paiement des soldes des sapeurs-pompiers volontaires (service de défense incendie et de secours SDIS), des membres de la commission du feu (prévention incendie), des auxiliaires de circulation (sécurité routière) et des premiers répondants sanitaires (sous la tutelle du service des ambulances), soit 198 dossiers.

3.3.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre, nous formions :

- 9 apprentis-es employés-es de commerce ;
- 5 apprentis-es et 3 stagiaires assistants-es socio-éducatifs-ves ;
- 5 apprentis-es agents-es d'exploitation ;
- 2 apprentis forestiers-bûcherons ;
- 1 collaboratrice selon l'art. 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (conditions d'admission particulières), pour un obtenir un CFC d'employée de commerce.

La Commune de Val-de-Travers forme des apprentis dans des domaines diversifiés. Le ratio est très favorable à notre administration. Celui-ci résulte d'un rapport entre le nombre de places occupées par les apprentis et les EPT de l'ensemble de l'administration ; il est de 11.80% en 2017 pour notre commune, contre 4.8% pour la moyenne suisse. Pour mémoire, l'Etat de Neuchâtel fixe un quota minimum de 4% d'apprentis pour son administration.

Nous pouvons en outre compter sur 22 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprentis durant leur formation professionnelle. Nous tenons à féliciter les apprentis qui ont réussi leurs examens en août 2017. Il s'agit de :

- Cindy de Oliveira, CFC d'employée de commerce ;
- Sandy Lebet, CFC d'employé de commerce ;
- Vanessa Robert, CFC d'employée de commerce ;
- Alix Mercier, CFC de forestier bûcheron ;
- Céline Dos Santos Lucas, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Nadine Matthey, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Youri Pellet, CFC d'assistant socio-éducatif ;
- Sylvain Chevalley, CFC d'agent d'exploitation ;
- Mickaël Walzer, CFC d'agent d'exploitation.

Nous leur réitérons nos chaleureuses félicitations pour cette brillante réussite et une bonne continuation dans leur carrière professionnelle.

3.3.2. RETRAITÉS

En 2017, les collaborateurs suivants ont fait valoir leurs droits à la retraite :

- | | | |
|--------------------------|---------------------------------|-----|
| – Pierre Paris | enseignant | DJE |
| – Juanita Brunner | enseignante | DJE |
| – Sylvia Matthey-Jonais | enseignante | DJE |
| – Georges Reinhard | enseignant | DJE |
| – Anne Christine Gertsch | enseignante | DJE |
| – Patricia Schick | enseignante | DJE |
| – Catherine Bütikofer | enseignante | DJE |
| – Lyvia Jeannotat | enseignante | DJE |
| – Joëlle Marion | éducatrice de la petite enfance | DJE |
| – Philippe Mathey | livreur repas crèche | DJE |

– Robert Iten	cantonnier	DI
– Danièle Pahud	concierge	DI
– Ruth Percassi	concierge	DI

Nous leur réitérons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape personnelle.

3.3.3. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Selon la Suva, quelques 25'000 jeunes en apprentissage subissent chaque année un accident professionnel. Les causes de ces accidents sont nombreuses : nouvelle et souvent première expérience professionnelle (« tout est nouveau »), dangers non reconnus et apprentis surestimant leurs capacités. Afin d'assurer la sécurité de nos apprentis, les maîtres d'apprentissage ont bénéficié d'une journée de formation qui avait pour but de les sensibiliser aux règles de sécurité au travail et ainsi faire en sorte que l'apprentissage puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cadre du programme santé au travail, le Conseil communal encourage les activités sportives. Chaque année, le personnel a la possibilité de s'inscrire, en équipe, au BCN Tour tant pour la course à pied que pour la pratique du *Nordic Walking*, les frais d'inscription étant à la charge de la commune.

De plus, les collaborateurs bénéficient gratuitement, selon certains horaires, des installations du Centre sportif (piscine, wellness et fitness) leur permettant ainsi de pratiquer plusieurs sports dans un seul et même complexe. Il en est de même à la Piscine des Combes.

D'une année à l'autre, l'intensité, la durée et la propagation de la grippe saisonnière varient. La vaccination est donc un bon moyen de prévenir cette maladie infectieuse. A cet effet, le personnel communal a la possibilité de se faire vacciner gratuitement par le Service des ambulances qui coordonne et s'assure du suivi de la vaccination.

3.3.4. TURNOVER ET INCAPACITÉS DE TRAVAIL

En 2017, le SRH a enregistré cinq résiliations des rapports de travail. Avec un turnover brut de 7.93%, notre administration se trouve en-dessous de la moyenne suisse de 15.50%.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 14.6 jours. Ces absences évoluent à un niveau relativement stable sur la période considérée.

Quelques cas d'absences de longue durée peuvent entraîner des variations de valeurs, ceci d'une année à l'autre. Si nous retranchons les onze collaborateurs concernés, la moyenne redescend à 6 jours, soit en-dessous de la moyenne suisse qui est de 9.5 jours.

Pour le suivi des cas de maladie ou d'accident de longue durée, le SRH collabore avec les assurances concernées ainsi qu'avec l'assurance-invalidité. Cette collaboration permet un suivi administratif optimal mais vise également à réintégrer notre personnel dans les meilleurs délais et avec des situations discutées et adaptées au fur et à mesure.

Genres d'absences (nombre de jours)	2014	2015	2016	2017	Différence entre 2016 et 2017
Maladie non prof.	12.50	13.61	11.70	11.69	- 0.01
Accident et maladie prof.	0.59	0.60	0.87	1.19	+ 0.32
Accident non prof.	2.73	2.69	1.61	1.72	+ 0.11
Total absences maladie et accident	15.82	16.90	14.18	14.60	+ 0.42

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le SRH est doté de 2 EPT, soit une collaboratrice spécialisée à 50%, une collaboratrice administrative à 50% et une cheffe de service à 100%. Une apprentie employée de commerce est en formation au sein du service.

3.5. POLITIQUE SALARIALE

Bien que les employés communaux soient soumis à la législation cantonale sur le statut de la fonction publique, le Conseil communal a activé l'article 8.2 du Règlement général de commune qui a permis de déroger à l'application par analogie de la nouvelle politique salariale de l'Etat entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Les conditions de travail sont donc restées inchangées pour les collaborateurs de la commune durant l'année 2017.

En maintenant la grille salariale de 2016, le personnel a bénéficié de l'octroi d'un échelon automatique et l'indexation négative de -0.32% n'a pas été répercutée sur les salaires.

3.6. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

3.6.1. FORMATION CONTINUE

Diverses formations continues internes et externes ont été mises en place pour le personnel administratif et technique. Durant toute l'année 2017, 93 collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 3'209 heures.

Parmi les formations organisées, nous pouvons citer les cours suivants :

- management et leadership ;
- sécurité au travail des apprentis ;
- gestion du stress et confiance en soi ;
- maître d'apprentissage ;
- communication non violente ;
- analyse métier et gestion des exigences ;
- informatique ;
- orthographe ;
- s'exprimer en public ;
- préparation à la retraite.

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au SRH pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

La formation et le perfectionnement ont une grande importance pour la commune qui accorde des moyens financiers importants, ceci pour permettre le développement des compétences de ses collaborateurs.

3.6.2. SATISFACTION DES COLLABORATEURS

Les entretiens individuels annuels ont été analysés et la satisfaction des collaborateurs a pu être évaluée selon les critères suivants :

- management ;
- satisfaction dans le poste occupé ;
- circulation des informations ;
- moyens de travail ;
- répartition de la charge de travail ;
- climat de travail.

La satisfaction au travail constitue une évaluation subjective de la situation de travail propre à chacun et repose sur divers facteurs comme le contenu du travail, les perspectives de développement, la collaboration et le climat de travail. La satisfaction au travail, de même que l'implication des collaborateurs influencent le comportement de ces derniers.

D'une manière générale, cela signifie que les objectifs stratégiques tels qu'un travail axé sur le service, les coûts ou la qualité, sont surtout réalisés lorsque les collaborateurs font preuve d'une grande implication et montrent une grande satisfaction au travail.

L'évaluation du management par les collaborateurs a été mis en place en 2017. Dès lors, aucune comparaison ne peut être faite avec 2016. Cependant, le bilan est positif puisqu'il ressort clairement que 91% du personnel est satisfait de la gestion de son supérieur hiérarchique.

3.7. ÉTAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNÉE 2017

L'Etat de Neuchâtel a modifié un certain nombre de conditions de travail de son personnel pour le 1^{er} janvier 2017 :

- nouvelle grille salariale, qui fait notamment passer le nombre d'échelons de 38 à 25, le niveau de rémunération des échelons de la nouvelle grille étant toutefois supérieur à celui de la grille précédente ;
- augmentation d'une heure de la durée du travail hebdomadaire, qui passe ainsi de 40 à 41h ;
- octroi d'un jour supplémentaire de vacances.

Comme mentionné au point 3.2, ces différents éléments ont été repris avec la Commission du personnel afin de pouvoir les appliquer dès le 1^{er} janvier 2018.

4. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET PRÉVENTION INCENDIE (SPPI)

4.1. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

4.1.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police neuchâteloise (LPol) en date du 1^{er} janvier 2015 a entraîné une augmentation des missions de compétence communale ne nécessitant pas l'intervention de deux agents brevetés et armés.

En l'occurrence, 43 missions ont été identifiées notamment dans les domaines suivants :

- 1) surveillance des écoles ;
- 2) surveillance, visibilité, prévention, médiation et répression ;
- 3) notification d'actes divers ;
- 4) objets trouvés ;
- 5) contrôle des véhicules au repos ;
- 6) retraits de plaques ;
- 7) gestion du trafic (manifestations, enterrements, planification et déviations) ;
- 8) manifestations ;
- 9) application de la réglementation cantonale et communale.

4.1.2. COMMISSIONS

4.1.2.1. COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS (CNAT)

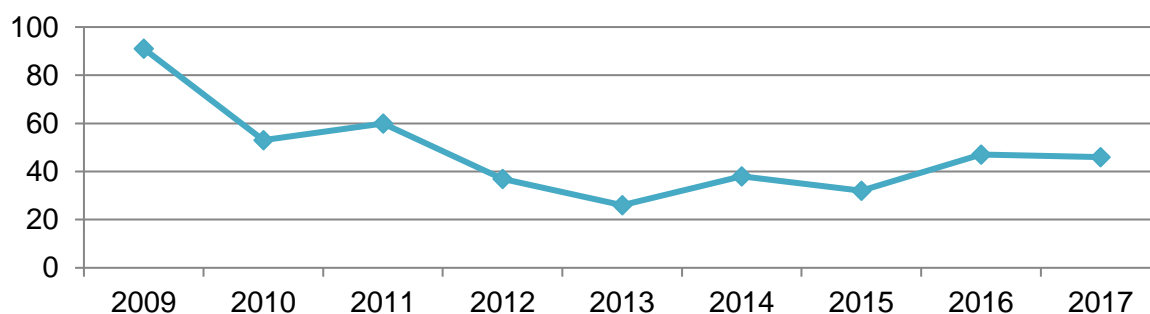
Le secrétariat de la sécurité publique assure l'administration de la commission des naturalisations et agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

Les membres de la CNAT sont :

Présidente :	Margherita Giovenco (PS)
Vice-président :	Niels Rosselet-Christ (UDC)
Secrétaire :	Roland Schorderet (PLR)
Membres :	Christiane Barbey (UDC)
	Francy Dumont (PLR)
	Sarah Fuchs-Rota (PS)
	Thierry Ray (Les Verts)

Les personnes naturalisées en 2017 sont au nombre de 46, dont 34 majeures et 12 mineures.

Nombre de naturalisations par année



Durant l'année écoulée, 21 personnes ont demandé une naturalisation ordinaire de 1^{ère} génération et 18 de 2^e génération. Ces personnes sont désormais originaires de Val-de-Travers.

D'autre part, 7 personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leur conjoint ou d'un parent déjà suisse. Ces personnes ont pris l'origine de ce dernier.

Les personnes naturalisées en 2017 sont issues de 14 pays différents, dont voici le détail :

Belgique	1	Irak	1
Bosnie et Herzégovine.....	1	Italie.....	8
Cameroun.....	1	Kosovo	8
Cap-Vert	2	Moldavie	1
République du Congo	6	Portugal	12
Espagne	1	Sénégal	1
France	2	Somalie.....	1

Actuellement, 5 dossiers sont en cours d'étude à l'Etat ou à la Confédération et n'ont pas encore été présentés à la CNAT. D'autre part, l'Etat a classé 5 dossiers sans suite. Ces décisions ont été prises en raison de poursuites conséquentes, de connaissances insuffisantes de la langue française ou encore d'un délai d'épreuve non échu.

La CNAT a préavisé négativement une demande de naturalisation pour des raisons de manque d'intégration et connaissances insuffisantes de la langue française.

La CNAT s'est réunie à 6 reprises et a traité au total 24 dossiers impliquant 34 personnes :

23 février 2017	2	dossiers impliquant	2	personnes
20 avril 2017	5	dossiers impliquant	9	personnes
8 juin 2017	6	dossiers impliquant	6	personnes
3 juillet 2017	4	dossiers impliquant	6	personnes
11 septembre 2017	2	dossiers impliquant	2	personnes
2 novembre 2017	5	dossiers impliquant	9	personnes

Il est important de souligner que la nouvelle loi fédérale sur la nationalité entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Même si les candidats à la naturalisation devront remplir plus de conditions (maîtrise du français, connaissances de base en histoire, géographie et politique notamment), le fonctionnement de la CNAT restera a priori inchangé.

4.1.2.2. GROUPE CIRCULATION

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration et regroupe les chefs des dicastères chargés des infrastructures, du territoire et de la sécurité publique. Participent également aux séances : la secrétaire de direction à la sécurité publique, le voyer-chef et le chef du service de la sécurité de proximité et de prévention incendie. Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches et ayant un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public, etc.). En 2017, le groupe circulation s'est réuni à 8 reprises et a traité 43 dossiers.

Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Les Bayards	2	1	1	3	1	0
Boveresse	3	3	2	1	1	1
Buttes	5	3	3	6	2	2
Couvet	17	12	12	5	17	10
Fleurier	22	10	25	23	32	16
Môtiers	3	7	4	7	5	4
Noiraigue	3	4	5	7	4	2
Saint-Sulpice	6	3	1	3	4	2
Travers	5	6	5	7	5	2
Hors localité	7	11	7	5	8	4
Total	73	60	65	67	79	43

4.1.2.3. COMMISSIONS DIVERSES

A noter encore que le chef de dicastère siège au Conseil cantonal de pilotage de la sécurité publique ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique (CDC-Sécurité) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) qui se sont réunis à sept reprises.

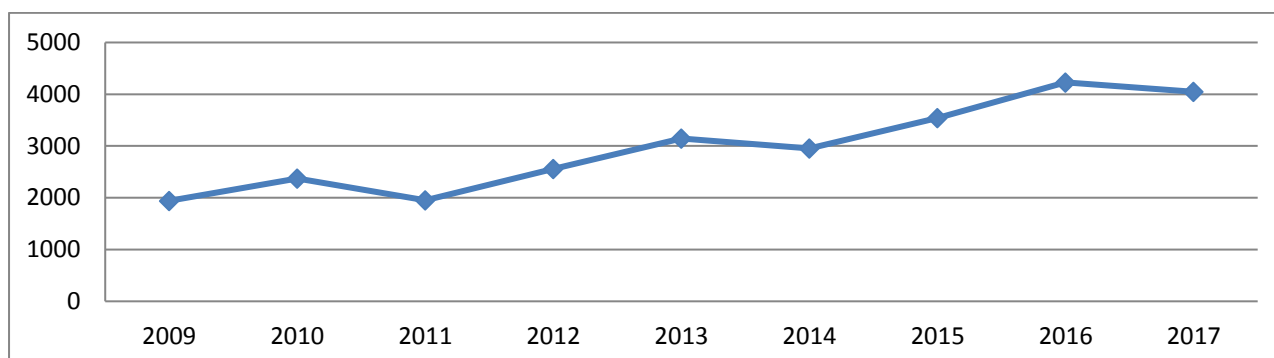
4.1.3. ACTIVITÉS 2017

En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise (PONE), la sécurité de proximité est intervenue dans les domaines suivants :

- Gestion et notification de 4 045 commandements de payer ;
- Etablissements publics : 19 préavis formulés pour l'ouverture d'établissements publics et 37 autorisations occasionnelles d'ouverture tardive ;
- Sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, police-route, police du commerce et des établissements publics) ;
- 64 retraits de plaques sur l'ensemble du district à la demande du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) ;
- 103 remises d'actes judiciaires à la demande des autorités judiciaires ;
- Objets trouvés : 101 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site internet de la commune ;
- Gestion complète des foires de Couvet (156 exposants deux jours par année, un jour en mai et un jour en octobre), de Travers (25 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (54 stands et forains durant 3 jours) ;
- Plans de signalisation : gestion de 74 dossiers pour fermetures de route, déviations, manifestations et travaux ;

- Application du règlement de police avec notamment 15 dénonciations pour dépôt illicite de déchets ;
- Véhicules abandonnés (plusieurs campagnes d'avertissement) ;
- Police sanitaire et salubrité publique (10 dossiers traités) ;
- Renseignements à la population.

Evolution des notifications des commandements de payer :



Cette année, les agents de sécurité publique (ASP) ont accentué leur présence aux abords des écoles dans le but de résoudre des problèmes de circulation.

A noter que, avec 599.50 heures de travail consacrées aux manifestations, le soutien de la sécurité de proximité à la vie locale représente un investissement important. 93 demandes de manifestation ont notamment été traitées.

Le chef de service participe aux séances de chantier lorsque la circulation routière est perturbée. En 2017, il a assisté à 54 séances de chantier, soit 150 heures, organisées dans le cadre des travaux sur la H10 (Fleurier, Couvet, Travers) et la RC2232 entre Môtiers et Couvet.

D'autre part, les séances hebdomadaires avec la PONE permettent d'assurer l'échange d'informations.

4.1.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 3.62 EPT dont :

- 1 chef de service pour 0,9 EPT
- 2 agents de sécurité publique pour 1.82 EPT
- 4 collaboratrices administratives pour 0.9 EPT

En juin 2017, nous avons pris congé de notre agente de sécurité publique, qui travaillait dans notre commune depuis le 1^{er} juillet 2015.

En conséquence, au terme d'une procédure de sélection qui aura analysé 67 dossiers, un nouvel agent est entré en fonction le 1^{er} août 2017. Après 3 mois de formation, il a obtenu avec succès le diplôme d'ASP, spécialiste de la circulation routière, de l'école régionale d'aspirants de police (ERAP) à Colombier. Il était au bénéfice de plusieurs années d'expérience dans le domaine de la sécurité privée.

Afin de garantir la distribution des commandements de payer, tâche habituellement réalisée par les agents de sécurité publique, une collaboratrice administrative s'est vue augmenter son temps de travail de 30% pour une période déterminée.

4.1.5. AUXILIAIRES DE CIRCULATION

La section des auxiliaires de circulation, formée de 15 personnes de milice, est sous la responsabilité du SPPI.

Dans le courant de l'année, ses membres ont suivi deux formations, une le 18 mars et l'autre le 26 septembre 2017. Ils ont également pris part à un exercice de désincarcération effectué par le service de défense incendie et de secours (SDIS) le 11 mai 2017 et à l'exercice ESAMB (école supérieure de soins ambulanciers de Genève) le 27 avril 2017.

Les auxiliaires de circulation ont été appelés à assurer la circulation et le stationnement lors de 17 manifestations.

4.2. PRÉVENTION INCENDIE

4.2.1. RÔLE ET FONCTION DE LA PRÉVENTION INCENDIE

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) et son règlement d'application (RALPDIENS), les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), notamment en ce qui concerne :

- les visites périodiques de bâtiments ;
- les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- la sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- le contrôle des demandes de permis de construire ;
- les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAJ.

4.2.2. COMMISSION DE LA POLICE DU FEU ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Le DASSP bénéficie du travail réalisé par une commission de police du feu et de salubrité publique (CPFSP), présidée par le chef de dicastère et forte de 9 commissaires, appuyés par 17 inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par la sécurité publique (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers). Les membres de la CPFSP sont :

Président :	Benoît Simon-Vermot
Vice-président :	Michel Patthey
Secrétaire :	Michel Giroud
Membres :	Albano Boscaglia
	Denis Cherbuin
	Jean-Blaise Curtit
	Frédry Favre
	Jessy Forest
	Fabrice Grandjean
	Eugène Herrmann

En outre, le SPPI assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les bâtiments industriels.

A noter que depuis 2017, deux membres de la commission se sont portés volontaires pour suivre la formation de chargé de sécurité pour la protection AEAI et ont obtenu leur certificat avec succès. Ils viennent désormais en appui pour les visites complexes.

4.2.3. ACTIVITÉS 2017

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation	91	126	60	118	47	32
Bâtiments devant être visités tous les 10 ans			544	242	357	271
Bâtiments devant être visités tous les 8 ans	336	338	69	35	67	93
Bâtiments devant être visités tous les 4 ans	150	172	65	63	88	204
Bâtiments devant être visités tous les 2 ans	8	13	12	14	11	24
Bâtiments devant être visités annuellement	0	5	4	1	2	2
Nombre total de bâtiments visités	585	654	754	473	572	594

Ces 572 visites ont donné lieu à 48 décisions rendues pour non-conformité, contre 59 en 2016.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre d'incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistres diminués. Avec un pourcentage de visites de 12.7%, la commune répond aux recommandations de l'établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP).

Dans le cadre de la salubrité publique, 10 interventions ont été effectuées à la demande de propriétaires, de locataires ou du Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Cette activité consiste à intervenir lorsque la santé de tiers est menacée. Un rapport est en principe établi après chaque visite et, si nécessaire, un ordre sanitaire peut être prononcé.

4.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DASSP en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 0.8 EPT en 2017.

Le travail accompli par les membres de la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet au DASSP de limiter l'effectif professionnel consacré à cette mission.

5. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le SDIS est chargé du sauvetage des personnes et des animaux, de la lutte contre le feu, les éléments naturels, ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à leur mise en lieu sûr.

A noter que depuis le 1^{er} mai 2015, les interventions dites « missions de secours » décrites ci-après sont effectuées par délégation sous la responsabilité d'un officier professionnel du SIS/Neuchâtel. Cela concerne la récupération d'hydrocarbures sur sols et cours d'eau, le secours routier, les

interventions dans les tunnels et le domaine ferroviaire, le secours en milieu périlleux ainsi que les mesures d'urgence en cas d'accidents chimiques, radioactifs ou d'aéronefs.

5.2. COMMISSIONS

Le chef de dicastère siège à la Commission stratégique cantonale de la défense incendie (COSTRADIS). En ce qui concerne le commandant du SDIS, le Maj Patrick Piaget, il est membre de la Commission cantonale de coordination de la défense incendie ainsi que dans divers groupes de travail (commission d'achats des véhicules et instruction sur les nouveaux tonnes-pompes).

Le responsable de l'instruction du SDIS, le Plt Fabio Castellani, est membre de la commission cantonale de l'instruction.

Le Cap Sébastien Cloléry siège au comité de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel.

Le Cap Alexandre Fink siège quant à lui sein du groupe de travail cantonal des transmissions Polycom.

5.3. ACTIVITÉS 2017

Le SDIS est géré par la commune de Val-de-Travers mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

A noter que le nombre d'exercices et d'interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du détachement de premier secours 2 (DPS 2) de Couvet qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

La mise en service de la nouvelle centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) le 1^{er} juillet, a nécessité la restructuration des groupes d'alarme pour le SDIS tout comme sur l'ensemble du canton et a, malheureusement, entraîné la suppression du groupe des centralistes de notre SDIS. Toutefois, il a été décidé par le DASSP que ces dernières resteraient dans l'effectif du SDIS en cas de besoin.

L'objectif de la CNU est d'uniformiser les trains de départ, de déplacer moins de sapeurs-pompiers en 1^{er} départ et de permettre une rapide demande de renfort le cas échéant. Quelques mois après la mise en service de ce nouveau mode d'alarme, après la création de nouveaux groupes et après quelques adaptations de part et d'autre, le système fonctionne bien.

En octobre se sont déroulées deux sessions de la phase de sélection des instructeurs fédéraux du groupement latin, phase 3, au centre de formation de l'ECAP de Couvet et placées sous le commandement du Maj Piaget.

En août, le SDIS a reçu deux véhicules tracteurs 4x4 et un véhicule de transport de personnes 4x4 financés pour moitié par l'ECAP et pour moitié par la commune de Val-de-Travers.

A noter que la section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) a participé au rassemblement latin qui s'est déroulé à Yvonand les 2 et 3 septembre. Comme le Plt Patrick Giroud a souhaité mettre un terme à sa fonction de responsable de cette section au 31 décembre 2017, nous le remercions vivement pour les 15 années passées à sa tête.

En septembre, le SDIS a accueilli l'état-major du corps des sapeurs-pompiers de Lausanne dans le cadre d'une séance de l'état-major décentralisée.

5.3.1. EXERCICES

Les exercices effectués à l'interne pour l'année écoulée se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	2014	2015	2016	2017
Exercices de lutte contre le feu	29	24	35	31
Genre d'exercice	2014	2015	2016	2017
Chauffeurs	38	30	28	39
Séances d'état-major	28	28	21	17
Entretien du matériel et des véhicules	16	25	20	12
Exercices officiers et sous-officiers	23	20	20	14
Formation antichute	2	2	2	2
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	19	12	12	14
Formation des JSP	10	10	12	9
Secours routier	6	9	11	7
Centralistes	6	7	5	3
TP ou autre véhicules DPS 2 dans les DPS 3	5	5	5	9
Chimique, hydrocarbure	6	7	4	4
Recrutement	12	3	3	3
Exercice sur alarme surprise	1	2	1	1
Sanitaire	8	0	0	2
Total des exercices et des séances	214	183	179	167

La diminution des exercices s'explique par la baisse de l'effectif, ce qui engendre de plus en plus d'exercices en commun entre les DPS, et par la volonté d'alléger la charge de travail pour le personnel de milice lorsque cela est possible, tout en maintenant le niveau de formation exigé par les normes en vigueur.

5.3.2. INTERVENTIONS

Aucun sinistre important n'est à déplorer pour l'année dernière.

Nombre d'interventions, détaillées par genre :

Sinistres	2014	2015	2016	2017
Alarme automatique	37	42	34	28
Inondations	22	23	31	14
Feux	36	20	23	19
Aide au portage pour les ambulanciers	12	9	11	10
Sauvetage de personnes / relevage spéciaux	2	4	7	17
Sauvetage d'animaux	3	1	6	4
Chimique	1	2	5	1
Divers / éléments naturels	2	1	5	2
Interventions auxiliaires de circulation	25	3	3	1
Hydrocarbures	8	9	3	6
Interventions au profit de la collectivité publique	16	0	2	1
Secours routier/aéronefs	9	8	2	3
Domaine ferroviaire	0	0	2	1
Tunnels et autoroutes	0	1	1	0
Pompiers sanitaires	19	0	0	0
SAS	2	0	0	0
Total interventions	194	123	135	107

Nombre d'interventions par commune :

Commune	2014	2015	2016	2017
Val-de-Travers	162	106	119	95
Les Verrières	7	7	9	8
La Côte-aux-Fées (sans SPS dès 2015)	24	9	4	3
Brot-Dessous	1	0	2	1
Autre(s)	0	0	1	0
TOTAL	194	122	135	107

5.3.3. FORMATION

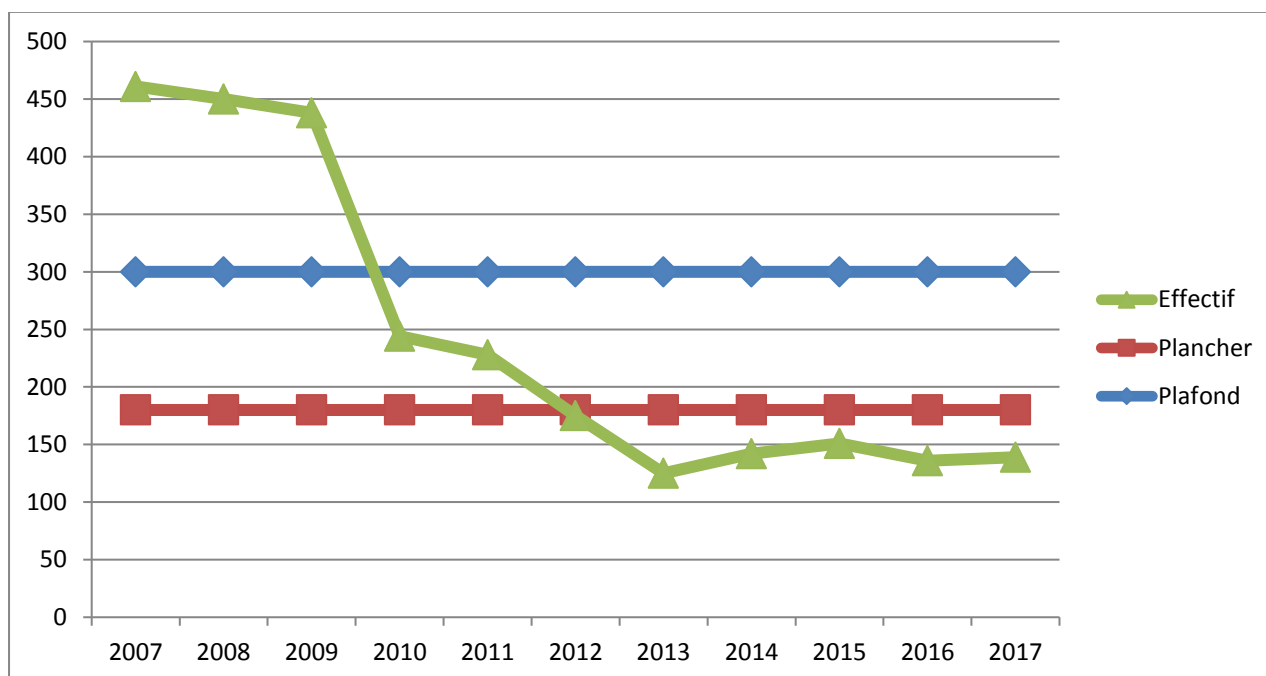
En sus des exercices énumérés précédemment, le personnel du SDIS a également participé à plusieurs formations spécifiques, ce qui représente 271 jours de formation externe et une moyenne de 1.81 jour/homme.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour accomplir sa mission, le SDIS a nécessité un effectif de 2 EPT, dont 1 EPT de commandant et 1 EPT de personnel administratif fourni par le secrétariat de la sécurité publique.

Le tableau ci-dessous illustre de manière inquiétante la diminution du personnel de milice depuis plus de dix ans.

Une démarche de recherche de sapeurs-pompiers a été entreprise via l'Association Réseau des Fleurons Val-de-Travers (ARF). Que les employeurs, indépendants du Val-de-Travers et cette association soient ici sincèrement remerciés pour la mise à disposition de leur personnel.



5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS EN 2017

5.5.1. STABILISATION DE L'EFFECTIF, FORMATION ET PLAN QUADRIENNAL

Le seuil plancher de 180 sapeurs-pompiers n'a pas encore pu être atteint, avec notamment les démissions pour raison d'âge qui ne sont malheureusement pas compensées par les admissions. Il est tout de même réjouissant de constater une augmentation du nombre de jeunes sapeurs-pompiers qui intègrent le SDIS dès l'âge de 18 ans révolus, à l'issue de leur formation qui est désormais reconnue comme formation cantonale de base I.

Un chauffeur de véhicule lourd a débuté sa formation, ce qui permettra d'augmenter l'effectif actuel de 20 personnes.

La formation et le perfectionnement des instructeurs fédéraux se sont poursuivis activement avec un effectif honorable de 7 instructeurs fédéraux pour notre SDIS. Ces officiers fonctionnent également comme chefs de classe et commandant au niveau cantonal et fédéral, ce qui contribue à donner une image particulièrement positive de notre région en matière de visibilité.

5.5.2. PROJETS 2018

L'état-major poursuivra la mise en œuvre du plan quadriennal établi en 2016.

La réception de nouveaux véhicules légers et lourds nécessitera également une formation spécifique importante qui reste à développer et à dispenser au personnel en collaboration avec le centre de formation ECAP de Couvet.

Les autres projets à mentionner pour 2018 sont :

- suivre et encadrer la formation de trois candidats instructeurs fédéraux et des sous-officiers et officiers ;
- marquer et étiqueter le matériel embarqué dans chaque véhicule et remorques afin de simplifier le suivi et le rétablissement lors d'engagement important pour lesquels l'entier du personnel SDIS est engagé sur de longues périodes.

6. PROTECTION CIVILE – OPC

6.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel, contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés. L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

6.2. ACTIVITÉS 2017

21 services commandés, 1 intervention au profit de la collectivité et 1 intervention ont eu lieu totalisant 535 jours/hommes.

La répartition des services est la suivante :

- 5 cours préparatoires et 11 cours de répétition pour un total de 406 jours/hommes ;
- 5 états-majors pour un total de 64 heures représentant 8 jours/hommes ;
- 1 intervention au profit de la collectivité pour un total de 118 jours/hommes ;
- 1 intervention d'urgence pour un total de 3 jours/hommes.

L'arrivée de 14 nouveaux astreints (amenant l'effectif à 150 personnes) explique la légère augmentation de 13 jours/hommes par rapport à 2016, tout en maîtrisant le budget alloué. Le taux de participation reste stable à 88%, pour 11.5% de dispenses et 0.5% de défaillants.

Parmi les engagements importants, nous pouvons citer les événements suivants :

- Engagement du commandant de l'OPC lors de l'exercice TORNADO II dans l'état-major cantonal de conduite (EMCC) de l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN) ;
- Renouvellement de notre intervention au profit de la commune dans l'opération d'assainissement des sites karstiques commencée en 2015.

6.2.1 FORMATIONS SPÉCIFIQUES DU PERSONNEL ASTREINT

Formation	Nombre de participants	Nomination / Grade
Chef d'élément logistique	1	Sergent-major
Spécialiste chef de gr GIR assistance	1	Sergent

Ces formations de cadres ou de spécialistes sont données au niveau romand dans le cadre du groupement de travail des instructeurs romands et latins (GTIR), du centre cantonal d'instruction à Couvet ou par la Confédération, au centre d'instruction fédéral à Schwarzenburg (BE).

6.2.2. PARTICIPATION DU COMMANDANT AUX COURS CANTONAUX

Le commandant a été engagé à 3 reprises comme instructeur au centre d'instruction :

- 1 école de formation de base (EFB) pour collaborateur EM, 9 jours de service.
- 2 écoles de formation de cadres pour chef de groupe appui, 12 jours de service.

6.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'OPC a nécessité un effectif de 1,5 EPT, y compris le commandant, quant au personnel communal. L'effectif global du personnel de milice PCi au 31 décembre 2017 se compose de 150 personnes.

6.4. COMMISSIONS ET SÉANCES

Le commandant rencontre régulièrement ses collègues des autres régions lors de séminaires de coordination et de planification sous l'égide du Service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM) et du chef de projet de réorganisation PCi, Daniel Berger :

- 4 séminaires de trois jours de réorganisation cantonale de la protection civile.
- 5 jours de formation continue pour les instructeurs.

Quant au chef de dicastère, il est membre du Comité des directeurs régionaux de l'OPC qui a siégé à quatre reprises.

6.5. RÉORGANISATION DE LA PROTECTION CIVILE NEUCHÂTELOISE

Les travaux sur la réforme PCi se sont poursuivis en 2017. Les objectifs restent les mêmes pour une organisation de protection civile à quatre régions.

7. SERVICE DES AMBULANCES

7.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Comme déjà indiqué dans notre rapport de gestion 2016, les missions principales du service ont beaucoup évolué depuis la régulation des appels par la CASU (Centrale d'appels sanitaires urgents) 144 vaudoise qui engage le dispositif préhospitalier neuchâtelois depuis le 19 janvier 2015.

En effet, évoluant dans un contexte suprarégional, qui voit tous les moyens préhospitaliers du canton (publics ou privés) être engagés sur le principe de la proximité, l'engagement des moyens sanitaires ne se fait plus selon un principe de politique territoriale de district, mais selon la position du moyen disponible le plus proche de l'événement.

A l'époque, nous soulignons que ce changement fondamental avait eu pour effet d'augmenter sensiblement le nombre d'interventions et de modifier en profondeur la répartition du type d'intervention, la régulation professionnelle par la CASU 144 faisant diminuer le nombre de courses urgentes, avec signaux prioritaires enclenchés.

Nous verrons plus loin que ces changements ont persisté en 2017, le nombre d'interventions et leur répartition s'étant stabilisés.

La régulation et l'engagement des moyens sanitaires étant contrôlés et corrigés en permanence en collaboration avec les services du canton et la CASU 144, ceux-ci se sont encore améliorés, notamment grâce à des déplacements stratégiques d'ambulances provenant de l'ensemble du canton et permettant d'anticiper une sous-couverture dans une région.

Cela a eu pour effet concret une diminution du nombre d'interventions urgentes avec un taux de réponse supérieur à 15 minutes (recommandation de l'Interassociation de Sauvetage IAS).

Comme de coutume, parallèlement à cela, le personnel ambulancier a activement participé à nombre de missions accessoires dont les plus importantes sont :

- Formation des partenaires (pompiers, crèche communale, sanitaires d'entreprise, activité complémentaire facultative pour le collège JJR, EMS des Sugits, Foyer du Parc, etc.) ;
- Formation des étudiants ambulanciers (journées en collaboration avec l'école d'ambulanciers de Genève) ;
- Accueil et encadrement d'étudiants des écoles d'ambulanciers de Lausanne et Genève ;
- Vaccination du personnel communal.

7.2. ACTIVITÉS 2017

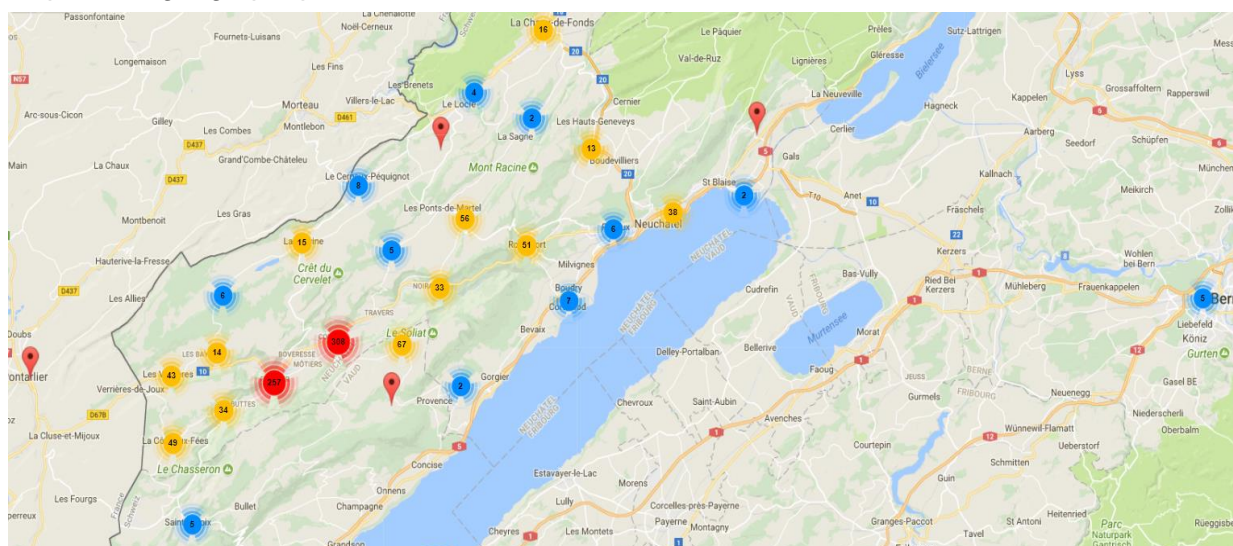
En 2017, le service a assuré un total de 1 055 interventions (dont 65 déplacements stratégiques au profit des autres secteurs du canton), soit un chiffre sensiblement identique à 2016 (1 016). Nous restons bien au-dessus de la moyenne annuelle que nous enregistrons avant la régulation par la CASU 144 (environ 700 interventions annuelles).

A noter que le service a dû assurer 147 interventions simultanées avec deux ambulances la journée.

Des services extérieurs sont intervenus en renfort sur le Val-de-Travers à 221 reprises, dont 39 P1 (interventions urgentes avec probabilité d'atteinte des fonctions vitales) et 120 déplacements stratégiques en notre faveur.

Globalement (si l'on ne tient pas compte des déplacements stratégiques en notre faveur), il y a donc eu 248 interventions simultanées sur notre secteur, soit plus de deux jours sur trois.

La répartition géographique des interventions se dessine ainsi :



En 2017, le nombre de P1 hors délai était de 15.4%. En retranchant les interventions avec du personnel sanitaire formé ou des premiers répondants sanitaires sur place, ce taux baisse à 8.5% (l'IAS recommandant que ce taux ne dépasse pas 10%).

A titre de comparaison, le tableau ci-dessous décrit les progrès effectués, grâce aux facteurs suivants :

- Véhicules à proximité des lieux de vie (nouveaux locaux) ;
- Délai de départ raccourci par la sensibilisation du personnel ambulancier ;
- Amélioration continue de la régulation.

	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
P1 hors délai	23%	18.7%	15.4%	- 7.6 points
P1 hors délai en tenant compte des premiers répondants	15%	12.5%	8.5%	- 6.5 points

Pour 2018, ces statistiques seront encore plus précises et permettront des comparaisons d'autant plus intéressantes grâce aux rapports d'intervention électroniques utilisés par l'ensemble des services neuchâtelois.

FORMATION

Comme à notre habitude, nous nous sommes montrés très actifs dans le secteur de la formation durant l'année 2017. Globalement, nous avons consacré 1 389 heures à la formation pendant l'année écoulée, dont :

- Formation continue obligatoire (catalogue romand) ;
- Formation continue cantonale (MIMMS¹ et interventions en milieu carcéral) ;
- Formations spécifiques (POET², PHTLS³, TECC⁴) ;
- Formations supérieures pour certains cadres (Formateur à la pratique professionnelle, CAS⁵ en management) ;
- Stages en soins intensifs et aux urgences ;
- Formations continues internes ;
- Exercices en collaboration avec le SMUR⁶.

Nous pouvons également être fiers d'avoir accompagné un collaborateur vers la réussite de son diplôme d'ambulancier ES. En 2018, deux autres étudiants devraient obtenir leur diplôme. Cela représente 4 étudiants pour notre service, sans compter les étudiants que nous accueillons en stage. Il s'agit de notre pierre à l'édifice pour combler la pénurie de personnel formé en Suisse romande.

7.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel, au 31 décembre 2017, se compose ainsi :

- 9 ambulanciers diplômés, représentant 8.75 EPT.
- 7 techniciens ambulanciers, représentant 6 EPT.

Un pool d'une quinzaine d'auxiliaires renforce le dispositif.

Si l'ensemble des étudiants actuels restent dans notre service au terme de leur formation, et toute chose égale par ailleurs, notre effectif sera au complet d'ici à fin 2019. Dans l'intervalle, le personnel auxiliaire garantit la transition.

Il conviendra toutefois de ne pas s'endormir sur ses lauriers et de rester attentifs à l'évolution de notre effectif dans un marché du travail qui reste tendu.

7.4. COMMISSIONS

Depuis 2015, une nouvelle gouvernance suprarégionale a été mise en place avec la direction des urgences préhospitalières (DIRUP), qui traite les questions stratégiques, et avec la commission des urgences préhospitalières (COMUP) pour la coordination opérationnelle entre les services ambulances.

Le chef de dicastère siège au sein de la DIRUP, qui se réunit plusieurs fois par année avec les autorités cantonales et les exécutifs des autres communes responsables d'un service ambulances.

¹ Major Incident Medical Management

² Pre-hospital Obstetric Emergency Training

³ Prehospital Trauma Life Support

⁴ Tactical Emergency Casualty Care

⁵ Certificate of Advanced Studies

⁶ Service mobile d'urgences et de réanimation

Quant au chef de service, il est président de la COMUP et, à ce titre, en contact régulier avec différents partenaires romands et tessinois : services ambulanciers, autorités sanitaires, écoles, centrale 144, département urgences de l'HNE, etc.

7.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

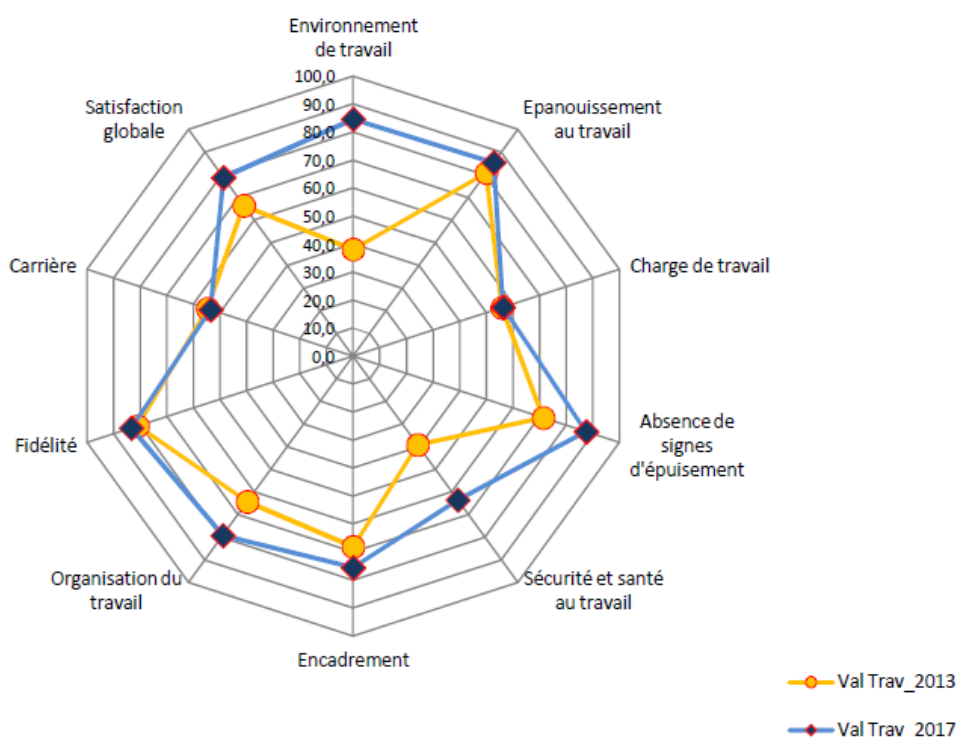
7.5.1. RAPPORT D'ENQUÊTE OSTAMBUL – EVALUATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE LA SATISFACTION PROFESSIONNELLE

Comme annoncé dans le rapport 2016, une enquête d'évaluation des conditions de travail et de la satisfaction professionnelle des collaborateurs du service des ambulances a été reconduite après celle de 2013. Les progrès réalisés sont flagrants, comme nous l'indique le graphique ci-dessous.

Des réflexions seront poursuivies en matière de charge et d'organisation du travail notamment.

Par ailleurs, nous allons pouvoir concrétiser un suivi de la médecine du personnel avec la collaboration d'Hôpital neuchâtelois.

DIMENSIONS DE LA SATISFACTION PROFESSIONNELLE
 Service des ambulances du Val-de-Travers
 Comparatif 2013 – 2017
 ValTrav 2017 : n = 16
 ValTrav 2013 : n = 14



7.5.2. RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION QUALITÉ IAS

Le dernier renouvellement de notre reconnaissance qualité date du 31 mars 2014. Sa durée de validité étant de 4 ans, celle-ci devra être renouvelée en 2018.

Le dossier ad hoc a été transmis à l'IAS à fin 2017.

Grâce à l'entrée en fonction d'un responsable de la qualité le 1^{er} avril 2016 et à son travail de mise à jour en collaboration avec la direction et l'ensemble du personnel du service, nous pouvons être sereins quant aux résultats de la prochaine expertise.

7.5.3. FICHE D'INTERVENTION PRÉHOSPITALIÈRE ÉLECTRONIQUE

Les fiches d'intervention préhospitalières (FIP) manuscrites en vigueur jusqu'alors ont été remplacées par un système électronique utilisé par l'ensemble des services préhospitaliers neuchâtelois (ambulances et SMUR) le 1^{er} novembre 2017.

Ces services ont été rejoints par les intervenants préhospitaliers vaudois le 3 janvier 2018.

Outre les avantages liés à une saisie de l'intervention facilitée, cette mise en production permettra l'utilisation de données statistiques identiques et comparables, non seulement entre services d'un même canton, mais également au niveau intercantonal.

7.5.4. NOUVELLE AMBULANCE

Suite à l'acceptation d'une demande de crédit par le Conseil général en décembre, une nouvelle ambulance sera commandée et reçue en 2018. Elle remplacera le véhicule datant de 2007 et utilisé comme voiture de réserve.

7.5.5. PIQUET ACS⁷ CANTONAL

Dans l'organisation de tout dispositif sanitaire en cas d'évènement majeur, une conduite sanitaire est essentielle. Elle permet la gestion et la coordination des moyens sanitaires à disposition pour assurer un tri, des premiers soins, une évacuation et une traçabilité adéquate des impliqués. Dans le canton de Neuchâtel, cette conduite est nécessaire dès que six impliqués et/ou trois vecteurs de transport sont concernés par un même évènement. La conduite sanitaire est assurée en principe par un binôme « ACS-MCS⁸ ».

Le budget ayant été validé par la DIRUP en 2017, les services d'ambulances du canton se sont organisés pour répartir les gardes des ACS au profit du canton. Un concept de conduite sanitaire a donc été établi au plan cantonal. Selon ce dernier, notre service devra assumer 16.2% du dispositif cantonal, soit environ 9 semaines de service de piquet par année. La mise à disposition d'ACS de piquet sera effective dès mars-avril 2018.

7.5.6. GOUVERNANCE DES PREMIERS RÉPONDANTS SANITAIRES (PRS)

Les premiers répondants sanitaires sont des personnes volontaires ayant reçu une formation en premiers secours. Elles sont encadrées par un service d'ambulances, ce qui leur permet d'agir comme premier intervenant dans une situation d'urgence en attendant l'arrivée des professionnels (ambulances, SMUR).

⁷ Ambulancier chef des secours

⁸ Médecin chef des secours

Pour rappel, l'IAS recommande que les interventions de type P1 (probabilité d'atteinte des fonctions vitales) aient un délai de réponse (entre l'alarme de l'ambulance et son arrivée sur place) de 15 minutes dans 90% des cas.

La région de La Côte-aux-Fées bénéficie de ce système depuis de nombreuses années. La gestion de ce groupement est de la responsabilité du service d'ambulances du Val-de-Travers.

En 2017, la DIRUP a validé la reprise de la gouvernance des PRS des Marais, sis à la Vallée des Ponts, auparavant géré par le SIS des Montagnes neuchâteloises.

La pérennité de ces groupements, en particulier celui de La Côte-aux-Fées, reste un défi majeur, au vu des problèmes de recrutement pour un bassin de population aussi faible.

7.5.7. BENCHMARKING DES COÛTS ET RÉVISION DU DISPOSITIF CANTONAL

En 2016, sur mandat de la DIRUP, un expert externe a rendu un comparatif des coûts de plusieurs services d'ambulances de cantons latins avec les coûts des services neuchâtelois.

Le principe de réduire progressivement le budget des services neuchâtelois a été validé, sous réserve que l'efficacité du dispositif suprarégional soit étudié par un expert externe.

Cette démarche aura lieu en 2018 et pourrait avoir des incidences sur le fonctionnement des services neuchâtelois ces prochaines années.

7.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

En 2016, nous relevons que nous avons pu bénéficier d'une année de relative stabilisation, mais que 2017 allait voir de nouveaux projets se dessiner, notamment au niveau financier et de la gouvernance cantonale.

Nous pouvons constater que cela a été le cas. 2018 verra donc son lot de dossiers et s'annonce d'ores et déjà comme une année passionnante.

8. MAISON DE SANTÉ DE COUVET

Le 1^{er} février 2017, le Conseil d'État et les autorités communales de Val-de-Travers ont annoncé la création d'une maison de vie et de santé à Couvet et le développement des prestations de sa policlinique. Le site est appelé à devenir un centre de compétence pour les personnes cérébrolésées.

Le projet repose sur deux axes. Issu d'une collaboration entre la Fondation Les Perce-Neige et l'Hôpital neuchâtelois (HNE), le premier vise à créer des lieux de vie au travers de quatre unités de cinq lits, soit un total de 20 lits, répondant aux besoins d'hébergement de personnes cérébrolésées et de personnes à autonomie restreinte. Le second prévoit de développer des prestations de santé pour la population valloisienne ; celles-ci seront composées d'une policlinique, d'un SMUR, de cabinets médicaux de groupe, de consultations spécialisées, de prestations paramédicales ambulatoires, d'imagerie médicale et de laboratoire.

Le 12 février 2017, la population neuchâteloise s'est prononcée sur un projet majeur pour le développement futur du canton : la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) pour construire l'hôpital de demain. À l'issue d'une campagne extrêmement difficile, les Neuchâteloises et les Neuchâtelois ont préféré l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires », par 30'122 voix (48,22%) contre 28'857 voix (46,20%) pour le contre-projet des autorités qui lui était opposé, les deux ayant été acceptés.

Le projet de maison de vie et de santé susmentionné faisait partie du contre-projet du Conseil d'Etat « HNE-Demain ». Bien que le résultat de la votation du 12 février ne remette pas en cause la mise en place de ce partenariat sur le court terme, il ouvre néanmoins une nouvelle phase d'incertitude quant à sa pérennité avec la révision complète de la politique hospitalière cantonale, visant à l'existence de deux sites de soins aigus, autonomes et indépendants.

En avril 2017, le Conseil d'Etat a arrêté la composition⁹ du groupe de travail chargé d'émettre des propositions pour la mise en œuvre de l'initiative susmentionnée. Le groupe de travail (GT H+H) a alors reçu le mandat de formuler des propositions au plan institutionnel et concernant la répartition des principales missions entre les entités hospitalières qui seront retenues. Ces propositions devaient assurer la sécurité sanitaire et intégrer les aspects économiques et financiers.

Le 3 octobre 2017, le GT H+H a rendu son rapport final au Conseil d'Etat, dans lequel il mentionne 24 propositions, dessinant des orientations générales utiles pour la mise en œuvre, sans toutefois analyser les conséquences essentielles de l'organisation envisagée (capacités de recrutement, de formation et de certification ainsi qu'impacts financiers).

Le 22 novembre 2017, le gouvernement cantonal a donné mandat au Département des finances et de la santé (DFS) de confirmer la faisabilité juridique de l'approche qu'il envisage pour mettre en œuvre l'initiative au plus vite, sur la base des propositions reçues du groupe de travail. Le rapport du DFS est attendu au début 2018.

Dans son rapport, le GT H+H s'est prononcé rapidement et favorablement pour la reprise du site de HNE de Couvet par l'Etat. De même, il a proposé à l'unanimité de conserver la policlinique actuelle de Couvet, fonctionnant comme porte d'entrée à l'hôpital, permettant ainsi le maintien de prestations de proximité pour la population.

Durant le 1^{er} trimestre 2018, les autorités communales ont été consultées sur l'avant-projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil contenant :

- la position du Conseil d'Etat sur les propositions du GT H+H et ses propositions de mise en œuvre de l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » ;
- un projet de loi permettant la constitution de sociétés anonymes (SA) pour l'exploitation d'hôpitaux publics ;
- ainsi que plusieurs demandes de crédit.

Le Conseil d'Etat remettra son rapport au Grand Conseil au mois de juin 2018.

⁹ Le précédent chef du DASSP a activement siégé au sein de ce groupe de travail jusqu'à la fin de son mandat, le 30 septembre 2017. En tant que président de l'Association des communes neuchâtelaises (ACN), le chef du DEFCOS a également participé aux réunions du GT H+H.

9. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Nous pouvons synthétiser le soutien du DASSP à la vie locale de la manière suivante :

Chancellerie : mandat avec Vallon.info, qui gère dorénavant la mise en ligne, sur son site internet, de l'agenda des manifestations communales. Réception des nouveaux arrivants dans le but de favoriser leur intégration dans la vie locale.

Ressources humaines : l'école Jean-Jacques Rousseau et la Commune de Val-de-Travers ont organisé une soirée de rencontres pour les élèves qui recherchent une place d'apprentissage et les futurs employeurs potentiels, intitulée « Le 18-22 de l'apprentissage ». Pour plus d'informations, merci de vous référer au rapport de gestion du dicastère de la Jeunesse et de l'enseignement.

Sécurité de proximité : avec 599.5 heures de travail consacrées aux manifestations, le soutien du SPPI à la vie locale représente un investissement conséquent. Il a notamment traité 93 demandes de manifestation. A cela s'ajoute le précieux engagement de la section des auxiliaires de circulation durant 17 événements.

Service de défense incendie et de secours : sécurisation du brûlage du Bonhomme hiver lors du CARNAVALLON, mise à disposition d'eau potable en collaboration avec la voirie et le service d'ambulances par les premiers répondants sanitaires lors du cortège de l'Abbaye de Fleurier, participation aux nettoyages des berges de l'Areuse et de ses affluents par la mise à disposition de matériel et du personnel pour sécuriser les personnes, mise en place et sécurisation de la place de tirs des feux d'artifice du public, sécurisation de la place tir des feux d'artifice officiels et du feu de joie le 31 juillet à Môtiers.

Protection civile : avec 118 jours / hommes consacrés au profit de la collectivité, l'OPC apporte son soutien à la vie locale. De plus, un bon nombre de sociétés locales empruntent du matériel divers de notre organisation tel que des autocuiseurs, boilles à thé et autres dans le cadre de leurs manifestations.

Service des ambulances : le dispositif a été augmenté d'un équipage ambulancier durant deux soirs lors de l'Abbaye de Fleurier.

DICASTÈRE DE L'ADMINISTRATION, DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
LE CONSEILLER COMMUNAL

BENOÎT SIMON-VERMOT

**Dicastère
de la jeunesse et de
l'enseignement
DJE**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

En tout début d'année 2017, le DJE a vu sa cheffe de dicastère renoncer à son mandat de conseillère communale pour retourner à son métier d'avocate. Dès le 1^{er} mars, le DJE a été placé sous la direction du nouveau conseiller communal Christophe Calame.

D'importants projets en cours ont été repris par le nouveau chef de dicastère, en particulier le projet de création d'une nouvelle structure d'accueil préscolaire dans l'enceinte du Centre sportif régional. Ce projet sera poursuivi et complété à la demande du Conseil général, avec l'étude parallèle d'un second site d'accueil préscolaire sur Fleurier.

Le DJE a également tenté d'apporter des solutions au problème récurrent lié au financement des camps de ski des élèves de 7^e année HarmoS, qui incombeait, à leur totale insatisfaction aux comités d'école. Une refonte du système de financement des activités extrascolaires a été menée à bien en 2017.

Le DJE s'est également intéressé au programme « PRIMA », concept d'enseignement de l'allemand par immersion dès l'âge de 4 ans. Une réflexion participative incluant tous les intervenants potentiels a été menée, et devrait conduire, sous réserve d'approbation par le Conseil général et d'ici la rentrée scolaire 2019-2020, à l'introduction progressive de ce programme dans notre cercle scolaire.

Le secrétariat du dicastère a lui aussi connu quelques changements, d'abord, l'abandon définitif de la gestion du processus manifestations. En effet, le DJE a cessé cette activité (15%) dès le mois d'août, pour la transférer au DTSC. La collaboratrice concernée concentre dès lors ses activités sur la gestion des affaires des structures d'accueil. Ensuite, une réorganisation mineure des bureaux du DJE a permis l'accueil d'une stagiaire ainsi que l'intégration de l'ensemble du personnel administratif de la crèche dans les bureaux du dicastère.

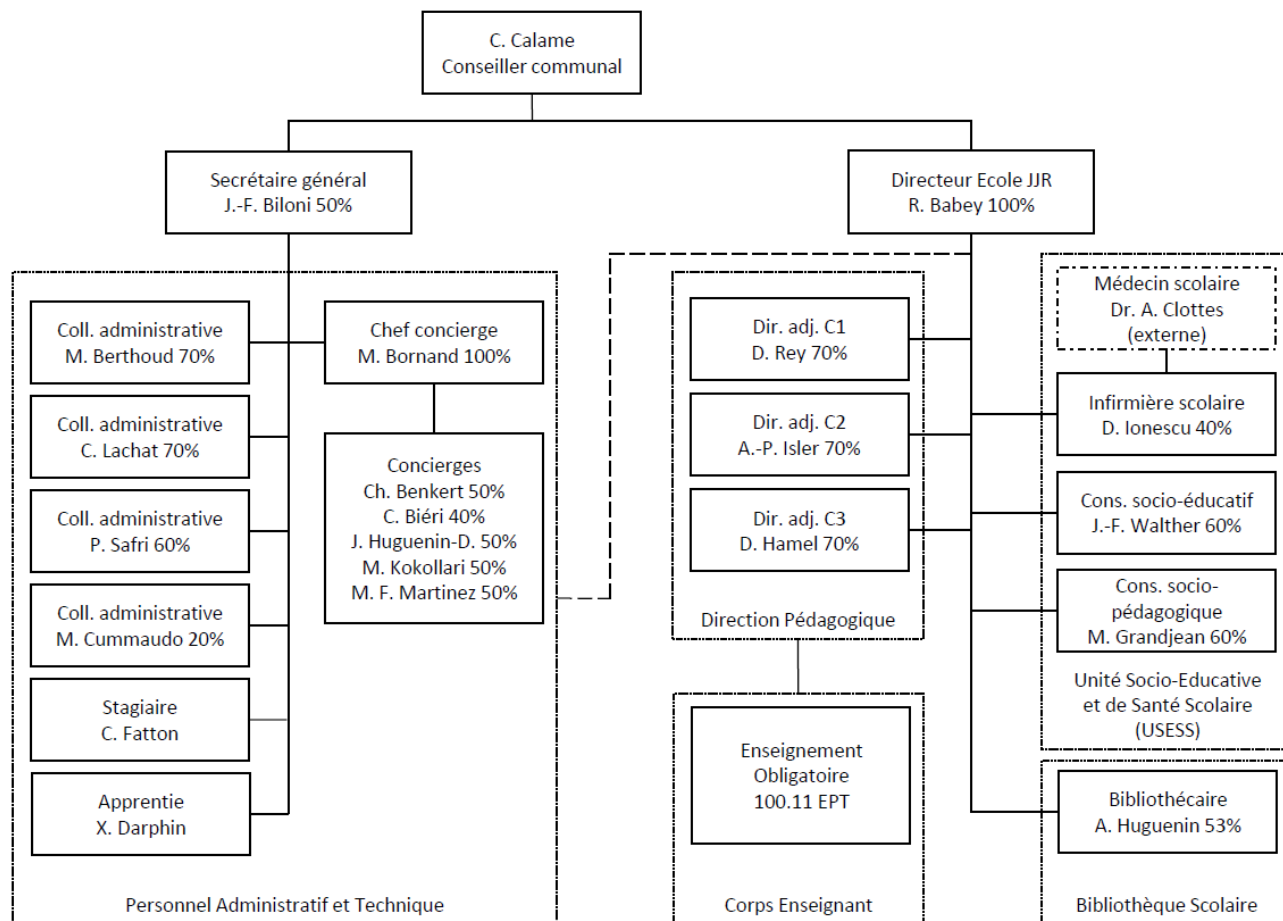
Les structures d'accueil ont vu un début d'année marqué par de grands changements, d'abord, l'arrivée de Camille Ahmetaj comme nouvelle directrice des structures, et ensuite, l'engagement de deux nouvelles responsables de sites pour compléter la nouvelle et jeune équipe de direction des structures.

La gestion des mutations de personnel de la crèche reste pour le DJE une activité prépondérante, notamment liée aux nombreux remplacements auxquels il doit faire face. Bon nombre de mécanismes de gestion des remplacements ont été évalués par trois chefs de dicastères successifs ; le DJE a cette année encore tenté de nouveaux concepts, le dernier en date consistant à recruter des remplaçants multi-sites fixes, collaborateurs mobiles et flexibles, disponibles pour tout remplacement dans n'importe laquelle de nos structures, mais avec des taux d'activité fixes. Ce nouveau système devra être testé en 2018.

Le renforcement des liens entre les collaborateurs et le « team building » ont été une priorité cette année, par la mise sur pied de journées « extra-muros », que cela soit au niveau de la direction de l'école ou à celui de la direction des structures d'accueil pour resserrer les liens entre les cadres de ces services, sans oublier de relever le beau succès de la sortie annuelle du dicastère, événement qui a rassemblé plus de 40 collaborateurs tous services confondus !

1.2. ORGANIGRAMME

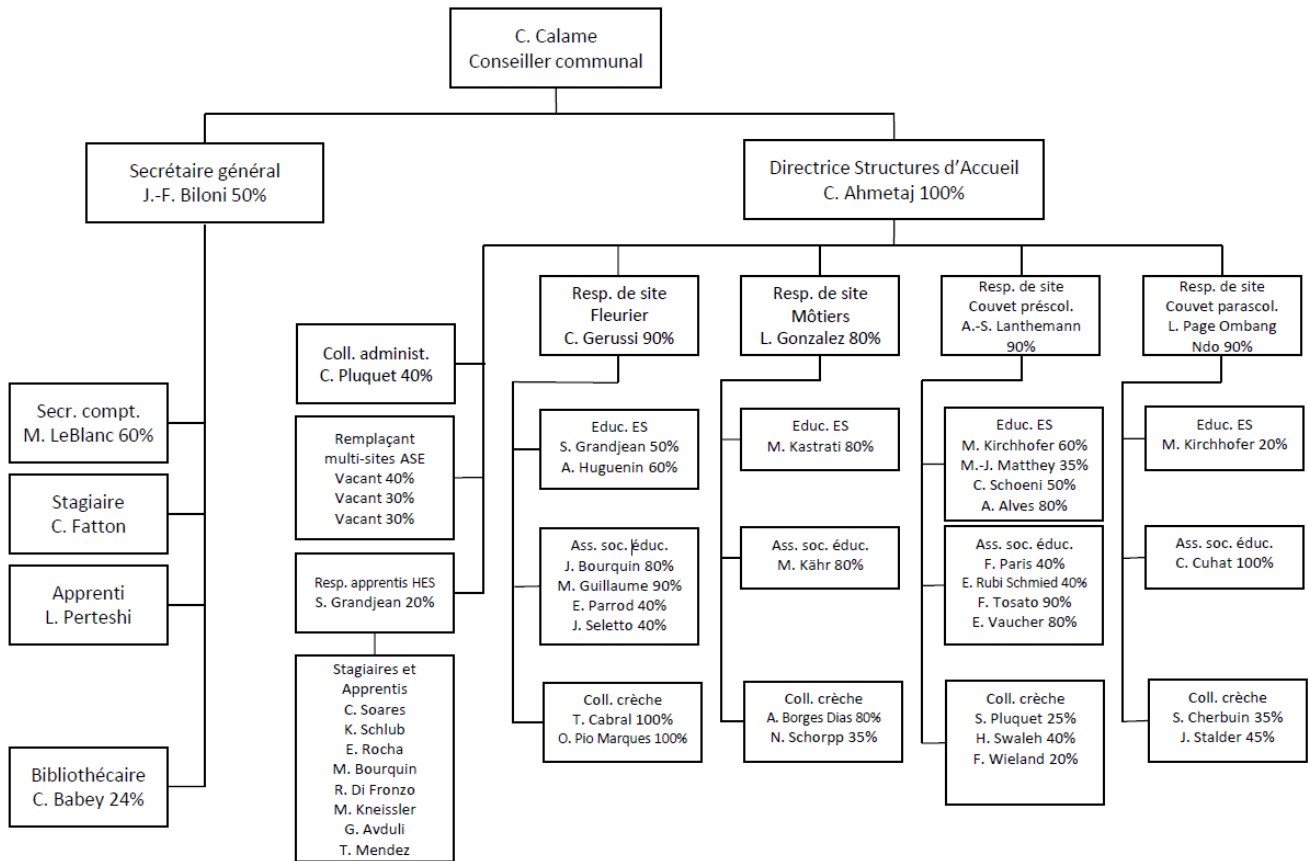
Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement - Ecole Jean-Jacques Rousseau – 31.12.2017



Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement - Ecole Jean-Jacques Rousseau – 31.12.2017

Directeur Adjoint - Cycle 1 - Directrice Adjointe - Cycle 2 - Directeur Adjoint - Cycle 3 - Denis Rey Anne-Pascale Isler David Hamel	Fleurier V. Bors-Duvanel, M.-C. Bugnon, M. Calame, S. Camozzi, L. Capelli, P. Déjardin, F. Eichenberger, S. Erb, L. Fatton, M. Flück Félix de Oliveira, C. Genzoni, C. Gobat, M. Grandjean, M.-N. Jeanneret, C. Julmy, J. Kurth, C. Mangiavacchi, N. Martin, F. Meyer, E. Moretti, L. Parel, J.-M. Pipoz Burkhalter, B. Remy, D. Rey, M. Reymond, J. Robert, F. Vuille	Couvet C. Aubert, V. Barraud Rey, C. Bobillier, C. Brünisholz, G. Brunner, D. Brügger, M. Charrière, C. Currit, Ch. Currit, C. Da Costa, V. Diop, I. Duquène, L. Falk-Krebs, C. Fernandes, C. Genzoni, Q. Henzelin, M.-J. Jean-Mairet, M. Jornod, C. Julmy, S. Klausser, L. Krebs, K. Leuba, C. Mangiavacchi, A. Mori, C. Piaget, F. Seewer, M. Seewer, V. Simon, C. Stirnemann, A. Zehnder	Môtiers- Boveresse A. Berthoud, V. Beutler, C. Brünisholz, N. Buri-Beeler, L. Fink, C. Genzoni, M. Grandjean, C. Jaccard, M. Leiter- Kleiner, K. Lugon, F. Pantillon J. Robert	Les Verrières D. Auderset, V. Barraud Rey, C. Brünisholz, P. Déjardin, L. Jeanrenaud, N. Leu, S. Matthey, V. Meyer- Moret, A. Mori, E. Patthey, N. Renaud-dit- Louis, C. Sancey	Travers C. Brünisholz P. Déjardin, M. Grandjean M.-L. Lambert, M. Racine S. Salvi, C. Tenger	Buttes A.-L. Buchs, C. Cortese, P. Déjardin, F. Furrer, C. Mairy, S. Suter	St-Sulpice S. De Pellegrin, M. Pierrat- Flahaut, M. Yonca	Noiraigue F. Fort, S. Menguelti, M. Pierrat- Flahaut,	La Côte- aux-Fées D. Benkert, D. Brügger, M. Lambelet	
	Cercle Scolaire C. Aeschimann, C. Aubry, K. Clerc, S. Hamel, N. Oppliger, S. Tâche									
	B8 G. Bobillier, P. Boehlen, C. Brünisholz, C.-A. Brunner, A. Christen, G. Daudet, P. Déjardin, A. D'Epagnier, T. de Tribolet, G. Fatton, F. Furrer, Q. Henzelin, C. Hofmann, R. Jeanneret, C. Julmy, B. Koffi, C. Liebe, A. Macuglia, C. Mangiavacchi, Y. Passet, B. Remy, S. Schlub, G. Tharin, C. Vaucher, P. Vogel									
	Longereuse S. Beutler, P.-A. Blanc, P. Boehlen, A. Boraley, P. Calderara, Y. Charrère, A. Christen, E. Christian, T. De Tribolet, L. Devaux, N. Droz, S. Duchêne, R. Fragnière, F. Furrer, M. Giovenco, H. Guzman, D. Hamel, Q. Henzelin, C. Hofman, R. Jeanneret, V. Jeanneret-Grosjean, N. Joray, J. Juriens, D. Juvet, P. Landry, G. Mairy, C. Mangiavacchi, C. Martin, D. Masci, K. Mondaini, M. Negri, R. Perregaux-Dielf, J. Pipoz, Y. Passet, Y. Queloz, B. Remy, N. Scapolan, F. Smânia, G. Tharin, M. Thossy, P. Trupiano, P. Vaucher, P. Vogel, C. Vuilleumier, R. Weiss, D. Zayan									

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement – Structures d'Accueil - 31.12.2017



2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'école Jean-Jacques Rousseau a pour mission d'assurer la scolarisation obligatoire des élèves du Val-de-Travers, auxquels se joignent quelques élèves de La Brévine et de Provence (VD).

L'année scolaire 2016-2017 est marquée par la fin du système à filières au cycle 3. En effet, la dernière volée d'élèves de 11^e année, répartis entre la section préprofessionnelle, moderne et de maturité, a quitté l'école obligatoire en juin 2017. L'année scolaire 2017-2018 verra quant à elle sortir la première volée d'élèves de 11^e année issus de la rénovation du cycle 3.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil d'établissement scolaire (CES) s'est réuni à 3 reprises en 2017. Sa composition, lors de la dernière séance du 21 septembre 2017 était la suivante :

Christophe Calame	Conseil communal Val-de-Travers
Cosette Pétremand	Conseil communal La Côte-aux-Fées
Sloane Studer	Conseil communal Les Verrières
Johana Eidam Vautherot	Conseil général Val-de-Travers
Nathalie Ebner Cottet	Conseil général Val-de-Travers
Sokol Mehmetaj	Conseil général Val-de-Travers
Vacant	Conseil général La Côte-aux-Fées
Eddy Schaller	Conseil général Les Verrières
Romuald Babey	Direction des écoles
Anne-Pascale Isler	Direction des écoles
David Hamel	Direction des écoles
Denis Rey	Direction des écoles
Rachel Olivier Hirschy	Parents d'élèves cycle 1
Sylvie De Oliveira	Parents d'élèves cycle 2
Katia Berthoud	Parents d'élèves cycle 3
Céline Robert-Nicoud	Corps enseignant cycle 1
Camille Stirnemann	Corps enseignant cycle 2
Margherita Giovenco	Corps enseignant cycle 3
Mélanie Racine	Comité d'école Les Bayards
Christian Fragnière	Comité d'école Buttes
Anne-Marie Varone	Comité d'école Couvet
Christine Gallardo	Comité d'école Fleurier
Valérie Marquis	Comité d'école Môtiers-Boveresse
Amélie Huguenin-Bergenat	Comité d'école Noiraigue
Marie-Christine Schumacher	Comité d'école St-Sulpice
Grégory Faivre	Comité d'école Travers
Isabelle Schaller	Comité d'école Les Verrières
Lise Huguenin	Comité d'école La Côte-aux-Fées
Vacant	Communautés étrangères
Claudine Paris	Commune invitée de La Brévine

En réponse aux parents qui interpellent souvent l'école pour se plaindre d'horaires peu favorables, en raison d'un manque de temps à midi ou de trop d'attente à 15h00, la séance du 19 janvier 2017 permet principalement au directeur adjoint du cycle 3 de présenter la problématique de la confection des horaires scolaires du cycle 3, ainsi que ceux du degré 8H.

En préambule, il est mis en exergue le fait qu'en général, les parents ne voient que les difficultés de leurs propres enfants, mais que l'école doit traiter la problématique des horaires dans sa globalité en tenant compte des minorités qui doivent être traitées de manière équitable.

C'est dans ce sens que la construction de l'échéancier des horaires est expliquée. En effet, il réunit les diverses activités et contraintes conditionnant la confection des horaires que sont notamment l'organisation des classes, les options de 11^e année, l'attribution des professeurs aux branches enseignées, l'attribution des élèves selon les niveaux ainsi que les contraintes extérieures telles que la mise à disposition de salles de cours pour le lycée Jean Piaget. Il s'agit en fait d'un processus continu qui est toujours en cours d'amélioration.

D'autre part, les horaires scolaires sont également conditionnés par ceux des transports publics qui ne permettent aucune souplesse dans l'organisation. Mais pour les parents, il est particulièrement difficile d'imaginer, par exemple, que des élèves doivent attendre à la gare durant 25 minutes l'après-midi après les cours. Pour y remédier, il faudrait disposer de locaux et surtout de personnel d'encadrement en suffisance, ce qui engendrerait un coût très important pour la collectivité. Il est cependant rappelé que les élèves peuvent aussi attendre à la bibliothèque, ce dont très peu profitent, ou participer aux devoirs surveillés organisés par la société privée Jardin Malin Sarl.

Enfin la question des bornes horaires est également expliquée. En particulier, la situation idéale, mais pas toujours possible, comprenant 4 périodes le matin et 4 périodes l'après-midi. Une piste d'amélioration significative serait la mise en place de bornes horaires incluant l'horaire continu.

Lors des 2^e et 3^e séances des 18 mai 2017 et 21 septembre 2017, c'est essentiellement la question du fonctionnement des Comités d'école (CE) qui est traitée dans le but de préparer le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la restitution des avoirs des Comités d'école pour la session du 25 septembre 2017.

Relevons qu'au préalable, le chef du DJE a rencontré séparément tous les CE pour mieux comprendre leurs difficultés et spécificités. Les constats ont mis en lumière que le système ne fonctionnait pas à satisfaction et que le règlement du 4 novembre 2011 se révélait difficilement applicable. Sur le plan financier, le fond Locher a dû être ponctionné durant 3 ans pour remédier aux ressources insuffisantes de plusieurs petits CE.

En outre, il existe des disparités importantes dans le fonctionnement des CE, notamment parce que l'engagement des parents dans un CE ne pouvait être que conditionnel à la présence de leur enfant dans le collège.

Dès lors, l'étude d'un nouveau système s'est imposée en tenant compte qu'il fallait :

- Se limiter à considérer les élèves des degrés 1 à 6 par collège, (ce qui permet aussi de drainer les parents qui habitent dans une autre localité) ;
- Faire l'inventaire de toutes les dépenses et les regrouper ;
- Financer tout type d'activité ;
- Régler séparément les problématiques des degrés 7 et 8 qui sont déjà regroupés sur Couvet et Fleurier ;
- Réfléchir à une activité de cercle pour les degrés 7 à 11 ;

- Tenir compte des nouvelles idées et maintenir la dynamique positive existante ;
- Ne pas forcément toujours impliquer les Comités d'école dans certaines activités ;
- Abroger le règlement du Conseil communal relatif à l'autonomie financière des comités d'école ;
- Ne pas exclure le recours au fond de la succession Locher en cas de nécessité, tout en veillant à sa pérennité.

Au niveau financier, le nouveau concept présente des chiffres relativement proches les uns des autres. Hormis le fait que les camps de 7H n'ont pas été facturés aux Comités d'école en 2017, les nouveaux principes financiers de base sont les suivants :

- Les CE participent financièrement aux activités des élèves des collèges pour lesquels ils œuvrent et uniquement jusqu'au degré 6H (courses d'écoles, sorties au cinéma, camps verts, sorties pédagogiques) ;
- L'implication financière des CE pour les élèves du degré 7H, pour les activités décrites ci-dessus, est laissée à leur propre décision ;
- La charge financière sur les CE reste dans une proportion raisonnable, compte tenu de leurs ressources
- La charge financière pour la Commune reste stable ;
- Si l'on considère la globalité de la scolarité d'un enfant et des différents camps auxquels il participera entre les degrés 7H et 11H, la charge financière pour les parents reste stable ;
- Le processus pour les demandes de financement est simplifié, les compétences des CE sont augmentées et ne dépendent plus du DJE, qui reste cependant en soutien durant la période transitoire ;
- Des statuts d'association seront imposés aux CE et permettront d'harmoniser les fonctionnements, la Commune désignant les vérificateurs de comptes ;
- L'imposition fiscale des CE reste à régler, étant entendu qu'il existe déjà des associations à but non lucratif avec des buts similaires aux comités d'école, qui sont exonérées ;
- Les CE ouvrent des comptes en banque à leur nom, sont maîtres de leurs avoirs et sont les seuls à approuver les camps verts et autres sorties pédagogiques après avoir reçu l'accord de principe de la direction de l'école.

Le CES a accepté à l'unanimité, moins une abstention, ces nouveaux principes de fonctionnement, le projet de rapport et les changements qu'il induit dans le fonctionnement des Comités d'école.

Le Conseil général a quant à lui accepté le rapport du Conseil communal à l'unanimité lors de sa séance du 25 septembre 2017, avec un amendement demandant à ce qu'un rapport d'information sur ce nouveau mode de fonctionnement, préavisé par le CES, soit fourni au Conseil général avant le 31 décembre 2021.

2.3. ACTIVITÉ 2017

2.3.1 ORGANISATION DES CLASSES

A la rentrée scolaire 2017-2018, l'École Jean-Jacques Rousseau accueille 1'312 élèves dont 473 répartis dans les 26 classes du cycle 1, 493 dans les 26 classes du cycle 2 et 346 dans les 19 classes du cycle 3 dont 2 classes de Terminale.

La notion de classe au cycle 3 diffère de celle des cycles 1 et 2. En effet, avec la rénovation des filières apparaissent des groupes à niveaux. Les élèves sont en réalité répartis dans des groupes à niveaux en fonction de leurs compétences. En 9^e année, la notion de classe existe bel et bien étant donné que les élèves ne sont répartis dans des groupes à niveaux que pour les cours de français et de mathématiques. Le reste du temps, les élèves sont en classe hétérogène. En 10^e et 11^e année, la classe disparaît presque complètement au profit de cinq groupes à niveaux en français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature. Précisons que l'anglais est une discipline à choix à niveaux en 11^e année.

En 11^e année sont introduites pour la première fois les options professionnelles. Quatre options sont proposées: Activités créatrices manuelles, Dessin technique et artistique, Expression orale et corporelle, et Informatique appliquée et gestion.

Les options académiques continuent d'être proposées aux élèves qui se destinent plutôt à une maturité académique. Il s'agit des options Langues anciennes (latin et grec), Langues modernes (italien et espagnol), Sciences expérimentales et Sciences humaines.

La rénovation du cycle 3 prévoit des passages possibles entre les niveaux au semestre et à la fin de l'année.

Ci-après, les passages réalisés en 9^e année dans les deux groupes à niveaux prévus en français et en maths.

Passages 9^e

Elèves		
108		
	au semestre	fin d'année
FRA		
N1->N2	1	1
N2->N1	2	1
MAT		
N1->N2	3	2
N2->N1	2	2

On constate que le nombre de passages n'est pas élevé. Cet état de fait n'a pas engendré de fermeture ou d'ouverture de groupes à niveaux. Pour information, le changement du niveau 2 au niveau 1 n'est pas automatique au semestre. C'est un choix de l'élève et de ses parents, motivé par les enseignants.

Ci-après, les passages réalisés en 10^e année dans les cinq groupes à niveaux prévus en français, maths, allemand, anglais et sciences de la nature.

Passages 10^e

Elèves		
88		
	au semestre	fin d'année
FRA		
N1->N2		
N2->N1	1	6
MAT		
N1->N2	3	4
N2->N1	1	4
ALL		
N1->N2	2	5
N2->N1	4	2
ANG		
N1->N2	2	5
N2->N1		5
SCN		
N1->N2	2	3
N2->N1	1	1

On constate que les passages au semestre qui sont relativement restreints n'ont provoqué aucune ouverture ou fermeture de groupes à niveaux. La situation de fin d'année aurait pu, si elle s'était produite au semestre, conduire à la fermeture ou à l'ouverture d'un groupe à niveaux en français notamment.

Il sera intéressant d'analyser la situation en 11^e année au semestre.

2.3.2 PROJET D'ECOLE

L'Ecole Jean-Jacques Rousseau a choisi de se lancer dans un projet d'envergure : définir ses valeurs communes et les activités à conduire pour « mieux vivre ensemble ».

La direction de l'école part du constat que les collèges des différents villages ont été mis ensemble sous le nom de *Ecole Jean-Jacques Rousseau*, mais ils n'ont pas bénéficié d'une réflexion commune. La direction veut donc faire de ses 14 entités une Ecole avec des valeurs communes.

Ce projet s'inscrit dans les finalités de l'Ecole publique définies par la CIIP (Conférence inter-cantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) en 2003. Il s'appuie notamment sur les points suivants:

L'Ecole développe dans les établissements de formation un climat assurant la cohérence de l'action des divers intervenants et favorisant la transmission des valeurs et l'acquisition de compétences ;

Elle conçoit toujours davantage l'établissement comme un lieu où l'élève est respecté quel que soit son âge, son origine et sa provenance et comme un espace où il fait l'apprentissage de la considération d'autrui, de ses enseignants et enseignantes et de ses camarades ; elle veille à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer ;

Elle fait de l'établissement un lieu où l'élève fait l'expérience de la loi et des règles de la vie sociale ainsi que l'apprentissage de leur respect.

Le projet a débuté en octobre 2017 et sera finalisé en août 2019. Il se concrétisera par la création d'une charte d'établissement.

Pour le réaliser, des après-midis d'échanges ont lieu avec les enseignants réunis par collège ou par entité.

Les élèves, encadrés par les équipes pédagogiques, mettent également la main à la pâte en travaillant sur les valeurs et le mieux vivre ensemble.

Une démarche de cette nature touche l'ensemble des acteurs de l'école, élèves, enseignants, parents, direction, personnel administratif et technique. Se pencher sur ses valeurs et mettre en œuvre des activités pour mieux vivre ensemble vont donner une couleur particulière à l'établissement. Etablir un bon climat scolaire constitue un facteur favorisant les apprentissages des élèves et par conséquent leur réussite.

2.3.3 DIRECTION ET SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Suite à la mise au concours, en automne 2016, de trois postes de directeurs adjoints à des taux d'activité compris entre 50 et 70%, les deux adjoints déjà en fonction ont été reconduits dans leur fonction pour une durée de 5 ans et une nouvelle directrice adjointe pour le cycle 2, Madame Anne-Pascale Isler, est entrée en fonction à la rentrée scolaire 2017-2018. Les bureaux ont été quelque peu réorganisés afin de permettre un meilleur fonctionnement du collège de direction au sein du bâtiment de Longereuse.

Au plan administratif, à la fin de l'année 2016, plusieurs activités spécifiques relatives à la gestion des ressources humaines (allocations familiales, congé maternité, allocations perte de gain, détection précoce AI, etc.) sont passées du service communal des ressources humaines au secrétariat du JJR. Le détachement d'une collaboratrice d'un autre dicastère à un taux de 20% réparti sur deux demi-journées n'a pas suffi à couvrir le surcroît de travail engendré. D'autant plus qu'en août 2017, sur décision du canton, la Caisse cantonale de remplacement a cessé d'exister. De ce fait, l'accomplissement d'autres tâches supplémentaires, telles que le paiement et le suivi administratif des remplaçants ainsi que la gestion des absences des enseignants, est venu s'ajouter à la charge courante du secrétariat.

Dès lors, le personnel du secrétariat de l'école chargé des ressources humaines accumule les heures supplémentaires et les jours de vacances non pris. Cette situation n'est pas tenable à long terme et présente un risque important pour le paiement des salaires dans des conditions normales. Des solutions sont étudiées pour absorber ce travail supplémentaire.

2.3.4 ACTIVITES DIVERSES

Comme chaque année, différentes activités font vivre l'école autrement que par les leçons standards. Parmi elles, en 2017, on compte:

- Des camps pour les élèves de 7^e, 9^e, 10^e et 11^e,
- Une journée d'accueil pour les élèves de 8^e sous une nouvelle formule liée aux horaires des classes,
- Des courses d'écoles, sorties hivernales ou sportives, joutes, initiation au ski de fond,
- Animation ECAP,
- Le film de Noël pour les cycles 1 et 2,
- Les concerts-spectacles et animations culturelles proposées au fil de l'année,

- Les animations autour de la lecture (bataille des livres, "1, 2, 3 albums", rencontres avec des auteurs, club de lecture, semaine des médias ...),
- Concert avec l'ESN (Ensemble Symphonique Neuchâtel) et spectacles musicaux,
- Mission Détritrus à VADEC,
- Des actions de prévention (médias, prévention internet, tabac, morsures de chien, information sexuelle, journées santé, enseignement des premiers secours),
- Le choix, sous forme de votations, par les élèves de 11^e année de l'attribution du fond d'aide au développement en collaboration avec la fédération Latitude 21, qui s'est porté sur la formation et le suivi de 1'800 paysans au Burkina Faso de l'association Jéthro,
- La journée Futur en tous genres pour les élèves de 9^e année. Garçons et filles ont été invités à suivre sur son lieu de travail un-e parent-e ou un-e proche du sexe opposé,
- Présentation des différents métiers des EMS,
- Entretiens d'embauche fictifs avec Goût & Région.

2.3.5 SOUTIEN À LA VIE LOCALE

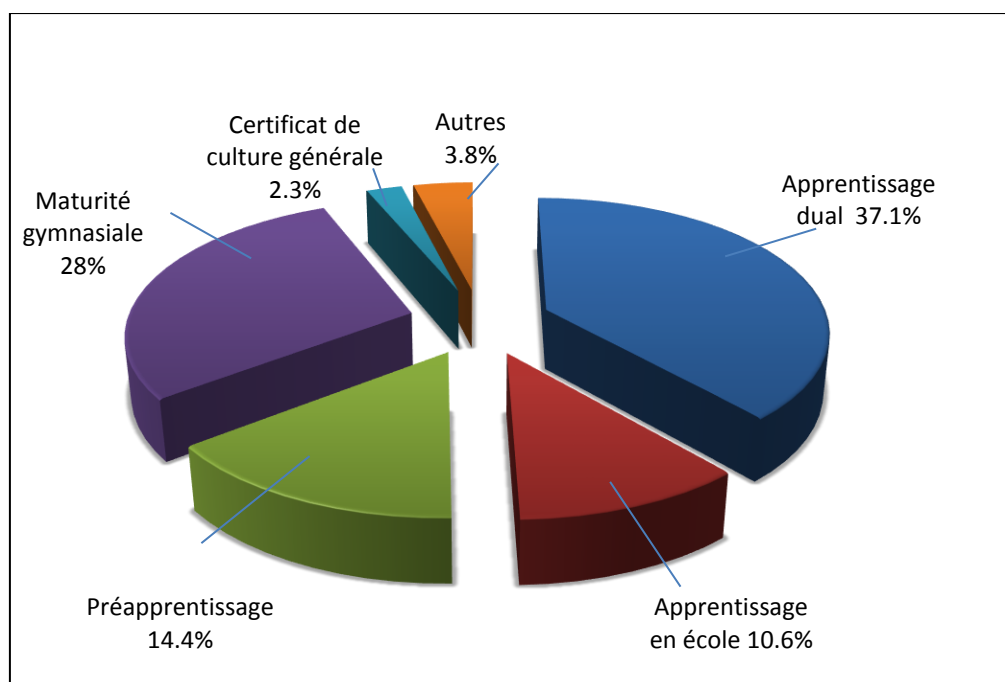
Tout au long de l'année, les classes des écoles villageoises agrémentent la vie locale par des manifestations réunissant les familles et la population. En général, sans l'important soutien des personnes engagées dans les Comités d'école, celles-ci ne pourraient pas avoir lieu. De manière non-exhaustive on peut citer :

Village	Date	Activité	Description
Noiraigue	Avril	Fête de la gare	Stands pâtisseries et chansons
	Juin	Fête de la jeunesse	Repas et jeux
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle, avec la fanfare et la paroisse
Travers	Février	Fête de l'école	Carnaval (chants, déguisements, chorégraphie)
	Juin	Fête de la jeunesse	
Couvet	Mai et octobre	Foires	
	Juin	Kermesse	Cortège, stands et animations diverses.
	Juin	Coup de balai	Opération de ramassage des détritrus
	Décembre	Concerts de Noël	Pour la population et à l'hôpital
Fleurier 1, 2H	Septembre	Dîners soupes	Soupes de légumes cultivés à la ferme.
	Octobre	Course parrainée	
	Décembre	Fête de Noël	Visite au père Noël en forêt et chants
Fleurier	Mai	Concert des écoles	Avec l'OCN
	Juin	Défi du VdT	Participation au Trail de l'absinthe
	Juin	UBS Kid's cup	
	Juin	Abbaye	Cortège de toutes les classes
	Décembre	St-Nicolas	Fabrication d'objets
Verrières-Bayards	Juillet	Kermesse	Chapelle des Bayards, chants, danses, flûtes
	Décembre	St-Nicolas	Cortège aux flambeaux, chants
	Décembre	Concert de Noël	Pour les aînés des Verrières et des Bayards

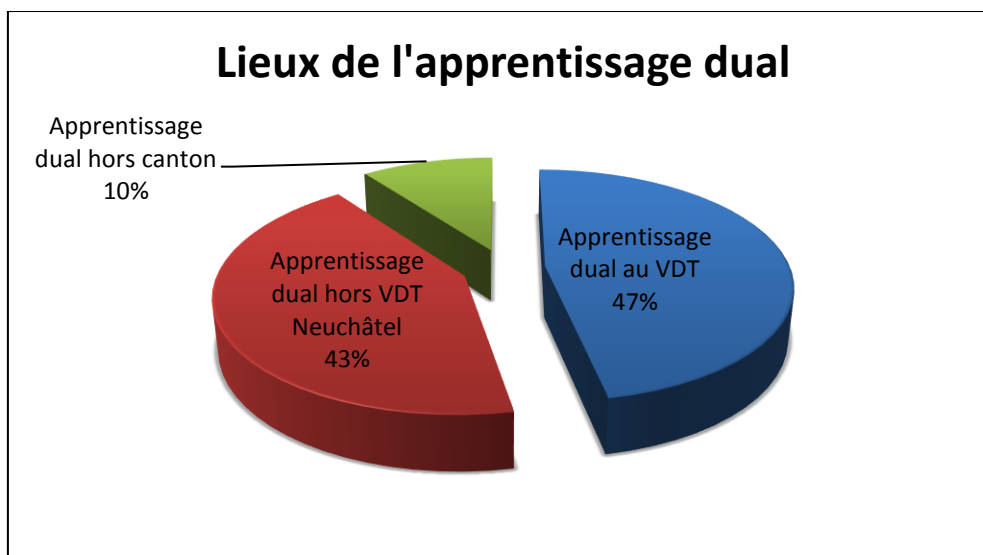
Village	Date	Activité	Description
Boveresse-Môtiers	Juin	Fête de l'absinthe	Chants
	Septembre	Fête des Fontaines	Décorations des fontaines
	Décembre	Fête de Noël	Cortège aux flambeaux et chants dans la cour
Buttes	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Avec la Côte-aux-Fées
	Juin	Abbaye	Cortège
	Juin	Fête des Fontaines	Picoulet
	Septembre	Fête du Sel	Cortège
	Décembre	Fête de Noël	Chants, poésies, saynètes, spectacle au home
St-Sulpice	Juin	Fête de la Jeunesse	Vente de pâtisseries
La Côte-aux-Fées	Février	Tournée patriotique	
	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Marche
	Juin	Fête de l'école	Chants, stands, animations, expositions

2.3.6 ORIENTATION DES ELEVES À LA FIN DE LA SCOLARITÉ

Ci-dessous l'orientation des élèves de 11^e année à la fin de l'année scolaire 2016-2017 :



Il peut être relevé que l'apprentissage dual est plébiscité par les élèves. On constate aussi qu'un pourcentage important d'élèves est inscrit en préapprentissage. Est-ce dû à un manque de places d'apprentissage ou à un manque d'investissement dans la recherche de place de la part de certains élèves? La réponse est multiple. Une piste a été explorée pour remédier à cette situation: mettre sur pied une manifestation qui permettra aux élèves de rencontrer des entreprises. C'est ce qui s'est réalisé en novembre avec le premier *18-22 de l'apprentissage* (cf. explications infra au 2.3.7)



Le taux d'apprentissage indigène reste plus élevé, mais la part d'apprentissage hors Val-de-Travers a tendance à augmenter.

2.3.7 LE 18-22 DE L'APPRENTISSAGE

Pour la première fois en automne 2017, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et la Commune de Val-de-Travers ont organisé une soirée de rencontres entre les élèves recherchant une place d'apprentissage et leur futur employeur potentiel.

Intitulé « Le 18-22 de l'apprentissage », cet événement s'est tenu en novembre, à la grande salle de Couvet.

Le concept est simple : les entreprises souhaitant proposer une place d'apprentissage à l'été 2018 s'inscrivent et délèguent à cette soirée un représentant, patron ou responsable de la formation. De leur côté, les élèves sont informés des entreprises présentes et des places proposées : ils sélectionnent celles qui les intéressent, s'inscrivent eux aussi de manière à établir un planning des entretiens et se préparent en conséquence, dossier à l'appui.

Tant les motivations de l'élève que leur dossier sont validés au préalable par des collaborateurs de l'OCOSP (Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle), de manière à optimiser chaque rencontre. Libre ensuite à chaque entreprise de prolonger ces entretiens par des stages ou une nouvelle rencontre dans le cadre professionnel.

Inspiré de « La nuit de l'apprentissage » organisée au printemps en alternance à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, « Le 18-22 de l'apprentissage » s'en distingue par son échancier, puisqu'il vise à mettre en relation le plus grand nombre de jeunes et d'entreprises possibles, et non ceux et celles n'ayant pas trouvé de place, respectivement d'apprenti. Dans ce sens, cette soirée est ouverte non seulement aux élèves de 11^e année, mais aussi à celles et ceux ayant terminé dernièrement leur scolarité mais restant encore sans projet professionnel.

Plus de 40 élèves et plus de 20 entreprises de la région ont participé à cette soirée, offrant une trentaine de places d'apprentissage aux jeunes de la Commune. Parmi les domaines représentés, on peut citer l'alimentation et l'intendance, le bâtiment, l'industrie du carton, la coiffure, le commerce et l'administration, le commerce de détail, la mécanique horlogère, la santé et le social et en dernier lieu la nature.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'école regroupe le personnel de direction, le personnel administratif et technique (PAT), le personnel médical et socio-éducatif ainsi que le personnel enseignant (PE). Au 31 décembre 2017, l'effectif de l'école est le suivant :

Directeur général	1.0	EPT
Directeurs-trice adjoints-e	2.1	EPT
Secrétaire général	0.5	EPT
Collaboratrices administratives	2.2	EPT
Conseillère socio-pédagogique	0.6	EPT
Conseiller socio-éducatif	0.6	EPT
Infirmière scolaire	0.4	EPT
Bibliothécaire	0.53	EPT
Chef concierge (Longereuse)	1.0	EPT
Concierges (Longereuse)	2.4	EPT
Personnel enseignant :		
Année scolaire 2016-2017 :	99,52	EPT (début 2017)
Année scolaire 2017-2018 :	100.11	EPT (fin 2017)

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ici pour le personnel enseignant sont des points de situation à des moments donnés des années scolaires citées.

2.5. ACTIVITÉS INHÉRENTES À LA VIE DE L'ÉCOLE

2.5.1 USESS – MÉDECINE SCOLAIRE

L'unité socio-éducative et de santé scolaire regroupe les conseillers socio-éducatifs, socio-pédagogiques ainsi que l'infirmière et le médecin scolaires.

La mise en œuvre de la santé scolaire relève de la compétence des communes qui doivent suivre les directives du médecin cantonal. L'année scolaire 2016-2017 a montré que les élèves de 3H sont en bonne santé. Les tests réalisés par l'infirmière scolaire ont pour but de détecter d'éventuels problèmes d'audiométrie, de vision colorée (daltonisme), d'acuité visuelle ou encore de vision binoculaire (strabisme). Sur la centaine d'élèves contrôlés, moins de 5% des élèves doivent se soumettre à un nouvel examen par un médecin. Les dossiers médicaux des élèves sont contrôlés aussi, à commencer par leur carnet de vaccination.

Depuis quelques années, les filles de 8^e année ont la possibilité de recevoir, à l'école, leur vaccination HPV (Papilloma Virus Humain) ; en 2017, l'école Jean-Jacques Rousseau a décidé d'offrir ce vaccin aux garçons de 8^e année également. Le succès rencontré a dépassé nos espérances, puisque 67 élèves ont été vaccinés cette année, contre 27 l'année précédente.

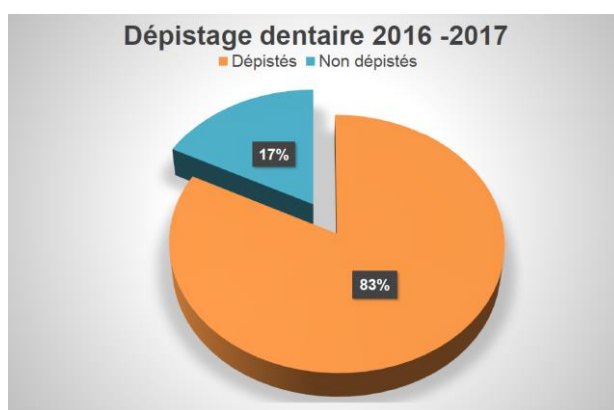
Au terme de l'année scolaire 2016-2017, la doctoresse Claire Mulard, pédiatre à Couvet, a souhaité résilier son mandat de médecin scolaire. En effet, de par son activité pédiatrique Madame Mulard voit en consultation bon nombre d'enfants scolarisés à l'école Jean-Jacques Rousseau ainsi que leurs parents. Dans le cas de situations requérant l'avis du médecin scolaire, elle se retrouve, en quelque sorte, « juge et partie ». Cela peut devenir d'autant plus problématique dans la mesure où il faut défendre l'intérêt du patient et respecter les principes découlant du secret médical.

C'est le Docteur Arnaud Clottes, médecin généraliste installé à Fleurier, qui a repris le mandat de médecin scolaire à compter du 1^{er} août 2017. Plus concrètement, ce mandat est régi par l'arrêté du Conseil d'Etat de Neuchâtel du 6 mai 2015 concernant la santé scolaire durant la scolarité et des directives y relatives du 17 août 2015.

2.5.2 USESS – MÉDECINE DENTAIRE

Comme chaque année, les parents des élèves fréquentant le cercle scolaire reçoivent un formulaire les informant du dépistage offert par la commune de Val-de-Travers. Le dépistage est effectué principalement par les trois dentistes de la région, au choix des parents. Un courrier de rappel est envoyé aux parents au printemps.

L'analyse des dépistages 2016-2017 permet de constater que le taux de dépistage est supérieur à celui de 2015-2016. Il dépasse pour la 1^{ère} fois le seuil des 80%.



Par ailleurs, force est de constater également que le subventionnement des soins dentaires prévu par arrêté du Conseil général du 30 mars 2009 n'est que très peu sollicité. (Fr. 107.- sur un budget de Fr. 2'000.-).

2.5.3 USESS - CONSEIL SOCIO-EDUCATIF ET SOCIO-PEDAGOGIQUE

Une conseillère socio-pédagogique à 60%, et un conseiller socio-éducatif à 60%, complètent l'équipe de l'unité socio-éducative et de santé scolaire (USESS). Ils interviennent dans des situations en lien avec des élèves en difficulté.

Pour les degrés 1 à 6, les activités restent stables au niveau des observations, des entretiens, des réseaux et des demandes de l'office des établissements spécialisés. Par contre, de plus en plus de parents prennent contact directement avec USESS pour des plaintes ou des demandes particulières d'intervention auprès de leur enfant.

Les procédures pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP) évoluent toujours. Actuellement, les enfants bénéficiant de tablettes reçoivent une carte mentale à coller au dos de leur tablette pour que tous les enseignants puissent avoir accès à leur profil et savoir ce que les élèves ont le droit d'utiliser.

Les enseignants deviennent de vrais experts en aménagements particuliers. Les interventions relèvent de plus en plus de la médiation entre parents et enseignants, d'interventions administratives pour des demandes d'aides extérieures ou pour des aménagements.

Par ailleurs, il est constaté que l'intégration des enfants en très grande difficulté se révèle beaucoup plus difficile dans les grandes classes et les grands villages.

Chaque année, les demandes de prise en charge compliquées avant l'entrée à l'école et celles de 1H augmentent. Il faut démêler le médical du comportemental et du cognitif, tout en respectant les parents. Ils n'ont pas de point de comparaison et ne se rendent souvent pas compte, ou ne sont pas encore prêts à se rendre compte de la différence de leur enfant avec la norme. Cette étape est apparue depuis que l'école est obligatoire pour les enfants de 4 ans.

Pour les degrés de 7^e à 11^e HarmoS, la mission auprès d'élèves en détresse scolaire, avec de multiples problématiques, reste un défi et requiert une persévérance, une qualité dans l'approche faite avant tout d'ouverture, d'écoute et de partage.

Pour beaucoup d'élèves le cursus scolaire reste un temps de vie difficile, à travers les apprentissages, l'intégration, la socialisation. Une période que les collaborateurs d'USESS essayent de soutenir au mieux pour l'ensemble des élèves qui arrivent dans leur bureau, par des moments d'écoute et de réflexion, qui bien souvent amènent un apaisement temporaire ou plus large.

Pas de baguette magique ou de solution toute faite, mais la tentative d'apporter une réponse adéquate, positive qui débouchera, comme espérée, sur un mieux-être, une reprise de confiance et d'estime de soi à travers les exigences scolaires et aussi de vie au sens large.

Sur l'année scolaire écoulée, on relève une augmentation significative de 37 nouveaux dossiers actifs, pour un total de 107 dossiers. Cela constitue un chiffre record tout en rappelant que ce nombre est en augmentation année après année.

Les motifs d'intervention sont :

- Absentéisme, relations parents-école, conflits entre élèves
- Organisation et difficultés scolaires, exigences scolaires, relations profs-élèves
- Réseaux sociaux, intégration, handicap, médiation
- Conflits parents-élèves, consommation, cadre scolaire
- Avenir professionnel, vie de famille, vie sociale, situations de crise
- Dossiers BEP, évaluations, adaptations des dossiers

Une grosse charge de travail est l'organisation autour des dossiers pour les élèves à besoin éducatifs particuliers (BEP).

Les réseaux sociaux restent une réelle menace pour les élèves de notre école et des interventions de spécialistes sur ces questions sociétales sont planifiées pour tenter d'apporter des réponses adéquates à ces dérives.

Les exigences scolaires devenant toujours plus pointues, elles amènent des soucis majeurs pour un grand nombre d'élèves aidés et soutenus au mieux pour éviter le décrochage qui constitue une inquiétude majeure. De plus en plus d'élèves sont en échec scolaire et cela provoque obligatoirement une perte de confiance et d'estime de soi. Une attention très particulière sur ces élèves est nécessaire pour ne pas les perdre en route et il faut se donner les moyens de les aider à reprendre confiance et dignité dans leur parcours scolaire.

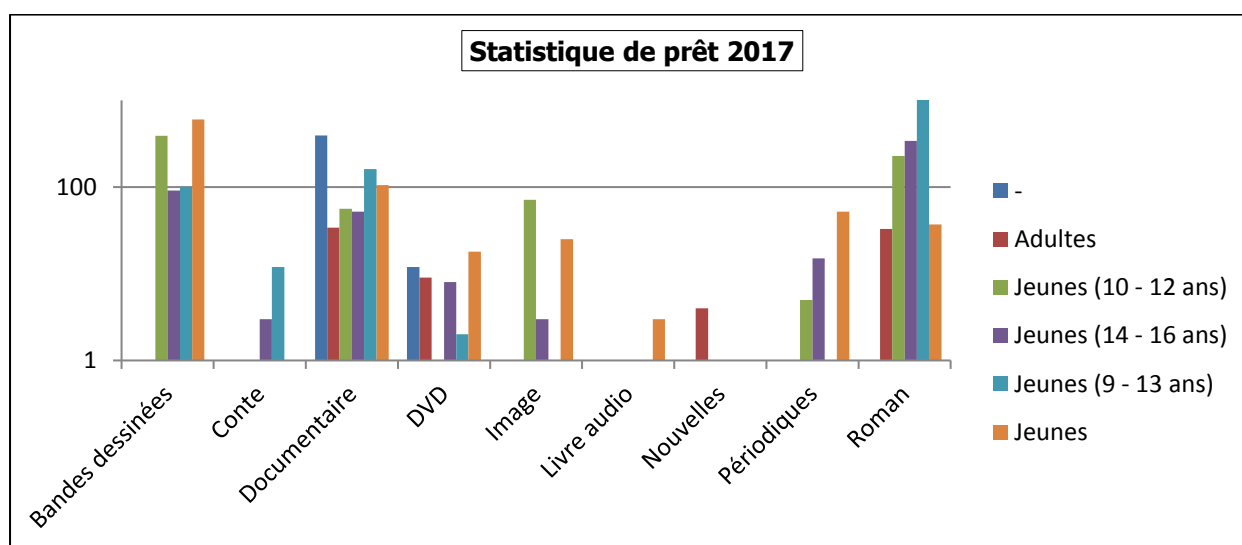
D'autre part, les rapports avec les parents restent également une des priorités de notre école. USESS joue un rôle de médiateur, de pacificateur dans des situations conflictuelles afin d'apporter un autre éclairage, plus positif et constructif entre école et parents.

Enfin, la grande majorité des élèves qui arpentent les couloirs du collège de Longereuse vont plutôt bien, mais une partie est fragilisée, voire déprimée. Ce constat doit interroger sur les raisons et contraindre à apporter des compétences et de l'écoute pour inverser cette tendance.

2.5.4 BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Statistique de prêt - Période: 01.01.2017 - 31.12.2017

	-	Adultes	Jeunes (10 - 12 ans)	Jeunes (14 - 16 ans)	Jeunes (9 - 13 ans)	Jeunes	Total
Bandes dessinées	0	0	392	91	101	602	1186
Conte	0	0	0	3	12	0	15
Documentaire	394	34	56	52	161	105	802
DVD	12	9	0	8	2	18	49
Image	0	0	71	3	1	25	100
Livre audio	0	0	0	0	0	3	3
Nouvelles	0	4	0	1	0	0	5
Périodiques	0	0	5	15	0	52	72
Roman	0	33	228	341	1157	37	1796
Total	406	80	752	514	1434	842	4028



Autres rôles de la bibliothèque :

- Animations / promotion de la lecture (choix de romans, BD, rallye lecture, etc.)
- Accueil de classes pour recherches thématiques (exposés)
- Partenariat avec le SEO: 123 Albums, Poésidéal, etc.
- Animation du Club de lecture 1x par mois
- Accueil de classes en cas d'absence d'un/e enseignant/e
- Accueil d'élèves réguliers (Sport-Art-Études) ou pour rattrapage de travaux écrits

2.5.5 CEREMONIE DE FIN DE SCOLARITE OBLIGATOIRE

En juin a eu lieu la désormais très attendue cérémonie de fin de scolarité obligatoire suivie du bal qui se déroule pour la 1^{ère} fois et avec succès, dans l'auditorium du Centre sportif de Couvet.

Cette année encore, la conseillère d'état Monika Maire-Hefti, cheffe du Département de l'éducation et de la famille (DEF) nous honore de sa présence. Le message du monde professionnel est apporté par Christian Reber, Directeur de la société Cadar SA, grossiste en alimentation installé à Fleurier depuis 2005, mais qui existait auparavant depuis 1984 à Travers. La partie musicale est assurée par le groupe Daniel Wittmer & The Noisy Silence, groupe de blues-rock composé de talentueux musiciens locaux.

3. STRUCTURES COMMUNALES D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Régie par les dispositions légales de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), l'exploitation des structures communales d'accueil préscolaire et parascolaire (ci-après : les structures) est autorisée par l'Office des structures d'accueil extrafamilial (OSAE), dépendant du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).

La mission principale des structures consiste à accueillir des enfants âgés de 3 mois à 12 ans dont les deux parents travaillent et qui ne disposent pas d'autres possibilités de garde.

Les structures doivent également pouvoir répondre aux besoins de garde de parents en recherche d'emploi et inscrits auprès d'un office régional de placement (ORP). En outre, l'admission d'enfant pour lequel l'accueil a été demandé par écrit par un professionnel du domaine social, éducatif ou médical doit aussi être pris en considération.

Enfin, les structures doivent appliquer des normes de qualité, tant au niveau du taux d'encadrement (personnel formé en suffisance) qu'en ce qui concerne les prestations pédagogiques proposées aux enfants.

Au quotidien, lorsque la situation de l'enfant et/ou de sa famille l'impose, les structures travaillent en étroite collaboration avec l'école, l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), les pédiatres et les conseillers éducatifs pour assurer une bonne prise en charge des enfants.

Le nombre de places d'accueil n'a pas cessé de progresser. Une brève analyse du tableau ci-après permet d'observer qu'en l'espace de 5 ans, le nombre de places préscolaires a presque doublé et que celui des places parascolaires a quasiment quintuplé. L'augmentation des places en 2017 est consécutive à la transformation d'une classe du collège « enfantine » de Fleurier en espace d'accueil parascolaire ainsi que par la mise à disposition de locaux au Centre sportif régional de Couvet.

Cette évolution s'explique d'une part en raison d'une augmentation constante des demandes émanant des parents et d'autre part pour répondre aux buts énoncés dans la loi sur l'accueil des enfants (LAE) qui prévoient d'encourager un développement préscolaire et parascolaire, de sorte à atteindre un taux de couverture cantonal d'au moins 30% pour l'accueil préscolaire et d'au moins 20% pour l'accueil parascolaire.

	Jan 2012	Mar 2013	Jan 2014	Avr 2014	Jan 2015	Août 2015	Août 2016	Août 2017
<i>Couvet préscolaire</i>	22	44	44	44	31	31	31	31
<i>Couvet parascolaire</i>	16	20	20	20	33	33	33	53
<i>Couvet parascolaire tables-midi</i>	-	-	-	-	-	-	20	-
Couvet	38	64	64	64	64	64	84	84
<i>Fleurier préscolaire</i>	10	10	10	15	15	18	18	18
<i>Fleurier parascolaire</i>	6	6	6	21	21	18	18	28
Fleurier	16	16	16	36	36	36	36	46
<i>Môtiers préscolaire</i>	-	-	12	12	9	12	12	12
<i>Môtiers parascolaire</i>	-	-	8	8	13	10	10	17
Môtiers	-	-	20	20	22	22	22	29
Préscolaire	32	54	66	71	55	61	61	61
Parascolaire	22	26	34	49	67	61	81	98
Total	54	80	100	120	122	122	142	159

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Commission de la crèche et de l'accueil parascolaire (CCRAP) s'est réunie à 2 reprises en 2017. Sa composition, lors de la dernière séance du 29 mai 2017 est la suivante :

- M. Christophe Calame, CC (président)
- Mme Marie-France Vaucher, CG – Les Verts
- Mme Adriana Ioset, CG - POP
- Mme Céline Rufener Eschler, CG - PLR
- Mme Nathalie Ebner Cottet, CG - PS
- Mme Johanna Eidam Vautherot, CG - PLR
- Mme Caroline Di Paolo, CG - UDC

C'est sur la question du processus de sélection de la nouvelle directrice que s'est ouverte la séance du 6 février 2017. Une candidate de qualité ayant retiré sa candidature au dernier moment, les structures se seraient retrouvées sans direction au début de l'année 2017. Finalement, Camille Ahmetaj, référente du site de Môtiers et jeune maman est revenue sur sa non-candidature et a été choisie.

Le suivi d'audit et les mesures d'amélioration ont également été passées en revue lors de cette 1^{ère} séance. Celles-ci sont énumérées dans le chapitre suivant du présent rapport.

C'est enfin la présentation de l'avant-projet d'un site d'accueil préscolaire au sein du Centre sportif régional. En effet, au niveau communal, la question est de déterminer la future utilisation des anciens locaux du restaurant La Fourchette.

L'idée est d'y installer et de centraliser tout l'accueil préscolaire afin de maintenir l'accueil parascolaire dans des lieux à proximité des écoles. L'ECAP s'est dit très favorable à ce projet. En outre, les locaux du CSR sont bien situés et présentent déjà de nombreux avantages.

Permettant d'assurer un accueil préscolaire sur les 10 à 15 prochaines années, ce nouveau site comprendrait, a priori, 3 espaces bien définis : un premier pour les bébés de 3 à 18 mois, un deuxième pour les enfants de 18 mois à 3 ans et un troisième pour ceux de 3 à 4 ans. Il s'agit d'un beau projet qui sera affiné et chiffré ultérieurement. Un bémol réside toutefois dans le fait que certains parents pourraient devoir amener ou aller chercher un enfant au préscolaire et l'autre enfant ailleurs sur un site parascolaire.

La deuxième séance de commission s'est tenue le 29 mai 2017. Sous l'égide pour la 1^{ère} fois du nouveau chef de dicastère, ce sont essentiellement les aspects des ressources humaines qui en ont constitué le menu principal. En effet, plusieurs départs de collaboratrices sont survenus dans le courant du 1^{er} semestre. Il s'agit essentiellement de cas de retraite, de fin d'activité pour raison de maternité ou de poursuite de formation auprès d'autres employeurs. Par ailleurs, la question des remplacements reste toujours d'actualité, notamment pour ne pas pratiquer de travail sur appel ou pour veiller à rester en-dessous du seuil d'assujettissement LPP.

Enfin, le chef de dicastère renseigne la Commission sur la poursuite des analyses concernant le projet de site préscolaire à Couvet. Il n'omet pas de préciser qu'une demande existe aussi sur Fleurier et qu'il faudra en tenir compte dans les futures décisions d'ordre stratégique.

3.3. ACTIVITÉ 2017

Suite à l'audit mené courant 2016, plusieurs mesures d'amélioration ont été mises en place et ont pris effet durant l'année écoulée. De manière non-exhaustive on peut néanmoins relever que :

- Une harmonisation des pratiques et prestations fournies par chaque site.
- L'utilisation sur chaque site des mêmes produits de soins (couches, crèmes, produit de 1^{er} secours, etc.)
- La consommation des mêmes denrées alimentaires sur chaque site et l'application des normes prévues par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).
- La mise à disposition d'accès informatique pour tout le personnel afin de simplifier et faciliter la communication
- L'installation du programme comptable Abacus permettant un meilleur suivi financier.
- Mise à jour et meilleure utilisation des données de la plateforme ETIC-AEF
- Augmentation de l'effectif du personnel occasionnel de remplacement (Pool de remplacement)
- Standardisation de la signalétique pour l'information aux parents et au personnel par la mise en place de panneaux d'affichage
- Modification des cahiers de transmission d'information (entre la structure et les parents)
- Optimisation de l'aménagement des espaces de vie et des locaux
- Réfection des toilettes du site préscolaire de Fleurier
- Mise en place d'un temps hors-enfants pour les responsables de site afin de mieux suivre les dossiers et optimiser la planification du personnel
- Mise en place de formations collectives ou individuelles relatives à la pédagogie, la sécurité et au suivi des apprentis.

3.3.1 ACTIVITÉS DES DIFFERENTS GROUPES DE TRAVAIL

Bien que le principe des groupes de travail ait été maintenu en 2017, l'organisation et les activités de ceux-ci ont été revues.

Le groupe « événements » a été dissous au profit de solutions propres à chaque site pour favoriser, à l'occasion d'événements particuliers tels que la fête de Noël ou les fêtes de jeunesse, les échanges entre les parents et les collaboratrices en contact direct avec les enfants.

Le groupe « formation » a été dissous. Ses activités ont été reprises par la direction et les responsables de site. En effet, la formation du personnel socio-éducatif est l'affaire des responsables qui sont mieux à même d'évaluer les besoins dans ce domaine. D'autant plus que les éventuelles formations continues engendrent des coûts faisant l'objet de conventions avec les collaboratrices concernées.

Un groupe « suivi des apprentis », dans lequel sont impliquées les formatrices sous l'égide de la responsable des apprentis a été constitué. Il a pour but d'harmoniser l'encadrement et le suivi des apprentis. Selon les possibilités prévues par le canton, les participantes à ce groupe suivent les formations de « formatrice d'apprentis ».

Un groupe « harmonisation », auquel participe une déléguée de chaque site, a pour objectif de veiller à l'application uniforme du concept éducatif.

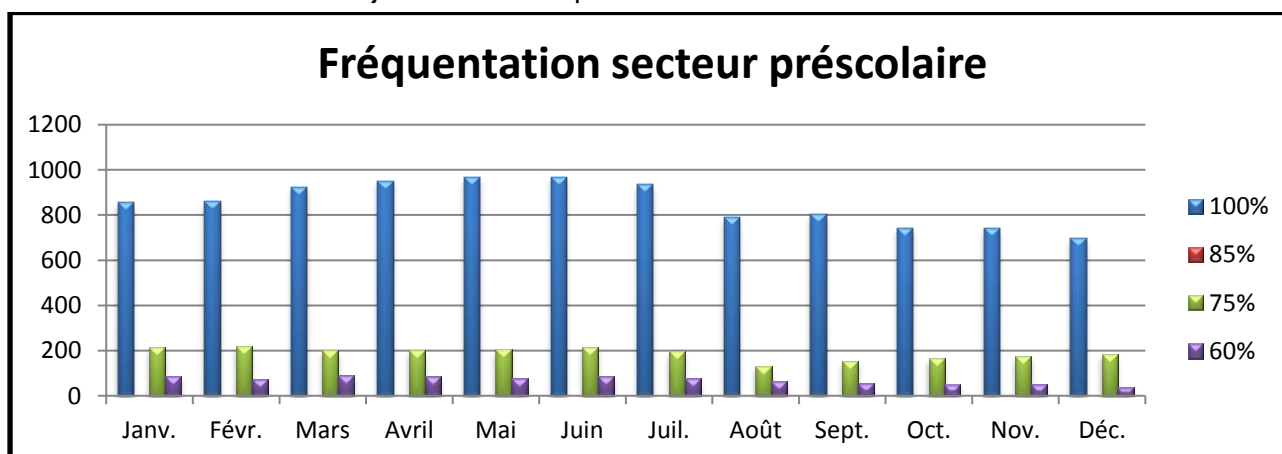
Le groupe « journal » a publié une dernière édition en janvier 2017. Une « newsletter », produite avec le soutien du secrétariat du dicastère, envoyée aux parents trois ou quatre fois par an avec les factures permet une meilleure diffusion des informations.

3.3.2 FREQUENTATION

Pour la lecture des graphiques ci-après, il faut considérer qu'en ordonnée (axe vertical), il s'agit du nombre de places, disponibles ou occupées, multiplié par 20 jours d'ouverture mensuelle.

L'évolution des places facturées pour le préscolaire est basée sur le barème des dispositions légales applicables, soit :

- 100% : Journée complète
- 85% : Journée complète sans repas
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas

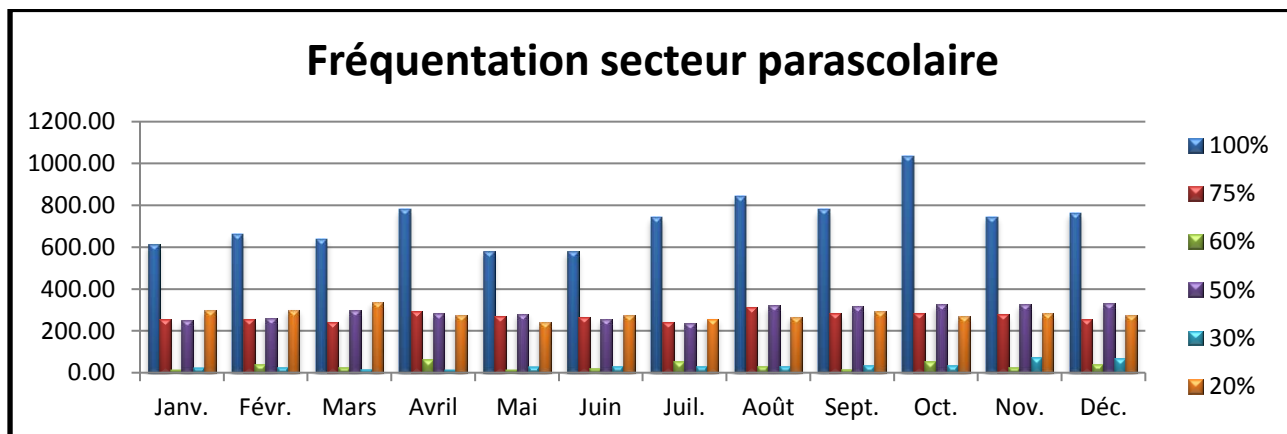


Comme les années précédentes, ce graphique fait apparaître que ce sont toujours les offres d'accueil préscolaire supérieures à 75% de la journée et avec repas qui sont privilégiées par les parents.

L'évolution des places facturées pour le parascolaire est basée sur le barème des dispositions légales applicables, soit :

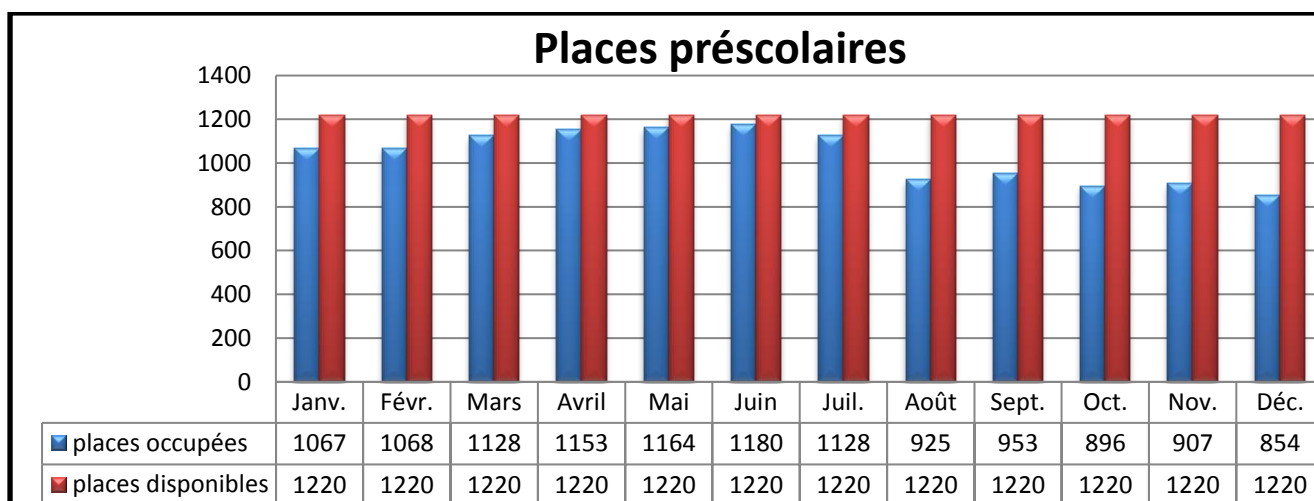
- 100% : Journée complète
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas

- 50% : Bloc de midi
- 30% : L'après-midi après l'école
- 20% : Le matin avant l'école

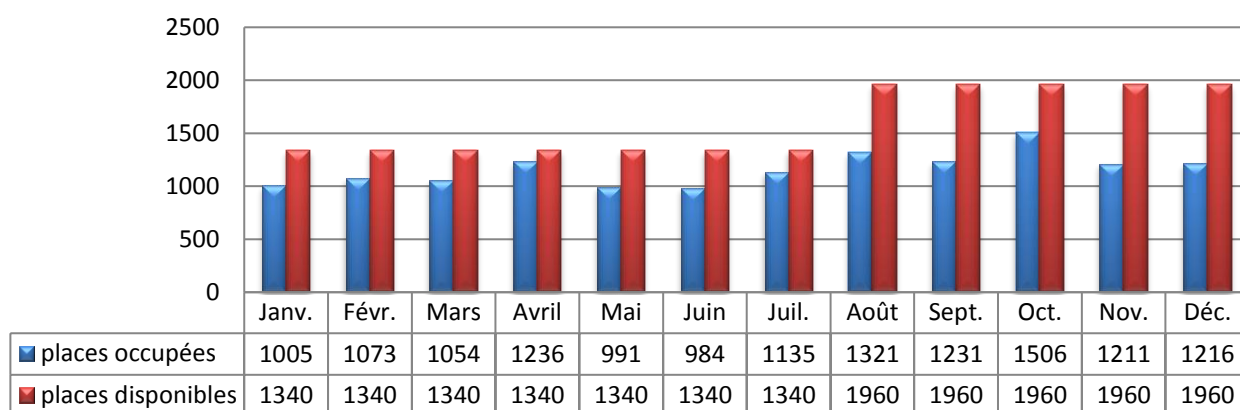


Egalement dans le secteur parascolaire, ce sont toujours les offres avec repas qui sont choisies par les parents.

En ce qui concerne le nombre de places occupées par rapport au nombre de places disponibles, on observe les chiffres suivants :



Places parascolaires



La différence entre places occupées et places disponibles pourrait laisser croire que nous disposons encore d'une capacité d'accueil relativement importante. Ce n'est toutefois pas le cas. D'une part, les sites d'accueil sont moins fréquentés les mercredis et les vendredis après-midi en raison des emplois du temps professionnels ou privés des parents et d'autre part parce qu'un certain nombre de places restent disponibles en faveur des enfants dont les parents exercent une activité professionnelle irrégulière, par exemple dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente ou des transports.

En outre, il faut observer que la fréquentation est élevée entre les mois d'avril et juillet. Ce qui entraîne un besoin d'ouverture de places supplémentaires. De ce fait, les disponibilités augmentent à la rentrée scolaire et les places sont occupées au fur et à mesure des mois suivants.

3.3.3 CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2017

Suite à la démission de l'ancienne directrice, le poste est resté vacant durant tout le 2^e semestre 2016, l'intérim ayant été assuré par la direction du dicastère et les responsables de sites. En conséquence, c'est avec un certain soulagement que les collaboratrices ont retrouvé, dès janvier 2017, une nouvelle directrice en la personne de Camille Ahmetaj, précédemment référente pour le site de Môtiers. Cette prise de fonction a permis de relancer la dynamique d'encadrement et d'harmonisation entamée au début de l'année précédente.

C'est ainsi que les postes « cadres » des structures ont pu faire l'objet d'une révision complète de leurs cahiers des charges pour aboutir à la désignation d'une responsable propre à chaque site ayant notamment pour mission de gérer les équipes, de confectionner les horaires, d'appliquer les normes légales d'encadrement des enfants, de maintenir un bon contact avec les parents et de veiller à l'application du projet éducatif sous la conduite de la directrice et la supervision du chef de dicastère.

Etant donné qu'il s'est agi d'une nouvelle organisation, un temps d'adaptation entre janvier et juin a été nécessaire. Concrètement, il a fallu procéder aux engagements des responsables de site, puis à la mise en place des nouveaux principes de fonctionnement.

3.3.4 SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Des échanges et rencontres intergénérationnels sont organisés mensuellement avec les homes de Dubied à Couvet, de Valfleuri et des Sugits à Fleurier.

Par ailleurs, les enfants des structures d'accueil participent aux cortèges de la fête de la jeunesse à Couvet et de l'Abbaye de Fleurier.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2016, respectivement 31 décembre 2017, l'effectif du personnel des structures d'accueil se présente comme suit :

	31.12.2016	31.12.2017
Directrice :	0.00 EPT	1.00 EPT
Educatrices diplômées et assistantes socio-éducatives:	16.25 EPT	14.85 EPT
Personnel non-formé :	6.23 EPT	5.35 EPT
Apprenties et stagiaires :	8.00 EPT	8.00 EPT

Durant l'année 2017, les variations du nombre d'EPT (équivalents plein temps) dans les structures ont été les suivantes :

- Etat au 31.12.2016	20.80
- Ouverture parascolaire à Couvet (CSR) approuvé par la CGF	+0.65
- Diminution du temps de travail d'une collaboratrice	-0.20
- Augmentation du temps de travail d'une collaboratrice	+0.15
- Remplaçants multi-sites approuvés par la CGF	<u>+1.00</u>
- Etat au 31.12.2017	22.40

Au total, sans compter les apprenties, on dénombre 21.20 EPT réellement employés au 31 décembre 2017, sur les 22.40 EPT autorisés par la CGF, principalement en raison des postes de remplaçants multi-sites approuvés en décembre et non encore pourvus au 31.12.2017.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

3.5.1 PROJET PRODUITS DE SOINS

Sous l'impulsion de la directrice, l'équipe éducative soucieuse de proposer des prestations de qualité s'est penchée sur le type et le mode d'utilisation des produits de soins appliqués aux enfants.

Par exemple, dès mars 2017 les lingettes humides ont été proscrites pour être remplacées par des lingettes sèches. D'autre part, les crèmes de soin ont aussi fait l'objet d'une analyse particulière, certaines crèmes du marché ayant en effet été diagnostiquées comme pas suffisamment respectueuses de la peau des enfants, celles-ci ont immédiatement été retirées de notre assortiment.

3.5.2 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES

Chaque site a fait l'objet d'une réflexion quant à l'aménagement des espaces en vue d'une meilleure utilisation des volumes à disposition.

A Fleurier, pour faciliter les transferts lors des promenades et pour disposer d'un espace propre et plus calme, le groupe des bébés a été installé au rez-de-chaussée. Les parents ont accueilli positivement ce changement et l'équipe éducative a gagné en sérénité.

Au préscolaire de Couvet, le groupe des bébés a été déplacé dans la partie la plus reculée du bâtiment, également pour disposer d'un espace plus calme et ainsi éviter les allées et venues d'autres groupes d'enfants. Là-aussi, un accès direct aux poussettes a été créé.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

Pour faire face à une demande d'accueil en constante augmentation, des sous-structures parascolaires ont été aménagées : à Fleurier, dans une classe du collège enfantine et à Couvet au Centre sportif régional. Ces nouveaux espaces parascolaires ont également permis une amélioration des espaces préscolaires.

La société qui assurait les nettoyages dans chaque site a dénoncé le contrat qui la liait aux structures pour le 31 décembre 2017. Des études sont menées pour remplacer ces prestations. Il faut relever à ce sujet que le niveau d'hygiène dans des locaux occupés par des petits enfants doit être très élevé et permanent.

A fin 2017, les structures ne sont quasiment plus en mesure d'accueillir la totalité des enfants inscrits en liste d'attente. Des réflexions sont toujours en cours pour développer les capacités d'accueil. En effet, même si la création de nouvelles places représente une charge financière non négligeable pour la Commune, l'agrandissement des structures ou l'ouverture de places d'accueil privées, voire un partenariat public-privé, tel que mentionné en bonne place dans le programme de législature, constitue l'un des facteurs essentiels à l'installation de nouveaux contribuables à Val-de-Travers.

En conclusion, il est important de souligner que sur le plan des ressources humaines, les entretiens individuels de fin d'année ont confirmé la motivation des équipes à poursuivre leur collaboration au sein des structures d'accueil communales, en particulier grâce à la mise en place de responsables propres à chaque site.

4. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

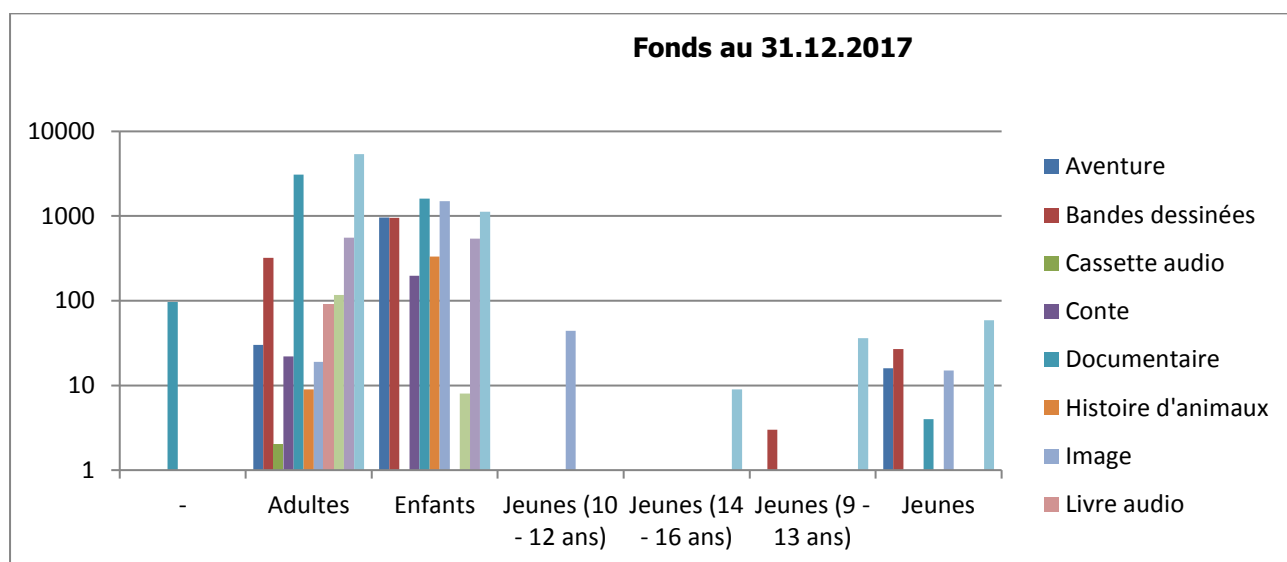
4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La bibliothèque de Fleurier occupe des locaux loués au rez-de-chaussée d'un immeuble sis rue du Pasquier 11 à Fleurier et est ouverte le lundi et mardi de 17h00 à 19h30 et le jeudi de 15h00 à 18h00. Au moyen de l'application Internet « Netbiblio », accessible depuis le portail communal, elle offre la possibilité de vérifier la disponibilité des ouvrages et d'en établir une liste. Chaque lecteur a accès à son propre compte par un nom d'utilisateur et un mot de passe. Il peut ainsi consulter ses prêts actuels, ses anciens prêts, il peut prolonger ses livres, en réserver et faire des propositions d'acquisition.

La bibliothèque communale du Val-de-Travers propose également un service consistant en prêt de livres numériques. Comme le prêt de livres traditionnels, le prêt de livres numériques est gratuit. Via une bibliothèque romande, « e-bibliomedia », les lecteurs ont le droit de télécharger 10 ouvrages pour une durée de 28 jours. L'inscription passe par la bibliothèque de Fleurier. Il y a différentes rubriques: des romans de tous genres, des documentaires, des livres pour les jeunes, etc. Pour les lecteurs en dessous de 18 ans, un accord parental est demandé.

Fonds de la bibliothèque (au 31.12.2017)

	-	Adultes	Enfants	Jeunes (10-12 ans)	Jeunes (14-16 ans)	Jeunes (9-13 ans)	Jeunes	Total
Aventure	0	30	963	0	0	0	16	1009
Bandes dessinées	0	320	952	0	0	3	27	1302
Cassette audio	0	2	0	0	0	0	0	2
Conte	0	22	197	0	0	0	0	219
Documentaire	97	3085	1608	0	0	0	4	4794
Histoire d'animaux	0	9	333	0	0	0	0	342
Image	0	19	1498	44	0	0	15	1576
Livre audio	0	90	0	0	0	0	0	90
Nouvelles	0	117	8	0	0	0	0	125
Périodiques	0	558	541	0	0	0	0	1099
Roman	0	5392	1129	0	9	36	59	6625
Total	97	9644	7229	44	9	39	121	17183



4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Commission de la bibliothèque (CBIBLIO) s'est réunie une fois en 2017. Sa composition, lors de cette séance du 21 août 2017, est la suivante :

- Christophe Calame, CC (président)
- Stéphanie Béguin, CG - PLR
- Gloria Dias, CG - PS
- Céline Rufener Eschler, CG - PLR
- Cécile Mermet-Meyer, CG - PS

Sont également invitées à la séance :

- Carole Babey, Bibliothécaire
- Anne Baptiste, Bibliothécaire

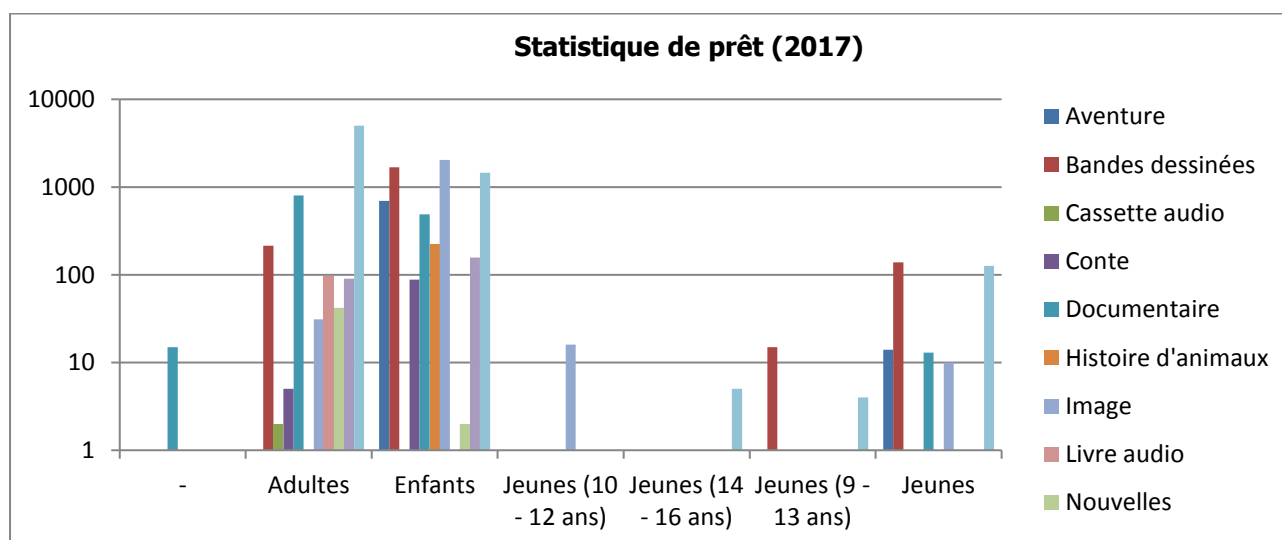
Lors de cette séance, le président informe la commission du départ prochain de la bibliothécaire du collège de Longereuse et en profite pour la remercier pour son engagement au sein de la

bibliothécaire scolaire. Il est aussi abordé la situation du Bibliobus ainsi que l'avenir des bibliothèques à Val-de-Travers. La décision est prise de mener une réflexion sur le rassemblement des bibliothèques communale et scolaire sur un site unique, à considérer sur le village de Fleurier, favorisant aussi la réflexion sur une possible intégration de cette future bibliothèque centralisée au réseau des bibliothèques Bibliobus.

4.3. ACTIVITÉ 2017

Le schéma suivant présente les chiffres des prêts effectués pendant l'année civile 2017:

	-	Adultes	Enfants	Jeunes (10 - 12 ans)	Jeunes (14 - 16 ans)	Jeunes (9 - 13 ans)	Jeunes	Total
Aventure	0	1	697	0	0	0	14	712
Bandes dessinées	0	215	1677	0	0	15	139	2046
Cassette audio	0	2	0	0	0	0	0	2
Conte	0	5	88	0	0	0	0	93
Documentaire	15	802	487	0	0	0	13	1317
Histoire d'animaux	0	1	221	0	0	0	0	222
Image	0	31	2045	16	0	0	10	2102
Livre audio	0	97	0	0	0	0	1	98
Nouvelles	0	42	2	0	0	0	0	44
Périodiques	0	90	157	0	0	0	0	247
Roman	0	5022	1455	0	5	4	126	6612
Total	15	6308	6829	16	5	19	303	13495



Par rapport à 2016, les prêts ont diminué. Cela est principalement dû au fait que les classes de l'école primaire ne sont pas venues aussi souvent que prévu. Ces classes sont passées au Bibliobus. Quelques bons lecteurs se sont mis également au livre numérique.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2017, la bibliothèque communale emploie une seule collaboratrice, à un taux de 24%.

4.5 BIBLIOBUS

La Commune de Val-de-Travers est l'une des deux plus grandes communes, membres de l'Association du Bibliobus neuchâtelois. En ce sens, le chef du dicastère est membre du comité, et depuis l'année 2017, occupe la fonction de vice-président. Le Bibliobus a connu bon nombre de changements en 2017, l'engagement d'une nouvelle directrice, plusieurs départs en retraite et la résiliation du bail à loyer des locaux dans lesquels se trouve la centrale.

La gestion des salaires de l'Association était effectuée par le service des ressources humaines de l'Etat, qui a dénoncé ce mandat en 2017. C'est la Commune de Val-de-Travers qui a repris ce mandat fin 2017, gestion qui est désormais réalisée par le secrétariat de l'école Jean-Jacques Rousseau, les collaboratrices étant déjà formées à l'utilisation du logiciel SAP, utilisé par le SRH de l'Etat. Une convention de partenariat sera conclue entre les parties dès que les premiers mois de traitement auront permis de déterminer précisément les coûts liés à l'exécution de cette tâche.

Le village de Fleurier dispose toujours, à fin 2017 et à bien plaisir, d'un passage extraordinaire du Bibliobus (deux passages par mois au total), en comparaison avec les cotisations versées et au droit en minutes de stationnement. La situation sera reconsidérée prochainement pour un retour à la normale et une éventuelle réouverture de la bibliothèque du Pasquier aux classes de Fleurier.

Finalement, la plus grande inconnue pour le Bibliobus reste le soutien cantonal à l'association. Initialement de 480'000 francs par an, la subvention était en danger, mais le vote de septembre 2016 démontrant la volonté du peuple de maintenir ce service de lecture publique de proximité a rétabli une subvention, toutefois revue à la baisse année après année, 400'000 francs pour 2017.

DICASTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ENSEIGNEMENT
LE CONSEILLER COMMUNAL

CHRISTOPHE CALAME

Dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

2017 restera comme l'année des grands travaux d'élaboration pour le projet de plan directeur régional qui devrait aboutir en 2018. Cette première phase de planification au niveau exécutif devra, dans un premier temps être reprise et adaptée par les commissions communales puis traduite dans un plan d'aménagement local et adoptée ensuite par le Conseil général.

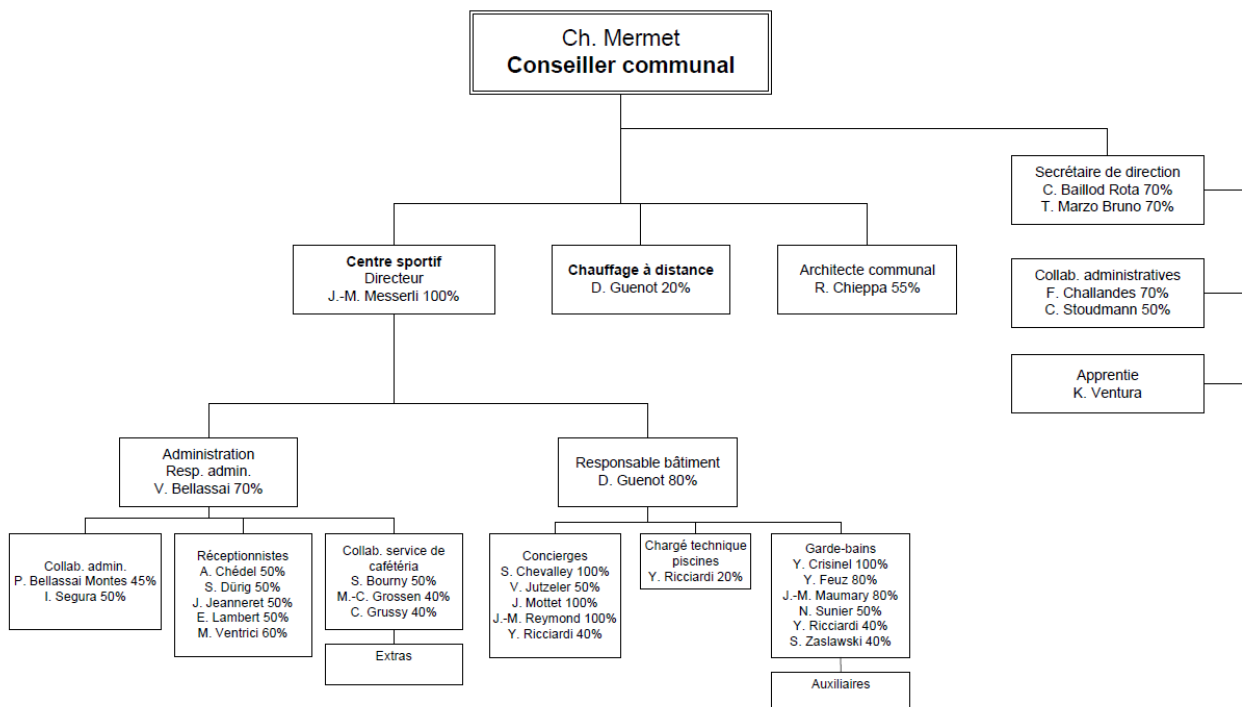
2017 confirme aussi une intense activité de notre tissu associatif qui se traduit, notamment, par une utilisation toujours plus grande de nos salles communales.

2017 confirme les progrès de notre commune pour son bilan carbone, et ceci au travers de démarches qui se déclinent sous de nombreux aspects : mobilité douce, éclairage public, chauffage à distance (économie de plus 1'000 tonnes de CO² par an).

Enfin, 2017 confirme la mise en œuvre d'importants projets de renaturations conjugués avec des opportunités de développements économiques.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère du territoire, des sports et de la culture Etat au 31 décembre 2017



2. SERVICE DU TERRITOIRE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand-Rue 38 à Couvet, le service du territoire œuvre dans les domaines suivants :

- Permis de construire
- Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier, plans d'aménagement de surface et mobilité
- Équipement des nouveaux quartiers
- Affaires foncières
- Politique du logement
- Energie
- Jardins communaux et baux non-agricoles

Il a pour mission de répondre à la population quant aux domaines d'activité ci-dessus ainsi que de permettre un suivi des dossiers dans le domaine de l'aménagement du territoire et des permis de construire.

Le service de l'urbanisme assume également la responsabilité de la protection de notre environnement et veille à garantir à la population de Val-de-Travers un accueil et un accompagnement dans les projets de développements régionaux.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission d'urbanisme, composée de 10 membres, a siégé à 12 reprises au cours de l'année 2017.

Elle se compose des membres suivants :

- Chiappa Riccardo, architecte communal
- Christen Jean-Paul, PLR
- Cimenti Gabriel, PS
- Clerc Denis, architecte externe
- Mermet Christian, Conseiller communal
- Patthey Laurent, PLR
- Schlosser Frédéric, UDC
- Schulé Jean-Claude, UDC
- Stirnemann Lydie, PS
- Vuilliomonet Loris, PS

Elle a apporté un appui technique et préavisé 65 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). Tout au long de l'année, les commissaires ont été informés des travaux de la H10 à Travers.

Dates des séances avec précisions des objets traités :

11.07.17	5 demandes de permis, 2 poses d'enseigne, 1 consultation cantonale (Creux-du-Van)
08.02.17	5 demandes de permis, 1 pré-consultation
15.03.17	10 demandes de permis, 1 pose d'enseigne, 1 consultation cantonale (réseau VTT et pédestre)
26.04.17	10 demandes de permis, 1 pose d'enseigne
17.05.17	5 demandes de permis, modification PAL Couvet, 1 consultation cantonale (plan directeur et révision de la LCAT)
28.06.17	Séance avec TP Secteur de la place de la Gare de Fleurier, 8 demandes de permis, 2 poses d'enseigne, 1 pré-consultation
23.08.17	6 demandes de permis, 2 poses d'enseigne, 3 pré-consultations, modification PAL Môtiers
20.09.17	4 demandes de permis, 1 pose d'enseigne, modification PAL Môtiers, présentation projet secteur de la place de la Gare de Fleurier
11.10.17	5 demandes de permis, 1 pose d'enseigne, 1 pré-consultation, modifications PAL Boveresse et Travers, aménagement Place de la Gare Noiraigue
08.11.17	5 demandes de permis, 1 pose d'enseigne
29.11.17	2 demandes de

- permis, repas de fin d'année

2.3. ACTIVITÉ 2017

En 2017, le DTSC a accompagné les dossiers suivants, soumis au vote du Conseil général :

- Crédit de Fr. 4'907'000.- pour les travaux communaux inhérents à la réfection de la H10 dans le village de Travers le 13 mars 2017
 - o Un amendement du groupe des Verts réduisant le crédit de Fr. 150'000.- a été refusé par 21 NON contre 12 OUI et 2 abstentions
 - o Ce crédit nécessitant une majorité des deux tiers des votants a été accepté par 31 OUI contre 4 NON
- Modification partielle du plan d'aménagement local de Couvet - Secteur "Champ Tardau" le 16 juin 2017
 - o C'est à l'unanimité que le Conseil général a accepté cet arrêté
- Crédit de Fr. 194'700.- pour la réfection du wellness du CSR du 25 septembre 2017
 - o Demandant lui aussi la majorité qualifiée (2/3 des votants), c'est par 32 OUI et 3 abstentions que le Conseil général a approuvé le crédit de Fr. 194'700.- pour la rénovation de l'espace wellness du Centre sportif régional
 - o Le postulat, déposé par les Verts, l'UDC et le membre indépendant, dans le cadre du traitement de ce rapport et demandant une étude afin d'avoir une vision claire des perspectives d'avenir à court et moyen terme du Centre sportif régional, a été accepté par 20 OUI, 13 NON et 2 abstentions.

De plus, notre service a également accompagné la réfection de l'abri du Plat-de-Riau ainsi que celui du départ des gorges de la Poëta Raisse.

DOMAINE DE L'ENERGIE

Dans le domaine de l'énergie, le dicastère a suivi les dossiers suivants :

- Chauffage à distance (CAD) de Couvet

C'est en 2016 que le Conseil général a accepté le crédit de Fr. 2'340'500.- pour l'extension du chauffage à distance Lanvoina à Couvet.

Cette étape a raccordé les bâtiments du Centre sportif régional, copropriété de la Commune de Val-de-Travers et de l'Ecap, et le CNIP ainsi que plusieurs bâtiments appartenant à des privés.

Avec les raccordements déjà planifiés dans la partie Sud du village, nous atteignons la capacité maximale des chaudières actuelles.

- CAD Les Bayards

Divers travaux d'entretien ont été conduits durant l'année, et des réflexions sont menées pour la suite de cette installation : rénovation de la production de chaleur à coordonner avec une éventuelle extension du réseau.

- NeuchEole

La société n'a pas déployé d'activités significatives en 2017, nous sommes en attente de décisions du Canton au sujet de levée d'oppositions pour le parc éolien de La Montagne de Buttes.

- SEVT

La SEVT se porte bien, ses activités se concentrent sur de l'entretien de réseau, les installations et le commerce. Notre important projet de moderniser nos usines de production hydroélectrique est en attente de décisions des services cantonaux. Le financement de ce projet est prévu dans le cadre du programme Rétribution à Prix Coûtant (RPC) de la Confédération. Le rapport de gestion complet de la SEVT est à disposition au dicastère.

- Eoliennes – Montagne de Buttes

Notre service reste dans l'attente du retour du Service de l'aménagement du territoire au sujet des oppositions au Plan d'Affectation Cantonal (PAC) afin de permettre aux communes concernées (Val-de-Travers, La Côte-aux-Fées et les Verrières) de lever à leur tour les oppositions. Ces décisions pourront à nouveau faire l'objet de recours de la part des opposants.

COMMISSION RÉGIONALE DES TRANSPORTS

La Commission régionale des transports s'est réunie à 2 reprises en 2017, soit les :

- 15 février 2017
- 18 octobre 2017

Cette commission a notamment traité des thèmes suivants :

- Horaires des transports publics 2017
- Nouveaux horaires, guichets et salles d'attente en gare de Fleurier
- Problèmes rencontrés par les élèves de l'école Jean-Jacques Rousseau
- Finances cantonales : cadre budgétaire transmis aux entreprises de transports pour la préparation de l'horaire 2018-2019

- PRODES 2030-2035 : conséquences pour le Canton de Neuchâtel et le Val-de-Travers
- Financement de la ligne Fleurier – Les Ponts-de-Martel

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Nous travaillons avec la Haute Ecole de gestion à un rapport au sujet des outils à mettre en œuvre pour le soutien à la vie associative.

Un concept de subventionnement est en cours d'évaluation et devrait être présenté dans le courant de l'année 2018.

Nous relevons que la demande pour la mise à disposition des locaux est en augmentation régulière, conformément à notre précédent programme de législature qui voulait une facilitation de l'accès à nos salles pour les sociétés.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE

- Statistiques :
 - Traitement des dossiers de permis de construire : 156 demandes ont été déposées dont 60 procédures définitives, 1 procédure préalable et 95 procédures de minime importance
 - En outre, 1 procédure fédérale pour des lignes électriques a été mise à l'enquête, 48 demandes d'autorisation d'installations solaires ont été acceptées et 86 autorisations d'installation ou de remplacement de chauffage ont été délivrées
 - Le service de l'urbanisme a sanctionné 130 permis dont 5 négativement
 - Visites fin de travaux : l'architecte communal a effectué 75 visites de contrôle de fin de chantier durant l'année
- Prestations auprès de la population :
 - Conseil et aide à la constitution de dossiers pour les particuliers, notamment enregistrement du dossier dans le programme de gestion des permis SATAC
 - Réponses aux demandes concernant les zones de construction et leurs règlements, les terrains disponibles à la construction, les prix des terrains constructibles dans les divers villages, les recherches de propriétaires
- Tenue à jour de fichiers :
 - Mise à jour des logements et bâtiments dans le registre fédéral des bâtiments
 - Gestion des contrats de location des jardins, des baux non-agricoles et droits de superficie

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

La dotation en personnel du DTSC est de 3.65 EPT, soit :

- Conseiller communal à 100%
- Secrétaire de direction à 70%
 - o Remplaçante du 01.09.2017 au 15.01.2018 à 70%
- Collaboratrice administrative à 70%
- Collaboratrice administrative à 50%
 - o Remplaçante du 01.07.2017 au 31.08.2017 à 50%
- Architecte communal à 55%
- Technicien chauffages à distance à 20%
- Apprentie

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

TRAVERSÉE DE TRAVERS – H10

2017 a été consacré au développement d'un grand projet de réaménagement de la traversée de Travers avec notamment comme points à traiter lors de cette réflexion, la sécurité des piétons, la sécurité des cyclistes, l'accessibilité des commerces et l'embellissement du village, conformément à notre programme politique.

Une première phase a pu démarrer et est réalisée au terme de cette année.

2018 sera l'année de la rénovation de la place centrale avec notamment la Place de l'Ours et ses alentours à aménager. De beaux projets en perspective.

Nous avons établi un dossier de preuves à futur pour chacun des bâtiments potentiellement touchés par les travaux de Travers.

EXTENSION DE L'ENTREPRISE MAULER À MÔTIERS ET RENATURATION DE LA CONFLUENCE DE LA VIEILLE AREUSE ET DE L'AREUSE

Le projet de sécurisation de la zone industrielle de Môtiers se développe avec notamment une coordination avec le canton pour avoir une vision la plus large possible des enjeux de la zone.

Les premiers travaux devraient avoir lieu en 2019.

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL (PDR)

Aboutissement d'un long processus coordonné entre les trois communes du Val-de-Travers, le DTSC a transmis au Département du développement territorial et de l'environnement de nouvelles propositions pour la mise en place du Plan directeur régional.

Le document, de compétence exécutive comme toutes les planifications directrices, traduit un projet de croissance de notre région à hauteur de 1% par année. Il propose des choix de développement qui devront être ensuite repris par nos commissions, éventuellement adaptés puis traduits dans un plan d'aménagement local qui devra ensuite être adopté par notre Conseil général.

Des réponses du Canton sont attendues début 2018, certains points étant encore en discussion.

NETTOYAGE DES SITES KARSTIQUES

C'est pour la 3^{ème} année consécutive que le nettoyage des sites karstiques a été réalisé par la protection civile, avec l'aide, pour le transport et le matériel des déchets, de la voirie communale et du service forestier.

Cette intervention a pour but d'assainir les lieux qui ont été utilisés comme décharge sauvage, afin d'éliminer tout risque de contamination des sources et des nappes phréatiques.

Cette année, 3 nouveaux sites ont été traités : le gouffre des Sagnettes (Boveresse), la dépression à la Corbière (Saint-Sulpice) et la doline à la Grande Prise (Couvet). Vingt-cinq hommes de la protection civile ont été engagés pour mener à bien cette mission et ce ne sont pas moins de 1'720kg de ferraille et environ 2m³ de matériaux divers et déchets qui ont été évacués.

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

- Dangers naturels à Noiraigue
En 2017, il a été constaté un déficit de protection au niveau de la route cantonale et du village de Noiraigue. Des études sont en cours pour compléter ce dossier.
- Plan d'Aménagement Local (PAL)
En décembre 2017, le Service de l'Aménagement du territoire a proposé un guide pour réviser ou élaborer les Plans d'Aménagement Locaux (PAL). A Val-de-Travers, cette démarche avait déjà été initiée il y a plusieurs années puis bloquée par le SAT qui souhaitait coordonner cette phase de planification avec l'établissement des PDR. Nous allons reprendre ce processus et éventuellement devoir compléter le mandat initial qui avait déjà été attribué et en partie réalisé par notre mandataire.
- Place de la Gare de Fleurier
Un projet de réaménagement est en cours, mais il est en attente de données précises de TransN pour pouvoir être chiffré avec précision. De manière générale, ce projet a été réorienté vers une version plus sobre et moins coûteuse que le projet initial. Ce processus devrait déboucher sur une demande de crédit soumise au Conseil général en 2018.

3. SERVICE DES SPORTS ET DE LA CULTURE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des sports et de la culture est situé à la Grand-Rue 38 à Couvet ainsi qu'au Centre sportif régional à la rue Clos-Pury 15.

Les domaines suivants sont gérés :

- Sociétés locales
- Processus des manifestations
- Gestion du patrimoine culturel
- Activités des aînés
- Relations avec les acteurs culturels et sportifs
- Collaboration à divers événements culturels
- Forum Transfrontalier

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission du patrimoine et des arts est composée de 11 membres :

- Bach Jennings Simone
- Bühlmann Louison
- Hainard Jacques
- Hurni Antoinette
- Mermet Christian
- Pasquier François
- Pianaro Olivier
- Strauss Didier
- Troutot Pierre-Yves
- Vaucher Laurence
- Wilson Ingrid

En 2017, la commission s'est réunie à 2 reprises :

1. Le 21 mars 2017

Les thèmes abordés ont été :

- Consultation de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel
- Aménagement du centre du giratoire de Couvet
- Etat des lieux du processus de stockage et archivage de notre patrimoine culturel
- Nomination des nouveaux membres

2. Le 05 juillet 2017

- Visite de la Fondation Léon Perrin à Alfaset

3.3. ACTIVITÉ 2017

MANIFESTATIONS

Les manifestations annuellement organisées par le service sont :

- La manifestation communale du 24 Février
- La marche du 1^{er} Mars
- Les courses des aînés

MANIFESTATION COMMUNALE – FÊTE DU 24 FÉVRIER 2017

C'est le vendredi 24 Février 2017 que le Dicastère des infrastructures a ouvert ses portes à l'occasion de la Fête de la fusion des Communes de Val-de-Travers.

Au programme et dès 18h30, les participants ont eu l'occasion de visiter le hangar du service des travaux publics et d'y découvrir les machines et véhicules utilisés au quotidien par les employés de la voirie.

Durant la partie officielle, Yves Fatton a accueilli les visiteurs dans ses locaux. Le Conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash nous a fait l'honneur de sa présence, l'Association Atelier Fil, par sa présidente Diane Reinhard a présenté le travail réalisé par son équipe.

Enfin, le lauréat du prix à l'honneur cette année a été Lucien Boéchat, ancien directeur de l'Ecole d'Horlogerie de Fleurier durant 29 ans. Au total, M. Boéchat a formé près de 200 personnes à Fleurier jusqu'en 1985, année de fermeture de l'école au Val-de-Travers.

Pour terminer, Christian Mermet a levé les bans de la cuvée d'absinthe 2017 dont l'étiquette a été réalisée par Mme Albertine Mermet, artiste de l'année, membre du groupe RART.



MARCHE DU PREMIER MARS 2017

Tous au Château !

Chaque année depuis 1984 a lieu la traditionnelle Marche pour commémorer la Révolution neuchâteloise de 1848. La Commune de Val-de-Travers a eu le plaisir de participer et d'accueillir plus d'une centaine de marcheurs au départ de Môtiers.

A chaque étape du parcours, une tasse de thé ou de café a été offerte ainsi qu'une tranche de taillaule.

Par rapport aux années passées, le tracé a été légèrement modifié. Peu après la sortie de Rochefort en direction est, les marcheurs n'ont plus eu à suivre la route cantonale. Ils se sont dirigés plus agréablement vers Montézillon et Montmollin avant de rejoindre l'ancien tracé sur les hauts de Corcelles.

COURSE DES AINES

Une course des aînés est organisée dans chacun des villages de Val-de-Travers, par un responsable, généralement dans le courant de l'automne. En 2017, voici ce que nos aînés ont pu découvrir :

Boveresse	Buttes	Couvet	Fleurier	Les Bayards - Les Verrières	Môtiers	Travers - Noiraigue	Saint-Sulpice
21.09.2017	24.08.2017	05.09.2017	12.09.2017	07.09.2017	30.08.2017	08.09.2017	13.09.2017
Lac d'Annecy	Musée Chaplin à Vevey	Musée Cornu et Chaplin	Arc-et- Senans	Trubschachen et Aarberg	La Tour du Meix	Lauterbrunnen	Montricher

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

La commune participe financièrement à hauteur de 50% des prestations liées à l'organisation des manifestations régionales. Cette année, ce montant d'élève à un peu plus de Fr. 16'000.- de soutien pour la réalisation de ces événements.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Nous soutenons, par l'achat d'ouvrages que nous mettons à disposition dans nos bibliothèques et dans nos archives, les publications de livres traitant de sujets liés au Val-de-Travers ou dont les auteurs sont Vallonniers.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

En 2017, le service des sports et de la culture a regroupé la dotation suivante :

- Conseiller communal à 100% qui répartit son temps entre le service du territoire et celui des sports et de la culture
- Secrétaire de direction à 70% qui répartit son temps entre le service du territoire et celui des sports et de la culture
 - o Remplaçante du 01.09.2017 au 15.01.2018 à 70%
- Collaboratrice administrative à 50% qui partage son temps entre le service du territoire et celui des sports et de la culture
 - o Remplaçante du 01.07.2017 au 31.08.2017 à 50%
- Secrétaire comptable et responsable du processus manifestation à 15% de janvier à août 2017 puis collaboratrice administrative au CSR à 15% également ayant repris le processus manifestation depuis septembre 2017.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

CENTRALE DE RÉSERVATION ET PROCESSUS MANIFESTATION

Dans un premier temps, nous avons rapatrié l'entier du personnel dédié à la réservation des salles communales au Centre sportif régional afin de regrouper ce pôle de compétence et permettre d'améliorer la gestion de ces réservations.

Dans un second temps, le processus manifestation a également été repris par le personnel du Centre sportif régional afin d'élargir la vision entre les réservations de salles et l'organisation des manifestations.

L'objectif aujourd'hui est d'améliorer ces 2 processus et de diminuer le nombre d'intervenants communaux et d'interlocuteurs pour l'organisateur privé.

Nous sommes en contact avec les services de l'Etat afin de trouver des solutions d'amélioration et de meilleure coordination pour nos questionnaires.

ETUDE DE LA HEG NEUCHÂTEL

Une étude conduite par Haute Ecole de Gestion concernant l'impact des associations pour le développement social et économique d'une région s'est poursuivie tout au long de l'année.

L'étude arrive à son terme et une séance de pré-présentation a eu lieu début juillet 2017 afin d'informer les associations et sociétés intéressées, de l'avancée des réflexions.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

- Convention UGVT
En 2017, la Commune de Val-de-Travers a établi une convention avec les sociétés de gymnastique faisant partie de l'Union de Gymnastique du Val-de-Travers (UGVT).
- Club de lutte
La construction d'une halle d'entraînement située à Longereuse arrive à bout touchant. Les aspects techniques de la gestion de cette salle et l'interface entre la commune et le club de lutte seront réglés par la rédaction d'une convention.
- Une étude concernant la mise en place d'un système de subventionnement des sociétés locales est en cours
Fin 2017, le DTSC a demandé plusieurs renseignements aux associations – sociétés locales afin de poursuivre ses réflexions quant à la mise en place d'un système de subvention. Ce sujet sera repris en 2018 et un rapport présenté dans la seconde partie de l'année.

4. CENTRE SPORTIF RÉGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS ET PISCINE DES COMBES

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Centre sportif régional du Val-de-Travers couplé à la Piscine des Combes font partie des installations sportives communales. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'équipe du CSR a repris la gestion complète des réservations des salles communales ainsi que le processus des manifestations.

Tous les collaborateurs s'appliquent à satisfaire les utilisateurs et la clientèle au travers des valeurs qui ont été choisies et partagées, à savoir : « *le Centre sportif régional du Val-de-Travers est orienté client et par son esprit d'équipe, veut atteindre l'excellence professionnelle* ».

4.2. COMMISSION DU CENTRE SPORTIF ET DE LA PISCINE DES COMBES

La commission consultative est composée de neuf membres :

- Christian Mermet - Conseiller communal
- Jean-Paul Christen – PLR
- Quentin Di Méo – PLR
- Miguel Dominguez – PS
- Loïc Frey – UDC
- Thierry Ray – Verts
- Alexandre Toimil – PS
- Philippe Vaucher – POP
- Jean-Michel Messerli - Directeur du Centre sportif régional

Elle a siégé à une seule reprise en 2017. Comme les membres de cette commission étaient nouveaux pour la plupart, une visite du Centre sportif et de la piscine des Combes a été organisée pour découvrir ces installations et montrer l'avancement des travaux de l'accès au wellness depuis la piscine d'une part et présenter l'avant-projet de réhabilitation de la piscine des Combes d'autre part.

4.3. ACTIVITÉS 2017

Les principales manifestations ayant eu lieu au Centre sportif sont :

Février :	Tournoi de football du groupement
Mars :	Accueil de la Marche du 1 ^{er} mars
Avril :	Assemblée générale de la banque Raiffeisen Cocktail des entreprises Coupe des 3 stades d'athlétisme
Mai :	UBS Kids Cup
Juin :	La Vallonière Summer Trophy Trail de l'Absinthe
Juillet :	Pique-nique Valfleurier
Août :	Course cyclo sportive « Jean-Marie Grezet »
Septembre :	Summer Trophy Accueil des nouveaux arrivants Pique-nique Johnson & Johnson
Octobre :	Comptoir des neiges Fête de la bière 40 ^{ème} anniversaire du Judo-club
Novembre :	Journée de la ludothèque Agape communale
Décembre :	Repas d'entreprises de fin d'année

PISCINE DES COMBES

Les installations de la piscine des Combes ont été ouvertes au public du samedi 13 mai au dimanche 3 septembre, soit pendant 113 jours. Malgré un début de saison très prometteur, la fréquentation et le chiffre d'affaires peuvent être qualifiés de « normal ». L'équipe des garde-bains « auxiliaires » engagée durant cette période a travaillé à notre entière satisfaction. Comme l'année passée, la buvette été exploitée par un gérant externe.

EN QUELQUES CHIFFRES

Le plan comptable indique que la source principale des revenus est constituée des achats de prestations d'accès aux installations sportives. Le compte 44720.00 « paiements pour utilisation des biens-fonds PA » englobe ces encaissements qui sont détaillés ci-dessous. Pour information, le chiffre d'affaires de vente des entrées et des abonnements a augmenté d'environ 15% par rapport à l'année passée, ceci étant dû principalement au lancement du Val-de-Travers Pass.

Entrées installations sportives

Piscine CSR	46.2% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	291	38'551.10	26%
Entrées	34'302	115'108.83	74%
		153'659.93	100%

Fitness	6.5% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	104	15'408.00	71%
Entrées	799	6'324.10	29%
		21'732.10	100%

Piscine Combes			
31.8% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	387	21'136.95	24%
Compl. Combes ¹⁾	134	3'275.00	3%
Entrées	18'619	81'167.88	77%
		105'579.83	100%

1) Abonnement à ½ prix pour les porteurs d'abonnements CSR 6 ou 12 mois

Wellness ²⁾			
3.2 % du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	0	0	0%
Entrées	824	10'553.70	100%
		10'553.70	100%

2) Sur 5 mois d'exploitation (janvier à juin)

Abon. Combinés ³⁾			
1.2% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	15	2'261.70	57%
Entrées	157	1'751.15	43%
		4'013.35	100%

3) Possibilité de cumuler les prestations proposées. Par exemple : Piscine CSR – Wellness - Fitness

Mur d'escalade			
0.4% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	0	0.00	0%
Entrées	265	1'241.10	100%
		1'241.10	100%

Val-de-Travers Pass			
10.7% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements ⁴⁾	383	35'473.30	100%

4) « Qté » correspond au nombre total d'abonnements délivrés. « CA » indique la part de la plus-value encaissée au CSR et à la piscine des Combes

Comparatif (nb passages et chiffres d'affaires)

	2017		2016		2015	
	Qté	CA	Qté	CA	Qté	CA
Piscine CSR + VdT Pass	45'172	189'133.33	47'888	173'642.05	37'097	180'648.15
Piscine Combes + VdT Pass	21'728	105'579.83	17'874	102'395.35	26'293	136'223.95
Wellness	824	10'553.70	1'511	23'347.60	1'607	20'503.00
Fitness	6'080	21'732.10	6'909	28'015.20	6'490	27'215.70
Mur d'escalade	265	1'241.10	376	2'003.50	356	1'893.00
Hébergement (nuitées)	3'686	97'326.73	4'069 ¹⁾	120'814.45 ²⁾	3'106	85'231.30

¹⁾ Faute de places disponibles, plus de 600 nuitées ont été passées dans d'autres bâtiments que nous avons loués (chalets, colonies, ...) mais qui ont été tout de même comptabilisées car ces groupes se restauraient au CSR.

²⁾ Baisse du CA dû au fait de rentrées exceptionnelles en 2016 (5'000.- à la fédération fribourgeoise d'athlétisme pour l'annulation de leur séjour, 3'000.- à la patrouille des Sentiers qui ont dormi dans la salle omnisport, ...)

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le nombre d'EPT est le suivant :

• Direction :	1.00 EPT	1 personne
• Administration et réservation :	1.65 EPT	3 personnes
• Intendance :	0.80 EPT	1 personne
• Gardiennage des piscines :	4.10 EPT	7 personnes
• Conciergerie	3.90 EPT	4 personnes
• Réception – cafétéria :	2.60 EPT	5 personnes
• Service de repas :	1.30 EPT	3 personnes

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

REHABILITATION DE LA PISCINE DES COMBES

Suite à la décision de réhabiliter la piscine des Combes, un mandat avait été confié en automne 2016 à une entreprise spécialisée dans ce domaine. Durant l'année 2017, l'objectif principal était d'identifier les rénovations indispensables d'une part et d'autre part de chiffrer des variantes apportant une plus-value notable. Pour des questions liées aux lois sur l'énergie, la rénovation du bassin nécessitera obligatoirement la pose d'une couverture pour la nuit. De plus, après examens, il s'avère que le système de filtration et de traitement de l'eau ainsi que les canalisations qui datent des années 60 devront être complètement changées. Dans le même ordre d'idée et cette fois pour des questions de sécurité, la zone des plongeurs devra être réadaptée. Dans les variantes proposées, il s'agira entre autre de faire un choix sur les types de matériaux à installer et les aménagements supplémentaires à aménager qui amélioreraient l'offre de prestations.

CENTRALE DE RESERVATIONS ET GESTION DES MANIFESTATIONS

En raison de la réorganisation décidée par le Conseil communal en 2016, au 1^{er} janvier, l'entier de la centrale de réservation est revenu au Centre sportif tandis que la gestion du processus de gestion des manifestations a été rapatriée au 1^{er} juillet.

RACCORDEMENT DU CSR AU CHAUFFAGE A DISTANCE

Le raccordement au chauffage à distance a été réalisé selon la planification prévue. Ainsi, le 31 juillet, le changement de type chauffage a été opéré sans anicroche.

RÉHABILITATION DE L'ESPACE WELLNESS

La création de l'accès à l'espace Wellness depuis la piscine ainsi que sa rénovation votée en septembre ont été réalisés durant la seconde partie de l'année. L'ouverture de cet espace a été officiellement effectuée le 15 janvier 2018.

CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

La réflexion concernant la création d'un terrain synthétique a été menée en concertation avec les membres du groupement de football du Val-de-Travers et les clubs locaux. Plusieurs séances ont eu lieu durant l'année afin que le projet puisse être affiné et que les coûts soient calculés de manière très précise. Le projet final sera présenté au Conseil général durant la première partie de l'année 2018.

REFLEXION CONCERNANT LA REAFFECTATION DU RESTAURANT

Dès sa fermeture en décembre 2015, de nombreuses pistes ont été explorées pour réaffecter cet espace. Fin de l'année 2016, la piste de création d'une crèche communale a été proposée à la copropriété du CSR par les membres du Conseil communal représentant la commune. A ce jour, le dossier est traité par le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement.

REFLEXION CONCERNANT LA RENOVATION DE L'HÉBERGEMENT

Vu les nombreux projets qui ont été et/ou qui sont menés actuellement, la réflexion concernant la rénovation des sanitaires de l'hébergement a été mise en veille pour l'instant.

4.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

L'exploitation de la réception-cafétéria et du service de repas dans la salle à manger de l'ex-restaurant « La Fourchette » fonctionne à satisfaction. D'un point de vue comptable, l'exercice 2017 a été très bon.

L'accès au Wellness depuis la piscine est effectif depuis le début de l'année. Il donne satisfaction à la clientèle et apporte une plus-value à la piscine.

DICASTÈRE DU TERRITOIRE
DES SPORTS ET DE LA CULTURE
LE CONSEILLER COMMUNAL

CHRISTIAN MERMET

Dicastère des infrastructures DI

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Au fil des ans, le Dicastère des infrastructures s'est enrichi d'une part par le nombre de services qui le composent et les missions y relatives, et d'autre part, par les connaissances que ceux-ci ont su acquérir par la pratique sur le terrain et la formation apportée aux collaborateurs.

L'année 2017 ne déroge pas à cette règle et c'est principalement dans les domaines de l'eau et de l'épuration que de nouvelles évolutions ont eu lieu. De plus, des efforts importants ont été portés quand à la sécurité au travail.

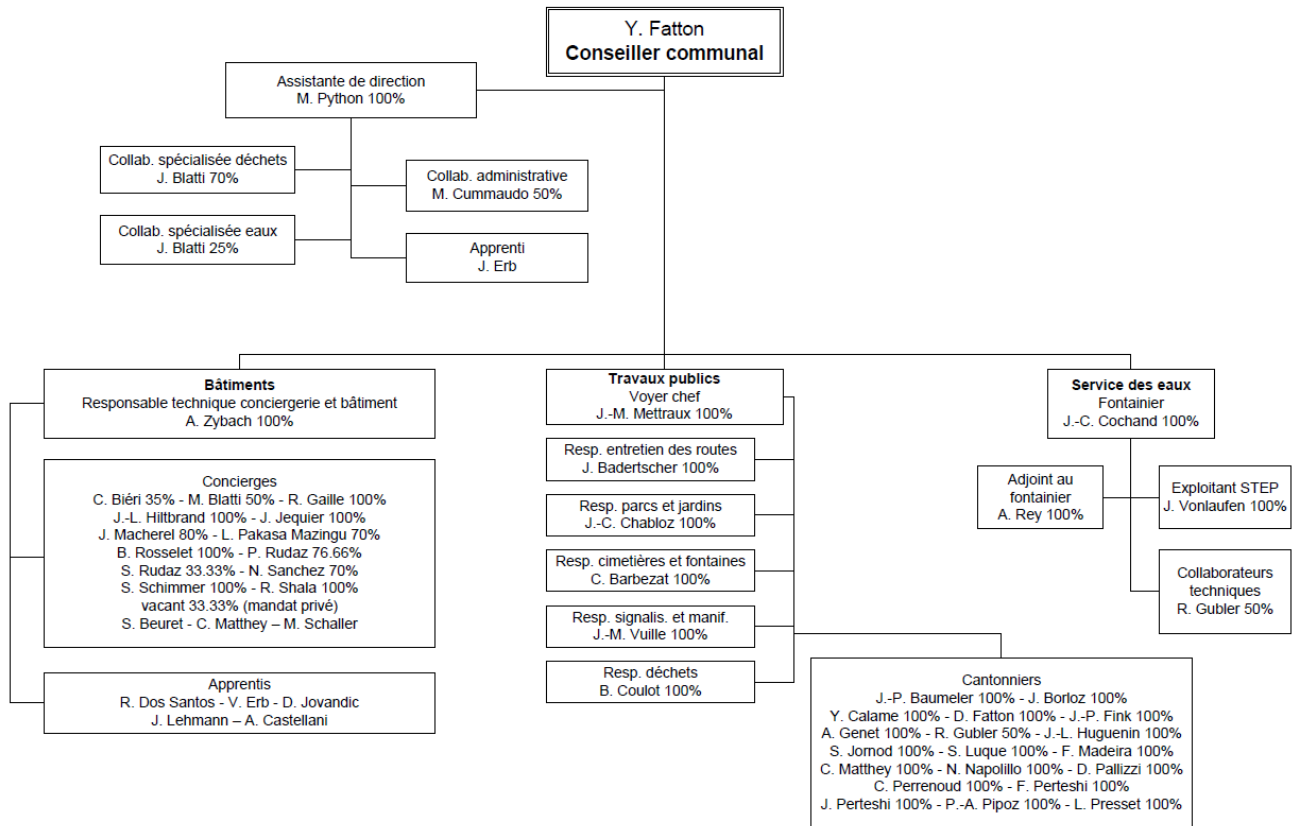
Ceux-ci se sont articulés sur deux axes. Tout d'abord sur la sécurité personnelle des collaborateurs en regard des missions qui leur sont confiées et dans un deuxième temps sur les installations techniques, ainsi que les infrastructures mises à dispositions pour mener à bien leurs missions.

C'est ainsi que des cours SUVA ont été mis sur pied pour les collaborateurs, ainsi qu'une démarche permettant l'analyse des infrastructures et des installations en relation avec l'aspect sécuritaire de celles-ci. Nos lacunes ont ainsi été identifiées et les corrections nécessaires tant au niveau humain que technique ont été apportées.

Au vu de la complexité des normes dans les domaines techniques, il va de soi que ces efforts devront être maintenus durant les années à venir afin d'éviter au maximum les accidents.

L'année 2018 permettra à nouveau au Dicastère des infrastructures de concrétiser les options politiques déjà prises ou encore à prendre dans les domaines qui sont les siens et ceci dans l'unique but de permettre à nos populations d'accéder à des infrastructures communales modernes, de qualité et adaptées aux besoins du plus grand nombre.

**Dicastère des infrastructures
Etat au 31 décembre 2017**



2. TRAVAUX PUBLICS

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées)
- Entretien des stations de relevage des eaux usées
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres
- Plantation des massifs et bacs
- Entretien des terrains de sport et de football
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations)
- Nettoyage des fontaines
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes
- Gestion des caninettes et WC publics
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale
- Marquage des routes communales, ainsi que quelques marquages privés
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements)
- Creusage des hydrants
- Gestion de l'éclairage public
- Entretien des buttes des stands de tir
- Pose et dépose des jalons et pare-neige
- Service de piquet hivernal
- Déneigement, salage et évacuation de la neige
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël
- Travaux pour le service de l'eau
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Gestion des demandes de permis de fouille

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des travaux publics a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 31 août 2016. Sa composition est la suivante :

Yves Fatton (président)
Cécile Mermet Meyer (PS)
Hans Peter Gfeller (PLR)
François Oppliger (PS)
Frédéric Schlosser (UDC)
Pierre-Alain Wyss (PLR)

Courant 2017, la commission s'est réunie à une seule reprise pour traiter les dossiers relatifs à l'automatisation du réservoir de Buttes et à la réfection des jardins publics, notamment.

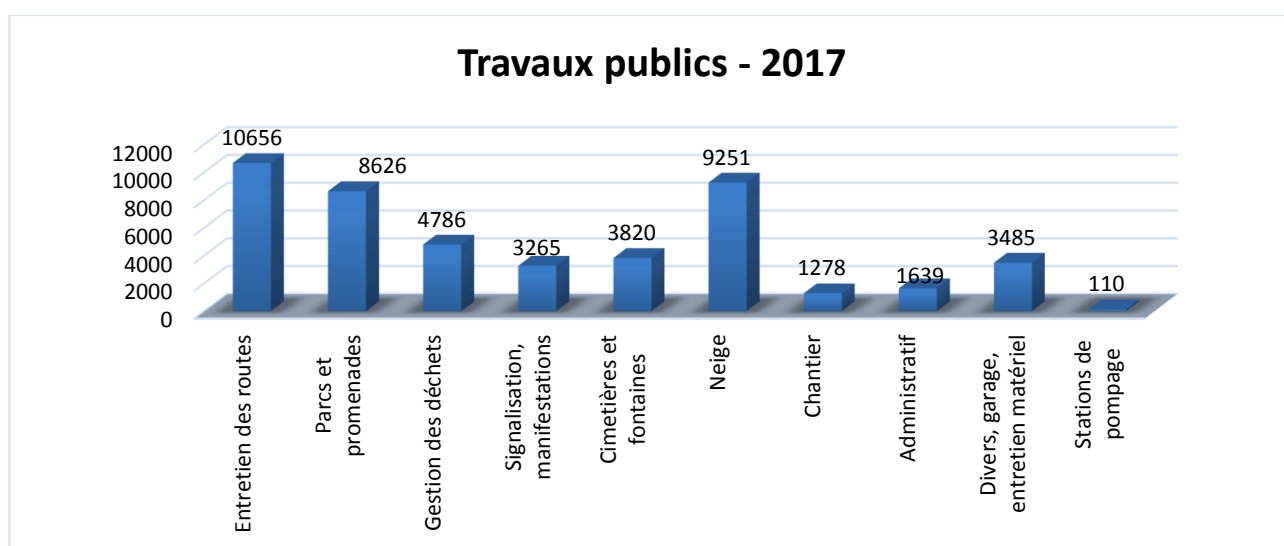
La commission a également participé à une séance commune avec la Commission d'urbanisme, où il a été notamment question de l'aménagement de la Place de la Gare de Fleurier.

Le chef du dicastère est également membre

- du Conseil d'administration de la SEVT
- de la commission cantonale des déchets
- de la conférence des directeurs communaux des travaux publics et des services industriels
- de la commission de pilotage du parc éolien de la Montage-de-Buttes

2.3. ACTIVITÉ 2017

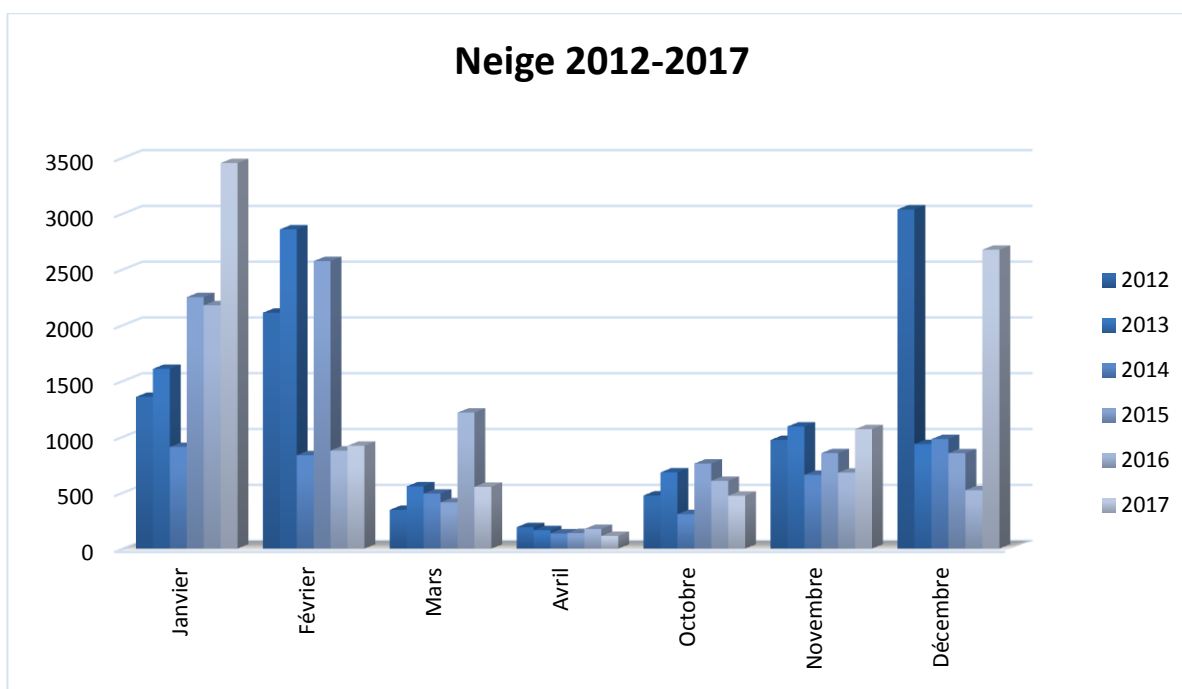
La répartition des heures effectuées courant 2017 est la suivante :



Sur ces 47'000 heures, 4'700 ont été effectuées par les apprentis, les personnes en placement ISP/ORP ou encore en TUP (voir 2.4), ce qui représente 2.63 EPT.

A noter encore que la direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.

Le service hivernal a été important en janvier et décembre 2017, mais relativement restreint les autres mois.



SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service des travaux publics intervient régulièrement pour l'organisation de manifestations ou de fêtes ayant lieu sur le territoire communal. Aussi, pour 2017, les principaux engagements de la voirie pour les manifestations ont été les suivants :

- Fête du 24 février	200 heures
- Carnavallon	174 heures
- Foire de printemps à Couvet	53 heures
- Fête de la jeunesse à Couvet	30 heures
- Abbaye de Fleurier	117 heures
- Défi du Val-de-Travers	16 heures
- Fête nationale	61 heures
- Foire d'automne à Couvet	32 heures

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2017, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	18.5	EPT (dont 0.5 en arrêt maladie depuis plusieurs mois)

Comme mentionné plus haut, durant toute l'année, le service a pu bénéficier du soutien de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP, ce qui représente 1.6 EPT sur l'année. De plus, un partenariat a été mis en place avec le service des migrations pour le placement d'une personne en premier accueil au sein du service de voirie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois (TUP).

Enfin, au niveau de l'effectif, à noter encore qu'un collaborateur a fait valoir son droit à la retraite.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

- Suivi des travaux du chantier H10 à Travers
- Préparation d'un rapport pour la rénovation des places de jeu
- Pose de deux points lumineux à énergie solaire à la rue de l'Arnel à Môtiers
- Evacuation et nettoyage du hangar du feu à Môtiers
- Différents cours de formation du personnel (cours ARCV, OACP, Outlook, plantes invasives, SUVA)
- Fabrication d'une barrière de sécurité au local du sel à Fleurier
- Etablissement de l'inventaire du réseau routier
- Réfection des passerelles et du chemin des Gorges de la Poëta-Raisse
- Réparation des bovi-stop aux Lacherelles
- Abattage et remplacement d'une trentaine d'arbres d'avenue
- Travaux de démontage de la passerelle des Hirondelles sur le Fleurier
- Suite des travaux de rénovation de la barrière au temple de Noiraigue
- Rénovation de la barrière au jardin public du Levant à Fleurier
- Nettoyage du biotope au Champ-du-Tronc à Couvet
- Entretien des parkings de Noiraigue
- Travaux pour le service de l'eau à la STEP de Noiraigue (transport et démontage des pompes)
- Travaux pour la PC (nettoyage des sites karstiques)
- Achat d'un tracteur-tondeuse dans le cadre du crédit-cadre octroyé en 2015 par le Conseil général
- Achat d'un élévateur
- Création et finitions d'un jardin du souvenir à Couvet
- Travaux et pose d'enrobé au hangar du feu aux Bayards
- Déboucher les canalisations du collège à Buttes
- Réparation de la barrière du collège à Couvet
- Nettoyage des alentours de l'immeuble à la rue du Quarre 11 à Couvet, sur demande de la Sécurité publique
- Réfection de la route des Raisses à Fleurier
- Réfection de la route de Trémalmont aux Sagnettes
- Réfection de la route des Jordans aux Bayards
- Réfection d'un tronçon de route au Mont-de-Buttes
- Réfection de la rue du Temple à Fleurier (Denner)
- Remplacement d'une canalisation d'eaux usées et pose d'un dispositif anti retour à Travers
- Remplacement d'une canalisation d'eau claire à Couvet, dans le quartier de la gare
- Pose de jeux et barrières aux jardins publics de Noiraigue et de l'ancienne piscine à Fleurier
- Divers travaux liés aux intempéries de juin au home Valfleuri ainsi qu'à la rue de l'Hôpital à Fleurier
- Nettoyage des berges de l'Areuse avec la société des pêcheurs de la Haute Areuse
- Réparation d'un abri à St-Sulpice
- Réfection de la barrière à la rue du Clos-Pury à Couvet (berges de l'Areuse)
- Soutien à la réfection des parcours Vita à Buttes et Couvet
- Nettoyage des ruisseaux à St-Sulpice et Travers
- Réfection du muret communal à Couvet
- Nettoyage du canal entre Môtiers et Fleurier
- Démolition d'un muret à la Place Longereuse à Fleurier

- Nettoyage de canalisations d'eaux usées à Couvet suite à pollution
- Réparation des pavés à l'Hôtel de Ville à Couvet
- Réfection de deux murs à St-Sulpice
- Nettoyage du canal de Boveresse
- Déménagement pour le Centre sportif
- Marquage des places de parc à la piscine des Combes
- Réalisation de l'aménagement central du giratoire du Pont des Chèvres à Fleurier
- Pose de la signalisation au giratoire de l'Écu de France à Couvet
- Modification du carrefour Clos-du Terreau / Derrière les Jardins à Môtiers
- Participation aux différents chantiers des mesures PGEE (Travers, Couvet et Môtiers)
- Réfection d'un mur de soutènement de la route aux Raies à Buttes
- Réfection d'une partie du mur de l'enceinte du cimetière à Buttes
- Réfection d'une partie du trottoir de la rue des Moulins
- Participation à la réfection d'un tronçon de la piste cyclable entre Môtiers et Couvet, en collaboration avec les services cantonaux
- Etablissement des processus techniques de la voirie

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

Les missions courantes des travaux publics sont rythmées par les conditions météorologiques auxquelles il faut savoir s'adapter. En parallèle, certains dossiers importants doivent être préparés et mis en place.

Ainsi, avec l'avènement de la nouvelle loi sur les routes cantonales qui sera mise en consultation début 2018, et l'application dans le détail des nouvelles directives sur les marquages routiers sur les routes cantonales à l'intérieur des localités, notre service devra certainement faire face à de nouvelles missions et surtout de nouvelles dépenses.

De plus, conformément au rapport de législature présenté en 2016, un effort sera fait sur l'aménagement des jardins publics. Un crédit-cadre sera soumis au Conseil général au mois de juin 2018. Il est prévu dans le projet de réaménager chaque place de jeux. L'implication du service de voirie pour la réalisation de ces travaux sera importante et nécessitera un investissement de la part du personnel.

3. SERVICE DES DÉCHETS

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des déchets est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28.

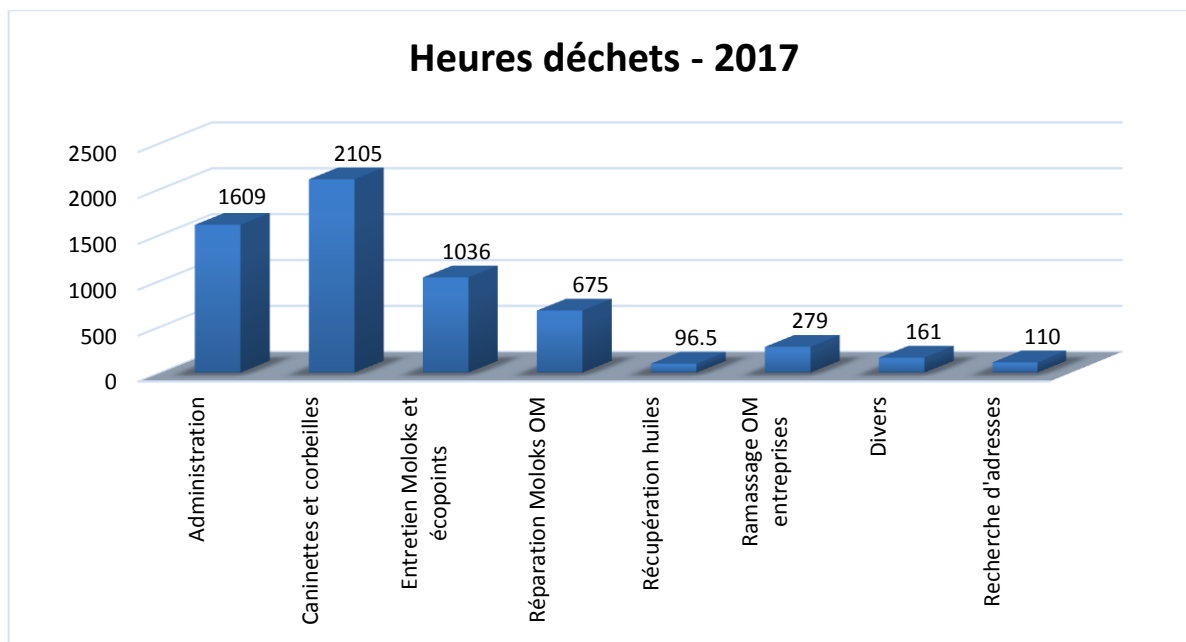
Les missions principales du service sont les suivantes :

- Gestion des cartes Moloks
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Information à la population - Mémento des déchets
- Organisation et facturation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes Moloks et commandes des pièces détachées

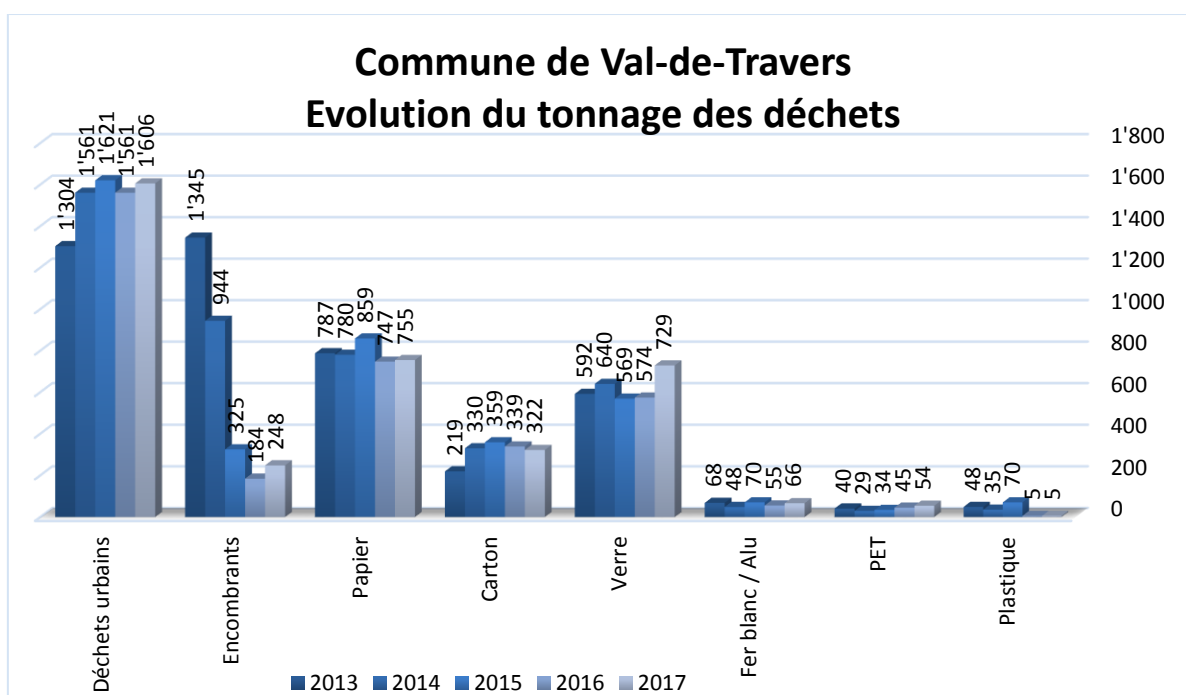
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie Val-de-Tri à St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des déchets ménagers
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des biodéchets
- Contacts réguliers avec le service de l'environnement

3.2. ACTIVITÉ 2017

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2017 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2013.



SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service des déchets apporte son soutien à la vie locale en mettant à disposition des organisateurs de manifestations qui le souhaitent des containers pour la récolte et le tri des déchets. Il fait également le lien entre l'entreprise chargée du ramassage des déchets et les organisateurs de manifestations.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

En collaboration avec une personne privée, le service a lancé au mois de septembre le "Défi Familles Zéro déchet". 18 familles se sont inscrites pour participer au projet durant une période de 12 mois afin de limiter au maximum les déchets incinérables. Des ateliers sont régulièrement organisés afin de les aider dans leur démarche.

3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Collaboratrice spécialisée déchets 0.7 EPT

Au niveau technique, le travail effectué par le service de voirie pour la gestion des déchets représente 2.7 EPT.

3.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

- Procédure de marché public pour le contrat de ramassage des déchets ménagers
- Procédure de marché public pour le contrat de ramassage des biodéchets
- Travaux d'amélioration des équipements de pesée
- Installation de 270 puces sur les containers des entreprises
- Lancement du défi Familles Zéro déchets
- Adhésion à la campagne No littering et pose d'affiches sur le territoire

3.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

Deux procédures de marché public ont été effectuées dans le courant de cette année. L'issue de ces marchés a permis de renouveler les contrats avec l'entreprise Zbinden Garage et Transports Sàrl pour la récolte des déchets ménagers ainsi qu'avec l'entreprise Agri Bio Val SA pour la récolte et le transport des biodéchets.

Le système de pesée pour les déchets encombrants mis en place continue de porter ses fruits au niveau des quantités de déchets encombrants récoltés, avec un total de 248 tonnes de déchets encombrants repris à la déchetterie, dont un peu plus de 120 tonnes qui ont été refacturées aux habitants. Ceci représente une recette d'environ 48'000.-- francs. Néanmoins, ces chiffres représentent une augmentation des tonnages par rapport à l'année dernière d'un peu plus de 64 tonnes.

La présence d'un seul écopoint pour le village de Couvet est toujours problématique. La réflexion quant à l'aménagement d'un deuxième écopoint dans ce village afin de décharger le point de collecte du Centre commercial est toujours en cours. Le développement des différents quartiers de Couvet se concrétisant, nous devons trouver des solutions en adéquation avec cette évolution.

La problématique des déchets sauvages entreposés hors des containers est toujours importante avec plus de 28 tonnes de déchets retrouvés sur l'ensemble de l'année 2017. Cette quantité

représente une somme de 11'200.-- francs, sans compter les heures perdues par la voirie. Les contrevenants identifiés suite à l'ouverture des sacs sont systématiquement dénoncés. Pour 2017, plus de 200 cas ont été annoncés au service de la sécurité pour suivi. Par ailleurs, notre service de voirie a amélioré les équipements des containers installés afin de renforcer le système anti-fraude de ceux-ci.

4. SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

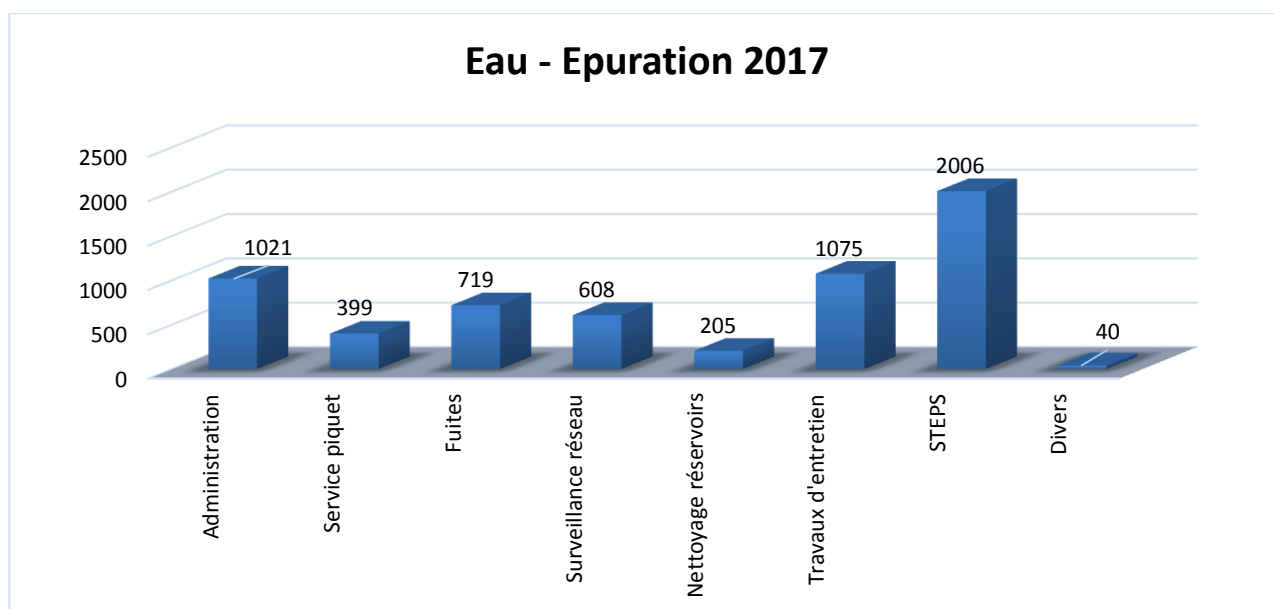
Le service de l'eau et de l'épuration est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Dégel de conduites lors des périodes de gel
- Entretien des hydrants
- Prise d'échantillons pour les analyses de l'eau potable et suivi des résultats
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les stations de pompage (STAPS)
- Remplacement de compteurs défectueux
- Remplacement et transformations de pompes et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Commande et gestion du stock de matériel
- Mise à jour des plans suite aux interventions
- Alimentation en eau provisoire pour les manifestations
- Etablissement de devis et factures pour tiers
- Suivi des séances de chantier pour les introductions d'eau des nouvelles constructions
- Entretien et nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des désableurs et des vis d'Archimède aux STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (STEP)

4.2. ACTIVITÉ 2017

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Lors de manifestations d'importance régionale, le service de l'eau est appelé à mettre en place des conduites d'alimentation provisoires.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service de l'eau effectue aussi des recherches de fuites sur les conduites d'eau potable pour les privés et apporte ainsi son expertise technique.

4.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Fontainier	1	EPT
Adjoint au fontainier	1	EPT
Exploitant STEP	1	EPT
Collaborateur	0.5	EPT (en arrêt maladie depuis plusieurs mois)

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de relevage.

4.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

- Demande de crédit au Conseil général pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Ed.-Leuba à Fleurier
- Début des travaux de mise en place pour la reprise de la facturation de l'eau potable par le DI
- Demande de crédit pour la modernisation et l'automatisation du réservoir de Buttes
- Suivi des travaux de remplacement des conduites d'eau potable sur le chantier H10 à Travers
- Suivi du dossier relatif à la création d'une nouvelle STEP à Noiraigue avec les différents services de l'Etat et les mandataires

- Recherche d'informations, mesures des débits pour l'étude des ressources des eaux brutes pour l'hydrogéologue mandaté pour l'étude
- Remplacement d'une conduite à la patinoire Fleurier suite aux travaux de transformation du bâtiment
- Remplacement d'une conduite de transport rue Denis-de-Rougemont à Couvet (120ml)
- Suivi des travaux de mise aux normes de la station de pompage de St-Sulpice pour Semver
- Changement d'une conduite \odot 90 – longueur 62 ml à la rue de la Place à St-Sulpice
- Changement de 40 compteurs suite au relevé (compteurs défectueux)
- Réparation de 55 fuites sur les conduites
- Changement de 22 vannes d'entrée d'immeuble
- Changement de 6 vannes principales
- Réparation de deux fontaines à la grand-rue à Couvet et de deux fontaines à Môtiers
- Remplacement d'une pompe à la station Emer-de-Vatel à Couvet et au Mont-de-Travers
- Mise en conformité des fermetures des captages Travers-Noiraigue
- Formation de l'exploitant STEP
- Etablissement des processus dans le domaine de l'épuration

4.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

Le service de l'eau poursuit la mise à niveau des conduites du réseau d'eau potable selon le budget mis à disposition chaque année. Un crédit a été soumis au Conseil général en mars 2017 pour le remplacement de la conduite d'eau de la rue Ed.-Leuba à Fleurier. Les travaux débuteront au printemps 2018.

Les travaux relatifs à l'évaluation hydrogéologique des eaux brutes ont pour la plupart été effectués dans le courant de l'année 2016 - 2017. Des relevés ont été faits durant la première partie de l'exercice 2017. Cette étude est maintenant terminée. Une demande de crédit pour l'élaboration du plan directeur des eaux sera soumise courant 2018 au Conseil général pour ainsi finaliser ce processus dans notre commune.

Au niveau administratif, le service s'est étoffé de 0.25 EPT. En effet, dès le 1^{er} janvier 2018, la consommation d'eau et les différentes taxes y relative seront facturées directement par le dicastère et non plus par la SEVT. Cette reprise de données nécessite un travail administratif important, notamment pour la reprise des compteurs dans le système informatique, mais permettra une meilleure synergie avec le service technique et diminuera également les coûts inhérents à ce mandat externe.

5. DICASTÈRE DES BÂTIMENTS

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine financier
- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine administratif
- Gestion et suivi des baux à loyer
- Entretien et nettoyage des bâtiments
- Mise en place et gestion de la technique pour les séances du Conseil général
- Organisation et suivi des chantiers
- Etude et analyse énergétique des bâtiments

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des bâtiments a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 31 août 2016. Sa composition est la suivante :

Yves Fatton (président)
Jean-Noël Bovard (PS)
Jean-Paul Christen (PLR)
Paul-André Matthey-Doret (UDC)
Laurent Patthey (PLR)
Loris Vuilliomenet (PS)

La commission s'est réunie à deux reprises durant l'année 2017. Les principaux dossiers traités concernaient la rénovation d'un appartement au collège des Bayards, le suivi des travaux pour la réfection des toitures des temples des Bayards et de Buttes,

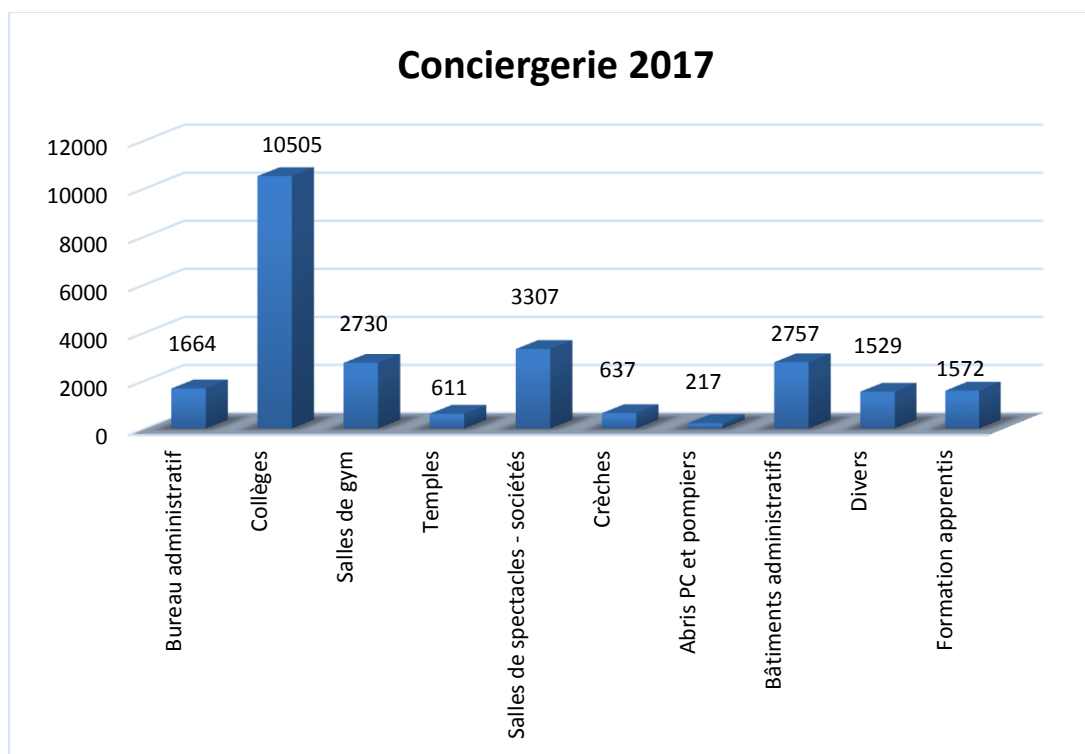
Les membres de la commission des bâtiments se sont également rencontrés à quatre reprises avec le groupe de travail pour la restauration de l'église de Môtiers.

Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du Centre sportif.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour la préparation de certains dossiers.

5.3. ACTIVITÉ 2017

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



La totalité de ces heures représente 14.1 EPT, alors que le service est doté de 11.15 EPT. La différence est effectuée par les apprentis, le personnel rétribué à l'heure et les personnes en placement temporaire.

Les concierges du CSR et de l'école JJR Longereuse ne font pas partie de ces effectifs et dépendent du DTSC et du DJE.

APPRENTISSAGE D'AGENT D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2017, le DI compte cinq apprentis agents d'exploitation (2 en 1^{ère} année et 3 en 3^{ème} année), qui tournent sur les différents sites (Centre sportif, voirie Fleurier, voirie Couvet, conciergerie Fleurier et conciergerie Couvet).

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Les bâtiments sont mis à disposition des sociétés locales afin de leur apporter un soutien lors de leurs manifestations, pour l'organisation de leurs entraînements ou répétitions, ainsi que pour le stockage de leur matériel.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2017, outre la direction du dicastère, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Responsable technique conciergerie et bâtiments 1 EPT

Concierges 10.15 EPT

Il est à noter que les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les cinq apprentis.

Durant toute l'année, le service a pu bénéficier du soutien de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP. De plus, un partenariat a été mis en place avec le service des migrations pour le placement d'une personne en premier accueil au sein du service de conciergerie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois.

A noter encore que deux collaboratrices ont fait valoir leur droit à la retraite.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

Môtiers

- Réfection des vestiaires de la salle de gymnastique
- Remplacement des portes palières aux Marronniers
- Remplacement du parquet des locaux loués dans l'ancien Tribunal

Couvet

- Remplacement de radiateurs à la salle de gymnastique
- Réparation des stores du Nouveau collège
- Modification des locaux de la crèche pour l'installation d'un lave-linge
- Pose d'une cuisine et d'un lavabo au Nouveau collège
- Rénovation sous-sol Ed-Dubied 2
- Remplacement vase d'expansion chauffage de la crèche
- Remplacement main-courante Pavillon scolaire

- Remplacement d'une porte au hangar des ambulances
- Modification des locaux administratifs du DJE à Collège 3
- Réparation chaudière du hangar des bucherons, Clos-Pury 11
- Mise en place d'un réseau WIFI à la grande salle
- Demande de crédit pour le remplacement du Compactus et la création de nouvelles étagères aux archives

Travers

- Réfection d'un vitrail du temple après vandalisme
- Réfection de la peinture du mur extérieur Nord du temple de Travers suite à graffitis
- Création d'un local de pause et modification des WC du Château en vue de la location des locaux par Nomad
- Remplacement d'un lave-linge au Château
- Raccordement du Château et du hangar du feu au réseau PGEE
- Remplacement de la motorisation d'une porte au hangar du feu

Noiraique

- Remplacement de la pompe de circulation de la salle de gymnastique
- Remplacement d'une hotte dans un appartement du collège
- Remplacement d'une porte de garage au domaine des Oeuillons

Boveresse

- Réfection de la peinture d'un appartement au collège et pose de parquet
- Réfection de la corniche du clocher
- Remplacement du carrelage d'un appartement Route de Môtiers 4
- Remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets, Route de Môtiers 4 (qui alimente également la salle polyvalente)
- Création d'une nouvelle buanderie et d'un local de stockage à pellets, Route de Môtiers 4

Fleurier

- Création d'une porte de secours à la Salle Fleurisia afin de répondre aux normes en matière de sécurité incendie
- Remplacement système de commande de l'éclairage à la Salle Fleurisia
- Peinture couloirs 1er étage au collège JJR à Longereuse
- Pose de trois tableaux d'affichage au collège JJR à Longereuse
- Création d'un bureau supplémentaire au collège JJR à Longereuse
- Remplacement des tables de la salle de physique au collège JJR à Longereuse
- Suivi des travaux de construction de la halle d'entraînement de la société de lutte
- Création d'un WC handicapés à la salle de gymnastique de Longereuse
- Remplacement circulateur du chauffage du collège primaire
- Achat de deux abris à vélos
- Remplacement de la porte d'entrée Sud du collège B8

- Suite de l'étude de la réaffectation de la chapelle du cimetière de Fleurier

Buttes

- Réfection de la toiture du temple, y compris peinture du berceau
- Réfection du crépis de la façade nord du temple
- Réfection de la cunette en béton à l'arrière du temple
- Réparation du système de chauffage du temple
- Restauration du mur d'entrée de l'abri PC
- Divers travaux de réfection dus au gel à l'Auberge de la Robella
- Remplacement d'appareils sanitaires dans l'immeuble Bas-de-la-Route 1
- Pose d'une porte anti-feu dans l'immeuble Bas-de-la-Route 1
- Réfection des escaliers extérieurs de l'immeuble Bas-de-la-Route 1

St-Sulpice

- Réparation de la sono de la salle de gymnastique
- Remplacement d'une vanne au chauffage de la salle de gymnastique
- Remplacement d'un lave-linge à Collège 3

Les Bayards

- Réfection de la toiture du temple
- Création d'un puits perdu pour l'évacuation des eaux de pluie du temple
- Etude et préparation rapport pour réfection complète d'un appartement au collège
- Remplacement de la pompe de circulation du chauffage de la salle de gymnastique

Mise en conformité des installations électriques des bâtiments suivants :

- Collège de Môtiers
- Château à Travers
- Hangar du feu à Travers
- Collège de Boveresse
- Ancien Tribunal à Môtiers
- Collège JJR à Longereuse
- Stand de tir à Noiraigue
- STEP de Boveresse
- STEP de Travers
- Pavillon scolaire
- Station de relevage des Petits-Clos à Fleurier
- Ancien hangar service du feu à Môtiers

Elaboration des certificats énergétiques de 25 bâtiments.

5.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

L'entretien et le bon fonctionnement de nos bâtiments sont assurés par l'ensemble des collaborateurs du service des bâtiments, qui effectuent chaque jour leurs missions.

Le crédit-cadre pour l'entretien de plusieurs toitures, voté en 2015 par le Conseil général a déjà été utilisé pour quatre toitures à Buttes et aux Bayards. La troisième étape, soit la réfection de la toiture du temple de Couvet sera réalisée courant 2018.

Au niveau des dossiers importants en cours, il faut relever le projet de restauration de l'église de Môtiers, pour lequel une Association sera créée début 2018. Le service des bâtiments soumettra au Conseil général, courant 2018, une demande de crédit pour ces importants travaux pour lesquels l'Association tentera de récolter des fonds.

DICASTÈRES DES INFRASTRUCTURES
LE CONSEILLER COMMUNAL

YVES FATTON

**Dicastère
de l'économie,
des finances
et de la cohésion sociale
DEFCOS**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale comprend quatre entités organisationnelles distinctes :

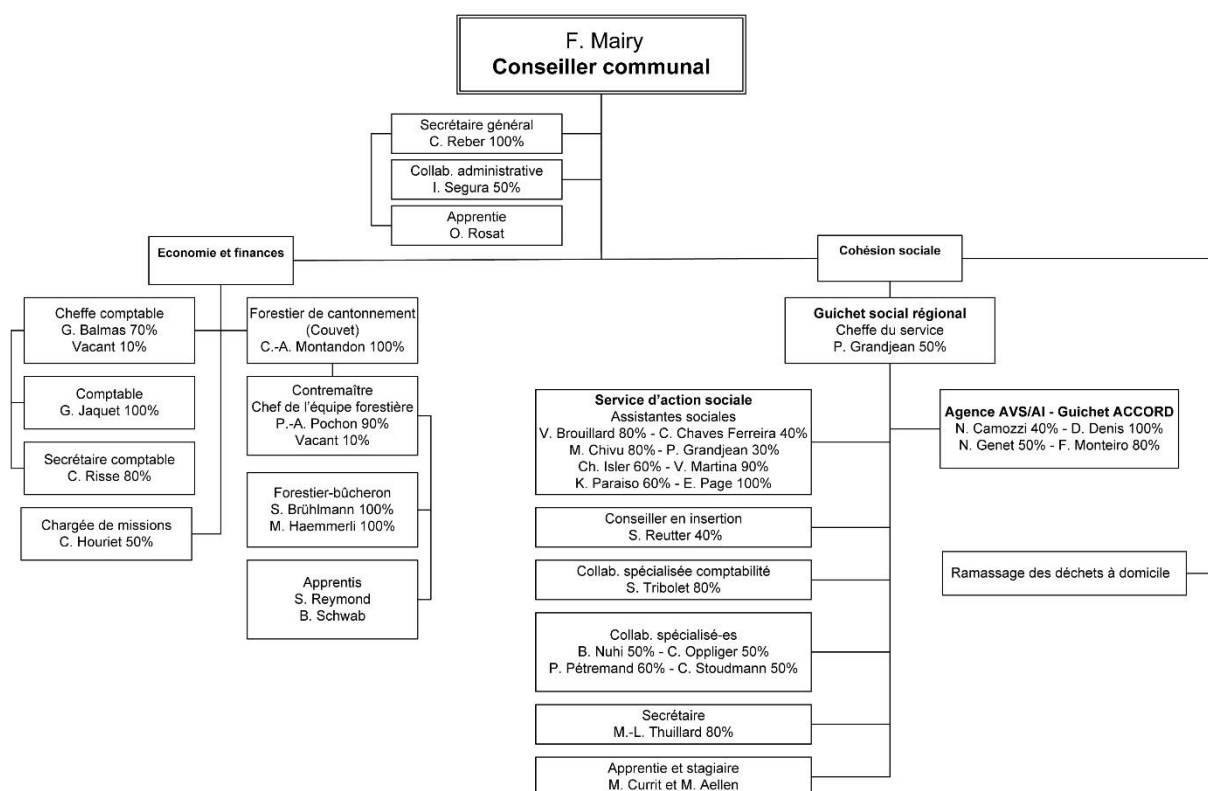
- La direction de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS), intégrée avec la comptabilité communale, dont dépendent également le tourisme, la sylviculture et l'agriculture.
- Le service forestier, fondé sur la législation cantonale, qui comporte un degré d'intégration élevé avec les structures étatiques de l'arrondissement forestier.
- L'équipe forestière communale, qui est une entreprise publique et qui effectue des travaux d'exploitation dans le domaine forestier communal, ainsi que divers travaux d'entretien.
- Le guichet social régional (GSR), qui regroupe le service social et le guichet Accord à l'échelle du district. Géré comme un service communal, il voit son coût réparti entre les trois communes du district et certaines de ses charges mutualisées avec l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises. Régi par la législation cantonale, il dispose d'une autonomie organisationnelle restreinte.

Le volet « cohésion sociale » comprend également les enjeux liés au vieillissement de la population et les liens avec différentes structures de caractère social actives à Val-de-Travers.

L'élément marquant dans l'organigramme du dicastère par rapport au rapport précédent est la disparition du programme d'insertion EcoVal. Ce dernier a quitté la structure communale pour devenir au 1^{er} janvier 2017 l'antenne neuchâteloise de l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière). Cette privatisation ne signifie pas un désengagement complet de la commune, puisque le Conseil communal est représenté au sein du comité d'OSEO Neuchâtel.

1.2. ORGANIGRAMME

La « disparition » d'EcoVal est le changement majeur de l'organigramme dans sa version 2017, présenté en page suivante. L'exercice a également été marqué par la création d'un poste supplémentaire de forestier-bûcheron et des adaptations de l'effectif du service social, décrites dans les pages suivantes.



Outre les postes représentés ici, le service forestier compte **deux ingénieurs d'arrondissement**, E. Grisa (60%) et F. Chablaix (40%), ainsi qu'un deuxième **forestier de cantonnement** (St-Sulpice), R. Mercier, tous trois employés par l'Etat, mais dont la commune finance partiellement les salaires.

2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de la cohésion sociale

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2 à Couvet.

2.2. COMMISSIONS

Du côté du domaine des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la **Commission de gestion et des finances** (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF joue également un rôle consultatif envers le Conseil communal. Composée de neuf membres désignés par le Conseil général, la commission a siégé à cinq reprises en 2017.

Président	Pierre-Alain Devenoges (PS) Gabriel Cimenti (PS)	Jusqu'au 22.05.2017 Dès le 11.12.2017
Vice-président	Gilles Aeschmann (PLR)	
Secrétaire	Laurent Kramer (UDC) Quentin Di Meo (PLR) Antoinette Hurni (PS) Niels Rosselet-Christ (UDC) Céline Rufener Eschler (PLR) Philippe Vaucher (POP) Pierre Wexsteen (PS)	

Le secteur de l'agriculture bénéficie pour sa part de l'appui d'une **commission consultative pour l'attribution des terres agricoles** (CATA). Présidée par le chef de dicastère, elle compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal, soit au 31 décembre dernier :

Président	Frédéric Mairy, CC
Membres	Paul-André Matthey Doret (UDC) Roland Schorderet (PLR) Philippe Vaucher (POP) Loris Vuilliomonet (PS)

MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. La CATA s'est réunie deux fois l'an dernier pour débattre de l'attribution d'une parcelle à Môtiers.

Créée en 2014, la commission consultative sur les questions agricoles n'a pas eu besoin d'être réunie en 2017. Présidée par le chef de dicastère, elle est composée d'un représentant par association *écoréseau* (Simon Eschler, Alain Jeannin, Sébastien Menoud) et d'une représentante de l'association des femmes paysannes (Fabienne Wagnière). Le garde-forestier communal, Claude-André Montandon, y siège également.

En matière de **développement touristique**, le dicastère organise quatre fois par année des rencontres à l'enseigne de la Table ronde touristique, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Tous les acteurs intéressés sont invités et la fréquentation demeure très bonne.

Côté **sylviculture**, il existe une commission forestière d'arrondissement, dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale. Cette commission est décrite dans le chapitre consacré au service forestier communal.

Sur un **plan politique**, le conseiller communal chargé du DEFCOS assume par ailleurs la présidence de l'ARVT dont Katia Chardon, collaboratrice de l'association RUN, tient le secrétariat dans le cadre des prestations de base du RUN. Le chef de dicastère siège en outre dans le comité directeur du RUN et dans celui de l'Association des communes neuchâteloises, qu'il préside par ailleurs depuis 2016. Depuis fin 2016, il siège également au bureau de l'Aire de Proximité Mont d'Or-Chasseron, espace de travail franco-suisse reconnu par la CTJ (Conférence Transjurassienne).

Il participe également aux rencontres de la CDC-Economie et finances, de la CDC-Social et du Conseil de la facture sociale.

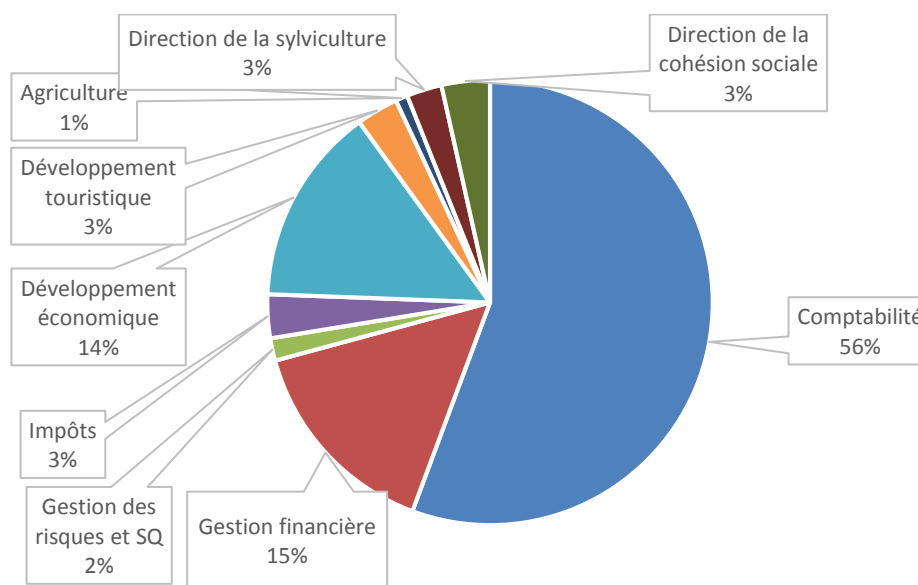
En lien avec ses différentes attributions, le chef de dicastère siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes, relevant :

- de l'**économie** : Association du Réseau des Fleurons, Fédération du Transjuralpin, Fondation Qualité Fleurier, Fondation pour la sauvegarde de la tradition et du patrimoine horloger de Fleurier et du Val-de-Travers, Musée régional du Val-de-Travers, Neode, Fondation de l'Hôpital de Fleurier, SCC Le Foyer, Valtra SA ;
- de la **cohésion sociale** : Association Barak, Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, Fondation en faveur des personnes âgées du Val-de-Travers, Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle, Cora, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs, OSEO Neuchâtel ;

- de l'**agriculture** : Abattoir régional des Ponts-de-Martel ;
- de la **sylviculture** : Forêt Neuchâtel, Commission forestière d'arrondissement, Commission forestière cantonale, Lignum, Association AOC Bois du Jura ;
- du **tourisme** : Fondation Champ-du-Moulin, TBRC-ASR, Tourisme neuchâtelois, Destination Val-de-Travers, Navistra SA, Hôtel de l'Aigle SA, Pays de l'absinthe, Maison de l'absinthe.

2.3. ACTIVITÉS 2017

Répartition du temps de travail par domaine de production



Part du temps de travail affectable du personnel fixe, conseiller communal et apprentis inclus

Le graphique ci-dessus est basé sur les heures productives et affectables effectuées par le personnel de la direction en 2017, chef de dicastère compris. Il ne tient pas compte des heures improductives (vacances, maladies, pauses, déplacements, etc.) ou non affectables à un domaine de production (supervision, coordination, archivage, etc.). Il donne ainsi une idée relativement réaliste du volume relatif de travail effectué par la direction du dicastère dans ses différents domaines de production.

Le passage au MCH2 étant désormais terminé, la part de la comptabilité sur le total des heures s'est réduite.

2.3.1. COMPTABILITÉ

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de tous. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalisation, et celles qui sont d'ordre stratégique, et qui doivent être entre les mains des différents services.

Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable est faite par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité.

En 2017, la comptabilité fournisseurs a traité 8'512 factures. Hormis les salaires, la quasi-totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application Abacus.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes, qui les vérifient et les valident à l'écran. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets ou les taxes de chiens, sont imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'Etat de Neuchâtel.

Le service comptable a ainsi pris en charge l'an dernier 36'139 factures, qui se répartissent comme suit :

17'043	Taxes déchets ménages (base et poids)
6'279	Accueil parascolaire
4'386	Accueil préscolaire
1'605	Taxes déchets entreprises (base et poids)
1'478	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)
1'252	Réservations de salles et objets
877	Interventions des ambulances
875	Taxes de chiens
731	Ecole
295	Environnement
214	Travaux publics
191	Contrôle des habitants
196	Service de la sécurité
173	Chauffage à distance
135	Culture, loisirs et sports
117	Centre sportif divers
98	Impôt foncier
82	Forêts
112	Autres

Parmi celles-ci, sont traitées d'une façon différente :

- les factures pour des locations de salles, qui sont éditées et envoyées par la centrale des réservations située au Centre sportif ;
- les factures liées à la location d'infrastructures sportives ou les prestations du Centre sportif, qui sont émises directement par le secrétariat de celui-ci ;
- les factures de l'école (camps, participations à l'économie familiale, etc.), qui sont établies directement par le secrétariat du Cercle Jean-Jacques Rousseau.

Dans ces trois cas, une passerelle permet ensuite au service comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière, et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

Une dernière exception est constituée par la vente d'eau et la taxe d'épuration, dont la facturation et le suivi de l'encaissement étaient sous-traités à la SEVT jusqu'à l'exercice 2017.

La comptabilité communale a fonctionné en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes, soit :

- CCBB S.A. (chauffage à bois des Bayards) ;
- Copropriété du Centre sportif régional du Val-de-Travers.

Le secrétaire général participe au comité de pilotage pour la coordination dans le canton de Neuchâtel du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

2.3.2. GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le dicastère doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, une gestion active et dynamique visant une optimisation du rendement des liquidités ne se justifie pas. L'objectif prioritaire est clairement la limitation du risque de taux à court, moyen et long terme. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 17 caisses : la caisse principale, les caisses des piscines du Centre sportif régional et de la Piscine des Combes, la caisse du contrôle des habitants, ainsi que neuf petites caisses dans différents services. Les *caisses du café* ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds.
- 2 comptes postaux, auxquels s'ajoute 1 compte situé hors comptabilité en tant que *caisse du café* sous la responsabilité du service concerné.
- 2 comptes à la Banque cantonale neuchâteloise. Les quatre comptes du Guichet social régional ne figurent pas au bilan communal. Les droits de signature sur ces comptes sont tout de même gérés par le DEFCOS.
- Un compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- Un compte sociétaire à la Raiffeisen.

Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun dans la commune. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine périodiques. Elle l'est également par la mise à disposition d'accès au programme Abacus, notre système comptable. Les responsables financiers, en principe les chefs de services et secrétaires de direction, peuvent ainsi accéder en tout temps aux comptes qui les concernent. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la comptabilité.

Dans le domaine du contrôle, le DEFCOS intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général.

Il supervise et complète également toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

Soutien aux autres dicastères

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

2.3.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Dans le domaine des assurances, l'activité courante s'est pour l'essentiel limitée à tenir à jour les inventaires.

Seuls deux sinistres ont présenté en 2017 un coût suffisamment important pour justifier l'ouverture d'un dossier d'assurance :

- un véhicule endommagé lors d'une marche arrière,
- des dégâts dus à un orage ayant frappé le système électronique d'un réservoir d'eau.

Pour le reste, il s'est surtout agi d'adapter la couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale :

- Adapter la couverture de la flotte de véhicules.
- Sortie d'EcoVal.
- Couverture des travaux de construction et de la RC du maître d'ouvrage pour la traversée de Travers.
- Pour les premiers répondants du service des ambulances, couverture du risque de responsabilité civile et casco pour les véhicules privés utilisés dans le cadre du service.
- Prise en compte des œuvres de l'ancienne Fondation du Château de Môtiers.

2.3.4. IMPÔTS

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique.

Le DEFCOS se charge de faire taxer puis dans certains cas d'encaisser ou de rembourser l'impôt des personnes qui partent à l'étranger. Nous en avons compté 46 en 2017.

Le canton sollicite également la commune lors de demandes de remises d'impôt.

Dossiers traités	Préavis cantonal	Préavis communal	Décision CE	Montant total remis
4	2 négatifs 2 positifs	1 négatif 3 positifs	2 refus 2 remises accordées	Fr. 1'386.60

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale, ceci tant pour les personnes physiques que les personnes morales. De tels tableaux de bord sont également dressés pour la répartition du fonds des personnes morales.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaillant l'évolution des impôts directs et la structure de nos contribuables, nous ne nous étendons donc pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est responsable de valider la capacité contributive des parents pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants (crèches et mamans de jour).

Le DEFCOS assure par contre lui-même la perception de plusieurs « petits » impôts :

- impôt foncier ;
- taxe des chiens.

L'impôt foncier a frappé en 2017 65 bâtiments, pour une valeur cadastrale totale de 128 millions de francs. Avec un taux de 1,5 ‰, cet impôt a généré un revenu global de 191'981 francs.

Du côté de la taxe des chiens, le montant est resté fixé à 90 francs tel qu'arrêté en 2009. Cet impôt a rapporté 91'980 francs l'an dernier. De cette somme, 33'450 francs ont été reversés à l'Etat.

1'001 chiens ont été taxés entièrement. S'y ajoutent 22 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre, 16 demi-taxes pour des chiens nés au 1^{er} semestre 2017 et 9

autres demi-taxes pour les chiens arrivés ou nés durant le deuxième semestre 2016 et taxés en 2017. 6 chiens n'ont été annoncés que tardivement et ont été taxés rétroactivement sur 2016.

A relever encore que 8 chiens stationnés sur le territoire communal sont exonérés de la taxe.

2.3.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat, y compris la planification d'infrastructures de proximité dévolues au développement économique.

Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie (poste à 50%) et le chef de dicastère.

Comme le précédent, l'exercice 2017 a été marqué par la poursuite de la démarche de soutien au commerce de détail, en appui logistique et stratégique à l'association Val'Action.

Comme chaque année, le dicastère a organisé un *Cocktail des entreprises*, lequel reste très fréquenté par les acteurs économiques locaux. En revanche, aucune édition du *7 à 9 de l'économie* n'a été proposée ; après une dizaine d'années d'existence bientôt, le dicastère a estimé que la formule devait être repensée, ce qui sera le cas pour 2018. Ces événements restent soutenus par la Banque cantonale neuchâteloise.

Valorisant l'horlogerie, le *Changement d'heure* continue d'être célébré : le passage à l'heure d'été a permis aux curieux de découvrir le clocher de Môtiers, tandis que l'édition de l'automne a été l'occasion d'une conférence décapante sur la conquête de la planète Mars et la manière dont on y mesurera le temps. Ces événements sont, depuis 2016, accompagnés de la vente du *Pain des horlogers* par les boulangeries de Val-de-Travers, dont le succès va croissant.

En lien avec le DASSP, l'année a également été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre de la signature *Qualités naturelles*, avec son intégration, début 2018, dans les documents administratifs. Avec la chancellerie, un travail de refonte du site internet communal a été initié ; il devrait se concrétiser en 2018.

Le DEFCOS a également contribué à la mise sur pied de la première édition du *18-22 de l'apprentissage*, présenté dans le rapport de gestion du DJE. En collaboration avec le DTSC et en soutien à l'association portant le projet, il a par ailleurs contribué à la mise sur pied d'une première édition de la *Fête des voisins*.

2.3.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Commune assume un rôle central de coordination entre les acteurs du tourisme régional, en organisant les rencontres de la *Table ronde touristique* avec Tourisme neuchâtelois, en s'impliquant activement au sein de ce dernier, de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe, auxquels elle apporte également un soutien financier.

L'exercice a été marqué par la mise en œuvre du plan directeur de l'offre touristique, en concertation avec les principaux acteurs et en adéquation avec les stratégies cantonale, supracantonale et fédérale. Porté par Destination Val-de-Travers, un projet susceptible d'être soutenu par la Confédération est en cours de finalisation, visant à consolider la logique de réseaux qui caractérise le secteur et à en augmenter la professionnalisation.

D'une manière générale, le Creux du Van et l'absinthe restent les deux atouts majeurs du Val-de-Travers, considérés comme de véritables USP (*unique selling propositions*) par Suisse Tourisme, Jura & Trois-Lacs et Tourisme neuchâtelois. Tous deux se trouvent également désormais valorisés

par les Accords de positionnement stratégique conclus en 2017 par le Conseil d'Etat avec l'Association région Val-de-Travers (ARVT).

Pour conclure, rappelons que la commune détient elle-même certaines structures à vocation touristique, tels que les piscines, le Centre sportif régional, le camping ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti.

2.3.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

L'année a été très calme au chapitre des drainages communaux. Les travaux se sont limités à des travaux d'assainissement sur un petit drainage situé à Saint-Sulpice.

La commune est concernée par quatre réseaux écologiques : Creux du Van, Val-de-Travers, Montagne-de-Travers et Les Bayards-Les Verrières. Un cinquième écoréseau devrait voir le jour sur le plateau de la Montagne-de-Buttes en lien avec le projet de parc éolien. S'inscrivant eux aussi dans le cadre de la Politique agricole 14-17 de la Confédération, deux réseaux de qualité paysagère concernent notre commune, l'un dans le fond de la vallée, l'autre sur ses hauteurs. Sur décision cantonale, la Commune participe au financement des contributions versées aux agriculteurs au titre de la qualité paysagère, à hauteur de 4% (6% étant pris en charge par le Canton, 90% par la Confédération). Cette participation s'est chiffrée à quelque 25'000 francs pour l'exercice 2017.

Pour ce qui est de la gestion des terres communales, près de 406 hectares de terres et quelques bâtiments sont loués à une cinquantaine d'exploitants ou communautés d'exploitants de la région.

Les objets comprenant des bâtiments sont qualifiés de domaines. La commune en compte cinq, qui figurent dans le tableau ci-après :

Domaine	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	4'730.4	13'500.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian Jeanneret	1'606.1	4'070.00
Longeaigne	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	605.5	2'628.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	1'227.8	2'500.00
Les Oeillons	Noiraigue	Stéphane Ooppel	1'132.7	9'000.00
Total général			9'302.5	31'698.00

Quant aux champs, prés et pâturages, ils sont loués aux différents exploitants de la commune conformément au règlement sur l'attribution des terres et domaines communaux.

A fin 2017, la situation par fermier de la commune était la suivante.

Type	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Pâturages	Les Bayards	Nicolas Keller	2'439.6	3'928.00
Prés, champs	Boveresse, Couvet, Travers	Daniel & Claude-Alain Dreyer	2'101.3	7'882.00
Prés, champs	Les Bayards	Pierre-André Hainard	1'955.6	3'174.00
Prés, champs	Boveresse et Fleurier	Stéphane Perret	1'473.7	4'759.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Walter Erb	1'334.2	2'488.00
Prés, champs et zone à bâtir	Fleurier	Pascal Thiébaud	1'328.7	3'017.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Pascal Montandon	1'163.7	4'226.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Fatton	1424.9	2216.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Jeannin	1442.8	2226.00
Pâturages	Les Bayards	Arnaud Cand	1084.1	1'517.00

Type	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers et Fleurier	Xavier, Bernard & Fabrice Menoud	1'049.6	4'596.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Bernard & Pascal Staehli	998.2	1'607.00
Prés, champs	Boveresse	Beat Schmidlin	870.4	3'839.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Paul Chédel	849.8	1'368.00
Prés, champs	Môtiers	Eric Schopfer	822.3	3'186.00
Pâturages	Les Bayards	Daniel Favre	806.1	1'298.00
Prés, champs	Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	700.4	2'862.00
Prés, champs	Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	651.3	2'209.00
Prés, champs	Buttes	Joëlle Maire	637.1	1'769.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Jeanneret	631.3	884.00
Pâturages	Fleurier	Eve Chédel	630.0	882.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	517.6	1'848.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Jean-Daniel Erb	504.7	1662.00
Prés, champs	Boveresse	André Rosselet	498.3	1'307.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Kaenel	496.4	695.00
Pâturages	Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	438.9	615.00
Prés, champs	Fleurier et Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	416.8	1'368.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Patrick Schlub	416.6	987.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Charles Thiébaud	371.0	1'165.00
Prés, champs et zone à bâtir	Noiraigue	Félix Derendinger	351.3	1'212.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Pascal Cudré-Mauroux	323.3	966.00
Prés, champs et zone à bâtir	Travers et Couvet	Jämes & Jean-Pierre Duvanel	316.3	1'360.00
Prés, champs	Travers	François & Raphael Beck	295.6	1'324.00
Prés, champs	Fleurier	Simon Eschler	214.0	471.00
Prés, champs	Môtiers	Loïc Frey	204.2	739.00
Prés, champs	Les Verrières et Les Bayards	Jean-François Roux	194.8	470.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Marc Duvanel	173.9	400.00
Prés, champs	Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	173.6	754.00
Prés, champs	Les Bayards	Daniel Gerber	128.5	270.00
Prés, champs	Boveresse	Pierre Pellaton	112.8	182.00
Prés, champs	Couvet	François Blanchet	112.1	387.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	101.2	51.00
Prés, champs	Noiraigue	Francis Déneraud	98.8	443.00
Prés, champs	Couvet	Denise Leuba	84.2	305.00
Prés, champs	Travers	Robert-André Pellaton	69.0	309.00
Pâturages	Travers	Marilyn & Michel Bettex	54.6	76.00
Prés, champs	Boveresse	Christine Borel	35.5	86.00
Prés, champs	Travers	Henri Trachsel	27.2	-
Prés, champs	Buttes	Maude Zürcher	25.0	70.00
Non agriculteur	Buttes	Marie-Laure Jeanneret	24.0	120.00
Pâturages	Saint-Sulpice et Les Bayards	Olivier Currit	20.2	28.00
Non agriculteur	Couvet	Corinne Bornet & Alfons Aeby	20.0	100.00
Prés, champs	Travers et Môtiers	Sylvain Grisel	18.1	80.00
Zône à bâtir	Buttes	Christian Jeanneret	33.3	129.00
Prés, champs	Travers	Jean-François Pellaton	12.9	49.00
Prés, champs	Travers	Robert Grisel	9.8	-
Prés, champs	Fleurier	Hervé Derada	7.1	-
Prés, champs	Travers	Eric Treuthardt	0.5	-
Zone à bâtir	Couvet	Jean-Pierre Gfeller	150.1	-
Total général			31'447.3	79'961.00

2.3.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFCOS joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière communale. Cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui.

En outre, le DEFCOS est impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois. Tous ces éléments sont cités et commentés dans les rapports de gestion du service forestier et de l'équipe forestière communale.

2.3.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Les tâches effectuées dans ce domaine consistent principalement en la supervision, par le chef de dicastère, du Guichet social régional (GSR). Elles impliquent de ce fait une participation au Conseil de la facture sociale et à la CDC Social constituée par l'Association des communes neuchâteloises. Le Conseil communal s'implique désormais d'une manière plus marquée sur le terrain du vieillissement de la population, thématique détaillé au point 2.5 de ce rapport.

Le chef de dicastère représente par ailleurs au sein de diverses entités, répertoriées au point 2.2, accompagnant certaines d'entre elles dans leurs projets et leurs réflexions.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif relevant de la direction du dicastère et des finances est resté stable sur le papier en 2017. La direction est correctement dotée pour assumer ses tâches courantes.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

2.5.1. COMPTABILITÉ

La nouvelle Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) impose aux communes et au canton un changement de plan comptable. Cette nouvelle structuration de l'information financière porte le nom de MCH2 pour Modèle comptable harmonisé 2. Elle a déjà été présentée par le passé.

Notre commune avait choisi de faire ce passage lors du bouclage 2016. Le budget 2017 avait été élaboré avant que ceux-ci ne soient bouclés ; ce présent bouclage a dès lors pu tirer parti des ajustements faits lors de l'établissement du budget 2018. Quelques variations de comptes sont donc à noter entre le budget 2017 et les comptes 2017.

Cette transition n'a pas été aisée pour les membres de la commission de gestion et des finances, ni pour les conseillers généraux. Plusieurs années seront probablement nécessaires avant que chacun sache où trouver l'information qu'il cherche et comment développer la vision la plus complète possible de la situation financière de la commune.

Sur le plan comptable, l'exercice a été réussi puisque tant le réviseur externe que le service des communes ont félicité le DEFCOS pour la qualité du cahier des comptes 2016.

2.5.2. GESTION FINANCIÈRE

Les principaux projets menés en 2017 dans le domaine de la gestion financière ont été :

- bouclage des comptes 2016 ;
- établissement du budget 2018 et révision du plan financier.

2.5.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Ce domaine d'activité a été marqué par l'élaboration d'un manuel du Système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne « recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des unités administratives » (règlement des finances, art. 6.1).

La loi cantonale impose la formalisation du système de contrôle interne sur le plan des finances. Il s'agit de prendre les mesures permettant de :

- protéger la fortune de la commune ;
- garantir l'utilisation adéquate des fonds conformément aux principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi efficace et économe des fonds ;
- prévenir ou déceler des erreurs et des irrégularités dans la tenue des comptes ;
- garantir la régularité de la tenue des comptes et la fiabilité des rapports.

Nous nous sommes adjoints le soutien d'un consultant externe, le bureau etheos. Dans un premier temps il s'est agi, par *brainstorming*, d'identifier les risques et de les évaluer, puis de décrire en détail les procédures financières existantes. Les risques et contrôles identifiés ont alors été affectés aux différentes procédures.

De par la pratique, la grande majorité des risques étaient déjà soumis à un contrôle. Quelques vérifications supplémentaires ont été instaurées à intervalles mensuel, trimestriel ou annuel pour surveiller l'efficacité des contrôles existants.

La version finale du manuel du système de contrôle interne a été validée par le Conseil communal le 15 novembre 2017.

2.5.4. IMPÔTS

Ce domaine n'a pas été concerné par un projet communal particulier.

2.5.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement économique, classés par secteurs, ont été les suivants :

- Mise en réseau : cocktail des entreprises.
- Développement économique : poursuite du soutien aux actions de promotion du commerce local.
- Valorisation : poursuite des festivités liées à la célébration du changement d'heure, collaboration avec le magazine *L'heure by Fleurier*, poursuite du déploiement de la signature *Qualités naturelles*.

2.5.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement touristique, classés par secteurs, ont été les suivants :

- Stratégie : élaboration, avec Destination Val-de-Travers, d'un projet de renforcement de la structure en réseaux du secteur et de l'augmentation de sa professionnalisation en vue d'un soutien par la Confédération par son programme Innotour (dépôt en 2018).
- Valorisation et extension de l'offre : accompagnement du projet *Totemi* de la société Talk to me, parcours découverte du village de Môtiers.

Une attention particulière a en outre été octroyée au Plan d'affectation cantonal du Creux du Van, lequel représente des enjeux majeurs pour le développement touristique de Val-de-Travers. Ce PAC a été mis à l'enquête publique par le Canton en 2017, suscitant de nombreuses oppositions. Le dossier reste dès lors à finaliser.

2.5.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

Aucun projet particulier n'a concerné ce secteur en 2017. La rénovation lourde du système de drainages du secteur Môtiers-Boveresse a été mise en attente au vu de la capacité d'investissement réduite de la Commune.

2.5.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

La commune de Val-de-Travers et le Service cantonal de la faune, de la forêt et de la nature ont ratifié en août 2017 une convention par laquelle la commune se voit confier des travaux pour le compte de l'Etat, en contrepartie de l'intégration, dans son équipe, d'un forestier-bûcheron employé précédemment par l'équipe cantonale du Creux du Van, qui a été supprimée. La mise en œuvre de cette convention vit actuellement sa première saison. Elle sera évaluée dans le courant de l'été 2018. Cette opération permet à la Commune de satisfaire aux exigences en matière de sécurité d'une manière plus intéressante qu'au cours des exercices précédents, assurant non seulement une durabilité de la structure mais aussi des revenus financiers couvrant une large part du salaire supplémentaire.

2.5.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

En lien avec le programme de législature 2016-2020, de premiers travaux ont été menés sur le terrain du vieillissement de la population. Avec le recours à un mandataire externe, une analyse de terrain a été menée, de manière à déterminer le rôle que peut jouer la commune en complémentarité de celui des nombreux acteurs en présence et en cohérence avec les stratégies cantonale et fédérale. De premières mesures concrètes sont attendues pour 2018, portant principalement sur le domaine de la communication et de la diffusion de l'information.

2.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE

La situation à la tête du dicastère est bonne et sa structure adaptée aux missions qui sont les siennes. Les plus grandes possibilités d'automatisation apportées par le nouvel ERP financier pourraient dégager à terme des ressources dans l'équipe de comptabilité. La définition d'une politique de gestion des risques et la mise en place d'une consolidation comptable comptent parmi les défis à venir pour le service. L'état de situation pour chacun des services rattachés au DEFCOS est présenté dans les pages suivantes.

3. SERVICE FORESTIER

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les forêts du district du Val-de-Travers (7'704 ha) constituent l'un des cinq arrondissements forestiers du Canton. Dirigée par l'ingénieur forestier d'arrondissement, cette entité de gestion comprend quatre cantonnements placés sous la responsabilité de quatre gardes forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et dans les forêts privées (57%).

A l'échelle de l'arrondissement, on comptait au début de l'année une équipe cantonale et une équipe communale, assumant une partie des travaux pour les forêts publiques, le solde étant attribué aux entreprises de bûcheronnage et de débardage de la région après mise en soumission. Suite à une décision politique, l'équipe cantonale du Creux du Van a été dissoute fin août 2017. L'Etat de Neuchâtel et la Commune de Val-de-Travers ont conclu une convention pour le transfert d'activités forestières, moyennant l'engagement d'un forestier bûcheron au sein de l'équipe communale.

L'ingénieur forestier assure la bonne marche du service et est le coordinateur entre le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), les communes et les propriétaires privés. Il est à la fois sylviculteur, aménagiste, ingénieur des travaux d'amélioration et responsable de l'application de la loi forestière. Il veille à l'application des principes de gestion durable du patrimoine forestier régional qui doit remplir durablement et de manière exemplaire ses multiples fonctions. Il contrôle le suivi des travaux envisagés dans le cadre des accords de prestations conclus entre le Canton et les communes. Durant la nouvelle période 2016 – 2019, la Confédération et le canton octroient une aide de 329'500 francs par année à Val-de-Travers.

Le forestier de cantonnement est responsable de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers. En forêt publique, il participe activement au martelage, au mesurage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt. Dans l'ensemble de l'aire boisée soumise à sa surveillance, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police). Le forestier du cantonnement de Môtiers, employé communal, garantit en outre le bon fonctionnement du centre régional de déchetage de La Presta qui a approvisionné en bois d'énergie le chauffage du Centre sportif régional jusqu'à fin juillet et qui alimente encore une dizaine de chaufferies privées.

En forêt privée, les forestiers de cantonnement agissent en tant que conseillers techniques auprès des 530 propriétaires de la région en marquant entre 20'000 et 30'000 m³ de bois par année. Dans leur secteur d'activité, ils assument la fonction d'agent chargé de la protection de la nature en forêt et hors forêt en faisant appliquer les différentes législations en la matière. De façon résumée, toute l'activité des forestiers de cantonnement est d'assurer la bonne santé des forêts dans une perspective de durabilité.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'Etat et les communes selon le tableau suivant (situation 2017) :

Personnel forestier	Communes	Canton
1 ingénieur forestier à 100% (à 60% depuis septembre)	50% *	50%
1 ingénieur forestier à 40% depuis décembre	50% *	50%
4 forestiers de cantonnement	67%**	33%
1 équipe forestière communale	100%**	0%
1 équipe forestière cantonale jusqu'au 31 août	0%	100%

**selon dispositions légales / **répartition moyenne, selon heures effectives*

3.2 COMMISSION FORESTIÈRE

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de 9 membres représentant les autorités suivantes: DDTE (1 commissaire), Commune de Val-de-Travers (3), Commune de La Côte-aux-Fées (1), Commune des Verrières (1), forêts privées (3).

Cette commission a trois tâches essentielles :

- veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ;
- préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ;
- diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Elle se réunit deux fois par année pour prendre connaissance du rapport annuel de l'ingénieur d'arrondissement et pour visiter des forêts ou des industries de transformation du bois. En 2017, la commission a préavisé favorablement la nomination d'un deuxième ingénieur forestier à 40%. L'arrondissement compte maintenant deux ingénieurs forestiers qui se partagent le poste.

3.3 ACTIVITÉS 2017

La Commune de Val-de-Travers est la deuxième plus grande commune forestière du Canton, après celle de Val-de-Ruz. Le calcul réalisé en début de législature cantonale (2017) indique que la surface boisée communale totale s'étend sur 2'326 hectares, dont 2'003 ha productifs, c'est-à-dire pris en compte pour le calcul des frais de gestion et des subventions. La possibilité annuelle d'exploitation est fixée à 13'740 sylves (m³ sur pied) de bois.

Depuis 2011, le domaine forestier communal comprend deux cantonnements (forêts de Môtiers, Fleurier, Boveresse, Couvet, Travers et Noiraigue ; forêts de St-Sulpice, Buttes, Les Bayards) placés sous la responsabilité de deux gardes, l'un employé par la Commune, l'autre par le Canton, qui nous refacture ses prestations. Un autre garde, employé par l'Etat lui aussi, s'occupe quant à lui des forêts cantonales et de forêts privées, ainsi que des plantes invasives en tant qu'agent-nature référent pour l'ensemble du district. S'ajoute encore un poste de forestier de cantonnement des Verrières et de La Côte-aux-Fées.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier 2017 aura permis de réaliser le programme annuel des travaux établi par l'ingénieur forestier et les gardes, programme issu des plans de gestion des neuf domaines communaux et des neuf accords de prestations 2016-2019 (RPT).

Par cantonnement, l'exploitation des bois peut se résumer ainsi:

	Volumes martelés (sv)			Produits (m ³)			
	Résineux	Feuillus	Total	Bois de service	Bois industrie	Bois Énergie	Total
Cantonement de Môtiers	4'070	2'140	6'210	3'150	652	1'897	5'699
Cantonement de St-Sulpice	4'175	2'716	6'891	3'677	2'681	693	7'051
Total Commune Val-de-Travers	8'245	4'856	13'101	6'827	3'333	2'590	12'750

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente 53,5% du volume total façonné qui assure le 42,8% des recettes totales. Par rapport à 2016, principalement en raison de la faiblesse du marché, le prix de vente moyen de sciage sapin/épicéa (6'752 m³ de bois vendu) a négativement évolué, passant de Fr. 82.41/m³ à 80.92/m³, soit une diminution de 1,2%.

Deux chantiers d'amélioration de desserte forestière furent réalisés en 2017 dans le cadre du crédit d'investissement approuvé par la commune.

3.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Le taux d'activité pour la commune de Val-de-Travers des personnes actives dans la gestion forestière a été le suivant (situation à fin 2017) :

Fonction	Employeur	Taux d'activité pour Val-de-Travers
1 ingénieur forestier	Etat	43%
1 ingénieur forestier	Etat	3%
1 forestier de cantonnement	Commune	96%
1 forestier de cantonnement	Etat	87%
1 contremaître-forestier	Commune	90%
2 forestiers-bûcherons	Commune	200%
2 apprentis forestiers-bûcherons	Commune	100%

3.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

3.5.1 PROJETS RÉALISÉS EN 2017

Les discussions sur une extension du CAD de Couvet ont débouché en 2017 sur sa connexion au Centre sportif, au CNIP et à divers bâtiments privés. Auparavant, l'énergie fournie au Centre sportif l'était par une chaudière alimentée par des plaquettes sèches provenant du centre de déchiquetage de La Presta. Le contrat liant les deux parties a été dénoncé par la Commune.

L'exercice 2017 a par ailleurs été marqué par plusieurs améliorations de desserte forestière :

- Le chemin de Champ Petit a été remis en état sur une longueur d'environ 400 mètres.
- Les chemins à camion du domaine des Bayards ont été améliorés sur une longueur d'environ 1'600 mètres par la remise en place de la couche d'usure.

3.5.2 PROJETS INITIÉS EN 2017

L'inventaire du domaine forestier de Boveresse a été terminé en février. Les données doivent encore être transmises afin d'être traitées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.

L'étude pour l'amélioration de la desserte sur le domaine de Travers a été initiée avec l'appui d'un civiliste. Les variantes ont été étudiées en 2017 et confirment la possibilité de réalisation de ce nouveau chemin sur une longueur de 1'250 mètres. La demande de permis de construire et les discussions avec les propriétaires privés du secteur seront réalisées début 2018.

3.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

A la suite de la fusion de 2009, le service forestier a gagné en efficacité en ayant un seul répondant politique pour l'ensemble de la propriété communale. Les missions du service forestier n'ont bien évidemment pas changé, mais sa tâche est devenue plus aisée par la centralisation des décisions.

Fortement soumise au cours de l'euro, l'économie forestière peine toujours à se redresser et 2017 a connu des prix du bois au plus bas de ces dernières années. Faisant face à ses obligations, la Commune de Val-de-Travers n'en a pas moins maintenu son programme d'exploitation, permettant ainsi de contribuer au maintien de la filière. Dans ce contexte, le volume total exploité correspond à la possibilité avec une réalisation de 97.60%.

4. SERVICE FORESTIER, ÉQUIPE COMMUNALE

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les rôles et fonctions des agents du service forestier communal sont décrits dans le rapport de gestion établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Cette partie du rapport se concentre sur l'équipe forestière communale et sur son lien avec le forestier de cantonnement qui dirige l'équipe.

L'équipe forestière communale, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution des travaux forestiers sur une partie des domaines forestiers communaux. Elle assume également des tâches ponctuelles ainsi que certaines activités sur l'ensemble de la Commune.

Sous la conduite du contremaître forestier, l'équipe forestière basée au centre forestier à Couvet :

- participe au martelage des coupes de bois ;
- participe à la reconnaissance (ou l'exécute selon les chantiers) des bois abattus destinés à la vente ;
- exécute les coupes de bois ;
- exécute les travaux de soins à la jeune forêt ;
- exécute les travaux forestiers pour le compte des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières ;
- entretient le réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail ;
- entretient le parcellaire et les limites de propriétés ;
- entretient les sentiers pédestres et à thème ;
- entretient les places d'accueil sur le territoire communal, ainsi que les aménagements (barrières, ponts) pour l'accueil du public en forêt ;
- assure le suivi des objets créés à l'occasion des journées des naissances ;
- effectue des travaux de génie forestier selon la demande ;
- participe aux plans de gestion par la saisie des inventaires forestiers périodiques ;
- participe aux travaux d'élagage et d'abattage des grands arbres en milieu urbain ;
- vient en renfort au service de la voirie, spécialement pour le service hivernal ;
- confectionne des objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions) ;
- exécute de petits travaux de taille et d'abattage pour le compte de privés dans les parcs arborisés ;
- exécute des travaux forestiers dans les forêts cantonales.

Par ailleurs, sur un plan forestier, la Commune est active dans la formation par différentes actions :

- Par ses deux formateurs au sein de l'équipe forestière, elle assure la formation de forestier-bûcheron à deux apprentis.
- Le contremaître a la fonction de délégué professionnel pour le canton, ainsi que celle de moniteur et chef de cours dans différents cours pratiques pour les forestiers-bûcherons et les contremaîtres forestiers.
- Un des collaborateurs du service a la fonction d'expert aux examens de forestier bûcherons.
- Le contremaître a intégré la commission cantonale pour les examens des forestiers-bûcherons.
- Le garde forestier et le contremaître font partie de la commission cantonale pour la formation professionnelle.
- Le garde forestier communal collabore avec les trois écoles forestières de Suisse à la formation des étudiants, dans la pratique de la sylviculture en forêt jardinée.

4.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission forestière à l'échelon de la Commune. Celle-ci est représentée au sein de la commission forestière de l'arrondissement.

4.3 ACTIVITÉS 2017

En 2017, l'équipe forestière a notamment réalisé les activités suivantes :

- Elle a exploité 5'093 m³ de produits commercialisables, ce qui représente son activité principale. Ces exploitations se situent sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, Travers, Noiraigue et Buttes.
- Elle a effectué des soins à la jeune forêt dans 15 divisions pour une surface de 96 hectares.
- Elle s'est chargée de l'entretien courant des chemins forestiers, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage ; le travail de fauchage des buissons et arbustes en talus a pu se réaliser à l'aide d'un broyeur, monté sur le tracteur, agrégat qui permet une meilleure rationalisation de l'activité.
- Elle a été active dans les travaux d'intérêt public pour le maintien des espaces d'accueil en forêt pour le public, dont un important travail de remise à niveau d'une partie des exercices de la piste Vita de Plancemont.
- Elle a finalisé la rénovation de l'abri de Riau et entrepris celle du hangar situé au départ des gorges de la Poëta-Raisse.
- Dans le cadre de la nouvelle convention entre la commune et le canton, l'équipe forestière a réalisé des travaux forestiers dans les massifs cantonaux de l'arrondissement.

Les activités de l'équipe forestière sont exprimées ci-dessous en pour cent du taux d'activité. Ce découpage permet de mesurer que si l'exploitation des bois est bien l'activité principale de l'équipe, celle-ci remplit de nombreuses autres missions.

Activité	Proportion
Exploitation des bois	36 %
Martelage	3 %
Soins à la jeune forêt	3 %
Entretien de la desserte	3 %
Mise à jour du parcellaire	1 %
Travaux d'intérêts publics (sentiers, objets récréatifs, sapins Noël)	7 %
Temps consacré à la formation des apprentis	10 %
Travaux pour des tiers, CFF, chalets Riau, abri Poëta-Raisse	11 %
Cours contre rémunération	4 %
Travaux pour autres services, Voirie	7 %
Travaux pour Etat forêt	5 %
Aménagement, inventaire partiel forêt de Boveresse et Couvet	3 %
Divers (admin., prot forêt, produits accessoires, entretien, etc.)	7 %
Total	<u>100 %</u>

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

La collectivité a bénéficié de l'entretien régulier des nombreux sentiers pédestres et à thème, ainsi que des places d'accueil en forêt dont bénéficie la population locale et externe, touristique notamment. Ces missions s'inscrivent dans l'accueil du public en forêt et contribuent directement à l'attractivité de la commune.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service est aussi venu en appui pour permettre l'entretien des canapés forestiers en fournissant du matériel forestier. Pour rappel, cinq canapés forestiers sont installés dans les forêts communales.

4.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

L'équipe forestière est placée sous la responsabilité du forestier du cantonnement de Môtiers. Sa conduite est assurée par un contremaître, qui organise et conduit le travail sur le terrain ; il est également formateur pour les apprentis, fonction qu'exerce désormais également le forestier-bûcheron employé depuis plusieurs années par la Commune.

Comme ce fut le cas pour la saison de coupe 2015-2016, un forestier-bûcheron supplémentaire au poste existant a été engagé pour la saison 2016-2017, pour permettre à la Commune de respecter ses obligations en matière de sécurité. La convention conclue avec le Canton décrite précédemment a permis de trouver une solution davantage satisfaisante, qui en outre permet de ne pas diminuer le volume de travail remis aux entreprises privées.

L'équipe compte encore deux apprentis. Plusieurs stagiaires ont été accueillis au cours de l'année.

4.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

- La convention conclue avec le Canton a été l'un des principaux projets de l'année écoulée.
- Le chauffage à distance de Couvet continue de fonctionner à satisfaction. Son extension jusqu'au CNIP en passant par le Centre sportif et quelques bâtiments privés permet de livrer davantage de plaquettes forestières. En 2017, ce sont ainsi 5'359 m³ de plaquettes qui ont été consommées par la chaudière. L'approvisionnement est assuré par la préparation de tas de houppiers lors des coupes de bois. Cet assortiment permet une meilleure rationalisation des exploitations forestières ainsi qu'une importante mise en valeur de sous-produits. L'exploitation directe d'un tel chauffage est d'autant plus intéressante dans un contexte où le marché des bois est tendu et difficile.
- Dans le cadre de la *Journée internationale de la forêt*, une conférence de l'inspecteur cantonal de la faune s'est tenue à Fleurier, consacrée à la présence de la faune dans nos bois.
- La traditionnelle *Journée des naissances* a eu lieu à Couvet, aux abords du bâtiment abritant le SFFN et Alfaset, avec la création d'un biotope communal, comprenant la plantation de buissons, de deux fruitiers et l'installation de trois ruches. Celles-ci seront gérées par Alfaset, les ruches arborant les armoiries communales.
- Plusieurs visites à l'intention d'un public forestier ont eu lieu dans les forêts de Couvet pour découvrir le mode de traitement de la forêt jardinée. A relever cette année la venue de professeurs d'une université mexicaine. Des cours de formation à la sylviculture dans les forêts de Couvet ont également été donnés à des étudiants des écoles forestières.
- Le forestier de cantonnement, au travers de son rôle d'agent nature et de ranger, a participé activement au suivi des projets d'éco-réseaux et de conception qualité paysagère dans l'agriculture. En tant qu'agent nature, il répond également aux nombreux privés qui souhaitent avoir des conseils sur les arbres de leurs propriétés et, au besoin, donne les autorisations nécessaires.
- Comme en 2015 et 2016, un cours de protection civile a été effectué pour le nettoyage de différentes dolines sur le territoire communal. Cette action a été menée conjointement avec le service forestier, la protection civile et l'appui technique par des véhicules des travaux publics.
- Le service a activement participé à la construction d'un nouvel abri au Plat-de-Riau, dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Raiffeisen, qui fêtait ainsi ses 75 ans de présence dans la région. Il a également entrepris la rénovation du hangar situé au départ des gorges de la Poëta-Raisse.
- En matière de desserte forestière, le garde forestier communal a organisé et suivi les chantiers de desserte du chemin à camion de Champ Petit, à Couvet.

4.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

Le renforcement de l'équipe par un poste de travail a démontré l'amélioration de la sécurité ; la souplesse d'organisation des nombreux chantiers s'en trouve également grandement facilitée. En effet, il n'est pas rare que le contremaître termine les chantiers avec une entreprise de débardage alors que les autres collaborateurs commencent un nouveau chantier.

Les travaux dans certains massifs forestiers du canton, désormais confiés à l'équipe communale, représentent également un avantage dans la diversité géographique des activités, et parfois la diversité même des activités, notamment l'entretien du boisé des berges de l'Areuse.

L'augmentation du volume de bois consommé par le nouveau réseau du CAD permet de rationaliser davantage les chantiers forestiers et d'augmenter ainsi les rendements. Les résultats financiers de ce poste le prouvent et les perspectives d'avenir pour le bois énergie sont réjouissants.

L'intégration du public dans les milieux naturels et tout particulièrement en forêt reste une préoccupation du garde forestier communal. Les contacts noués avec les prestataires touristiques sont réguliers et permettent une meilleure compatibilité entre l'utilisation de la forêt comme délasserment et la réalisation des chantiers forestiers.

D'une façon plus générale, il convient de relever que des défis importants se posent dans la gestion forestière actuelle, de même que dans la gestion des objets nature hors forêt. Les pressions augmentent de par la multiplication des activités en forêt, alors que la forêt évolue sous l'influence du marché du bois, de la pression des ongulés sur le rajeunissement et des changements climatiques.

5. GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Créés par les communes en partenariat avec le Service cantonal de l'action sociale, les Guichets sociaux régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestations sociales. Ils ont pour mission d'offrir un accès plus large au dispositif social, que ce soit pour une prestation directe ou un conseil personnalisé. Dans ce sens, les Agences AVS-AI ont été localisées dans la même enceinte que les GSR.

Sur le plan cantonal, le déploiement des GSR s'est effectué en 2014 avec l'ouverture des guichets ACCORD. Ces derniers sont le résultat de la troisième étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHACOPS). Sur le plan communal, dans le cadre de la réorganisation générale née de la fusion, l'Agence AVS-AI et le Service d'action sociale ont été réunis sous la même entité depuis le 1^{er} janvier 2010, sous le nom de Guichet social régional Val-de-Travers (GSR VDT).

Le GSR VDT est donc constitué de trois secteurs distincts :

- 1) l'Agence AVS-AI, qui fait office d'interface entre la population du Val-de-Travers et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation ;
- 2) le Guichet ACCORD, qui traite les demandes de prestations sociales cantonales sous condition de ressources ;
- 3) le Service d'action sociale, qui est l'unique prestation ACCORD délivrée directement dans les communes.

Pour rappel, le GSR VDT se situe à Couvet. Placé sous la direction du chef du Dicastère de la cohésion sociale, il officie pour la population de Val-de-Travers, mais intervient également, par convention, pour celle des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées.

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commissions du Conseil communal.

5.3. ACTIVITÉ 2017

5.3.1. AGENCE AVS-AI

L'agence AVS-AI est le lien entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC). Elle a pour mission de collecter les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières, qui ont une incidence sur les prestations fournies par la CCNC, notamment concernant les :

- prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ;
- demandes de rente AVS ou AI ;
- demandes de calcul d'une rente future ;
- demandes de rente de survivants ;
- demandes de certificat AVS ;
- affiliations à l'AVS-AI ;
- demandes d'allocations familiales et de naissance.

Durant l'année 2017, l'Agence AVS-AI a géré 916 dossiers de prestations complémentaires contre 831 en 2016 et 793 en 2015. Nous observons ici une augmentation conséquente du nombre de dossiers en cours : en 2010 (année où l'Agence AVS-AI a été unifiée pour le Val-de-Travers et placée dans l'enceinte du GSR), nous comptons 701 dossiers de prestations complémentaires actifs. L'augmentation a eu lieu de façon régulière pour atteindre 793 dossiers en 2015, s'accroissant en 2016, avant de connaître un bond plus important encore. Les dossiers de prestations complémentaires actifs représentent autant de personnes qui passent régulièrement au sein du guichet afin de déposer des papiers, notamment des décomptes de prestation de leur assurance-maladie ou des devis dentaires qui doivent être envoyés à la CCNC. Lorsque les documents remis sont incomplets, il revient aux préposées de l'Agence AVS-AI de les demander aux assurés afin de les faire ensuite parvenir à la CCNC.

En 2017, l'Agence AVS-AI a traité 250 nouvelles demandes de prestations complémentaires contre 215 en 2016 et 217 en 2015. 290 avis de mutation ont été effectués contre 297 en 2016 et 327 en 2015. Cette baisse s'explique par le fait qu'il n'est plus nécessaire d'effectuer les avis de mutation pour les bénéficiaires de prestations complémentaires transférés de l'hôpital dans un home ou du home dans un hôpital. Les demandes de révision des prestations complémentaires ont quant à elles diminué : 149 en 2017 contre 174 en 2016. Il s'agit d'une baisse relative puisqu'en 2015, il y a eu 134 demandes de révision.

La hausse des dossiers actifs et des nouvelles demandes peut s'expliquer notamment par le fait que Val-de-Travers présente une population vieillissante qui nécessite des soutiens divers et notamment financiers. Il faut rappeler que les personnes qui arrivent aujourd'hui en âge AVS n'ont que partiellement cotisé pour leur deuxième pilier, cela n'étant pas obligatoire lorsqu'elles ont débuté leur carrière professionnelle. Les familles dont les enfants sont de moins en moins nombreux ne parviennent plus à soutenir les aînés et ces derniers se voient dans l'obligation de faire appel à une aide étatique. S'il est vrai qu'il est encore difficile pour certains de se présenter au GSR à cet effet, cette réserve se fait plus rare, ce genre de prestations entrant désormais dans les mœurs.

Le service à domicile proposé aux personnes à mobilité réduite est peu utilisé par les bénéficiaires des prestations complémentaires. En 2017, les préposées de l'Agence AVS-AI n'ont eu à répondre à aucune demande.

L'art. 161 du règlement de l'assurance vieillesse et survivants prévoit une révision régulière des agences. Un contrôle de la CCNC est intervenu en 2017. Le rapport signale que tout est en ordre en ce qui concerne notre agence.

Pour conclure, il nous semble opportun de revenir sur une décision prise lors de la mise en place du Guichet ACCORD et qui porte ses fruits aujourd'hui : nous avons choisi de faire travailler de façon polyvalente les préposées à l'Agence AVS-AI et les gestionnaires socio-administratives. Le personnel œuvre donc pour les deux secteurs de façon continue. Une permanence est mise en place en fonction des taux d'activité de chacune et les nouvelles demandes sont également réparties en fonction de ces taux. Avec le recul, il apparaît que cette polyvalence est non seulement intéressante pour les deux services car elle permet de remplacer plus aisément les absences (congrés, vacances et maladie), mais aussi pour les usagers. En effet, ceux-ci peuvent se présenter au GSR dans le but de faire une demande de prestations complémentaires et être dirigé, dans le même temps et si cela est jugé utile, vers le guichet ACCORD par la préposée en charge du dossier. Cette spécificité régionale n'existe pas ailleurs dans le canton.

5.3.2. GUICHET ACCORD

Le Guichet ACCORD est la porte d'entrée à toute demande de prestation sociale cantonale octroyée sous conditions de ressources, soit :

- les avances de pensions alimentaires ;
- les subsides d'assurance-maladie ;
- les aides à la formation (bourses) ;
- l'aide sociale.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, l'idée étant de faciliter les procédures et de permettre une meilleure équité de traitement.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Son rôle est d'enregistrer les demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact avec les usagers représente une part importante du travail, mais la part la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Toutefois, aucune décision n'est rendue par le Guichet ACCORD : après examen du dossier et dans le cas où les conditions d'octroi sont remplies, la demande est orientée vers les services compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions.

Le Guichet ACCORD Val-de-Travers a enregistré durant l'année 2017 874 demandes de prestations sociales (DPS) contre 851 en 2016 et 877 en 2015. Début mars 2018, plus de 95% de ces DPS ont été entièrement traitées : 399 sont actives (les prestations sont octroyées aux usagers), 57 sont en attente de décision des secteurs prestataires, 25 ont dû être annulées et 357 sont clôturées, soit parce que le droit aux prestations a été perdu du fait d'un changement de situation, soit parce que ce droit a changé. Parmi les DPS restantes, 23 sont déposées, c'est-à-dire que les gestionnaires sont dans l'attente de documents manquants afin de les analyser ou qu'elles n'ont pas encore pu s'atteler à leur traitement pour une autre raison contre 75 en 2016 et 139 en 2015. Parmi ces DPS, certaines n'aboutiront jamais sur un droit aux prestations, les demandeurs n'y donnant pas suite. Enfin, il reste 13 DPS en cours d'analyse à l'interne.

Bien qu'il ait été réduit depuis la mise en place du système, le temps de traitement des demandes reste important. Il dépend de la complexité des situations, de la rigueur des demandeurs qui doivent fournir un certain nombre de documents mais qui doivent aussi parfois se mobiliser pour réussir à obtenir lesdits documents et, enfin, de la disponibilité des collaborateurs socio-administratifs et des gestionnaires des secteurs prestataires. Ces échéances sont inhérentes au système mis en place qui, d'une manière générale, représente une amélioration par rapport à la situation précédente.

Lors de la mise en place du Guichet ACCORD, il n'avait pas été souhaité d'intégrer de suite les anciens dossiers d'aide sociale au système, ceci pour éviter de surcharger les collaborateurs socio-administratifs. Seules les situations connaissant un changement devaient être entrées dans le système. En 2015, notre GSR a pris l'option de commencer à insérer, peu à peu, les anciens dossiers d'aide sociale, cette tâche ayant été finalisée durant l'année 2017. Tous les dossiers d'aide sociale gérés par notre service ont donc parallèlement un dossier ACCORD.

5.3.3. SERVICE D'ACTION SOCIALE

L'aide sociale délivrée par le Service d'action sociale (SAS) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle intervient après que toute autre ressource a été épuisée. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social dont le but est la réintégration sociale et économique ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Depuis 2014, l'aide sociale a été intégrée au dispositif ACCORD de telle sorte qu'il n'est maintenant plus possible de déposer une demande d'aide sociale isolément.

Au 31 décembre 2017, 430 dossiers d'aide sociale étaient gérés par le SAS contre 435 en 2016 et 394 un an plus tôt. Après les fortes augmentations du nombre de dossier que nous avons connues entre 2014 et 2016, il semble que la situation se soit quelque peu résorbée. Il faut toutefois relever que durant l'année 2017, notre service a géré jusqu'à 459 dossiers. De plus, le nombre de dossiers total gérés sur l'année 2017 (certains sont ouverts puis fermés rapidement ou dans le courant de l'année) est de 701 contre 660 en 2016 et 596 en 2015.

L'activité du service reste intense, raison pour laquelle il a été nécessaire d'en adapter encore l'effectif l'an dernier. Début 2017, le nombre de dossier par assistante sociale (AS) a grimpé jusqu'à 124, sortant des dotations admises par la mutualisation des coûts. Les mesures prises en deux temps ont permis de ramener en cours d'année ce ratio sous la barre des 110 dossiers par AS. Pour rappel, les normes cantonales permettent le traitement de 100 dossiers par EPT, avec une variation de plus ou moins 10 dossiers. L'équipe administrative a également été renforcée pour ce même motif.

L'effectif global de notre service demeure toutefois plus près du plancher fixé par la loi cantonale de l'action sociale que de son plafond. Le travail des collaborateurs devient toujours plus pointu de par les directives cantonales toujours plus nombreuses et plus précises. Le système actuel, qui a vu se multiplier les projets-pilotes pour tenter de l'améliorer, semble atteindre ses limites, raison pour laquelle une réflexion de fond, portée par le Canton et les communes en associant les collaborateurs, sera menée en 2018.

Cette réflexion concernera également le travail des coaches en insertion employés par plusieurs services, dont le nôtre (poste à 40% depuis 2016). Ces postes vont en effet évoluer en lien avec le déploiement cantonal de la « stratégie IP », qui vise à améliorer l'insertion professionnelle. Les missions actuelles de ces postes sont d'aiguiller et accompagner les bénéficiaires de l'aide sociale dans un processus de réinsertion, en collaboration avec les assistantes sociales. Si par le passé il revenait à ces dernières de s'acquitter de cette tâche, l'augmentation du nombre de dossiers et la complexité actuelle du monde du travail ont rendu nécessaire le recours à des spécialistes.

En deux ans d'activités, notre coach a suivi 348 personnes auprès de notre service et celui du Littoral-Ouest, qui l'emploie à 60%. En 2017, une sortie de l'aide sociale ou une solution (formation, apprentissage) a été trouvée pour 82 d'entre elles (37 étant des bénéficiaires de notre service). Calculer avec précision les économies réalisées par les sorties d'aide sociale reste un exercice difficile, en raison de l'impossibilité de calculer le gain dans la durée, chaque situation étant différente. En partant du principe que nous n'avons pas à verser d'aide matérielle aux personnes sorties de l'aide sociale et que celle-ci se serait montée à Fr. 2'000.- par mois (projection basse), le montant économisé annuellement par bénéficiaire serait de Fr. 24'000.-, soit près de 2 millions de francs au total. Si ce chiffre reste hypothétique, il témoigne toutefois de la pertinence de la démarche.

Le service, principalement par sa responsable, est à disposition des acteurs locaux actifs dans l'intégration sociale. En 2017, il a organisé une nouvelle édition de la soirée d'information pour les jeunes et futurs retraités.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Durant les trois premiers mois de l'année, la cheffe de service a été en congé maternité. Afin de pallier son absence, différentes mesures ont été prises à l'intérieur du service mais également avec les services extérieurs afin de permettre la meilleure coordination possible. Parmi les mesures internes, 0.2 EPT a été dégagé pour un poste d'adjointe à la cheffe de service, maintenu jusqu'à la fin de l'année compte tenu de la situation.

Outre des mutations internes décidées pour palier à diverses absences qui ont nécessité des équipes une grande souplesse, les évolutions de l'effectif ont été les suivantes :

- création d'un poste d'adjointe à la cheffe de service sur l'exercice 2017 ;
- augmentation temporaire de l'effectif AS de 20% ;
- création d'un poste d'assistante sociale à 50% à durée déterminée du 1^{er} juin au 31 décembre ;
- création d'un poste au sein du secrétariat à 50% à durée déterminée du 1^{er} juillet au 31 décembre.

A l'exception de ceux de cheffe de service et d'adjointe à celle-ci, l'entier de ces postes est subventionné par le pot commun de la facture sociale, alimenté à hauteur de 60% par les communes et 40% par le Canton. Le coût à charge de la commune des évolutions mentionnées ci-dessus a donc été relativement faible.

Le personnel ACCORD relève lui aussi d'une mutualisation des coûts, sur une base forfaitaire. Quant à l'Agence AVS-AI, le subventionnement de ce secteur est effectué par la CCNC ; il est de 350'000 francs par année à répartir entre l'ensemble des Guichets sociaux régionaux.

Au 1^{er} janvier 2017, l'équipe du GSR était composée de 19 personnes pour 12.5 EPT (en tenant compte des apprenants et stagiaires). A la fin de l'année, l'effectif était composé de 21 personnes pour 14.7 EPT en raison des augmentations de taux et des engagements en cours d'année, d'un remplacement en cours et de deux expériences-pilotes toujours en cours (0.3 EPT d'AS pour la collaboration institutionnelle et 0.2 EPT de personnel administratif pour une réflexion sur le suivi différencié des bénéficiaires).

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2017

Outre la poursuite de notre participation au Réseau CII (collaboration interinstitutionnelle) et l'engagement d'un coach en insertion en 2016 (deux projets présentés dans les rapports de gestion précédents), notre service a démarré une expérience-pilote en juillet 2016 qui se prolongera jusqu'au 30 juin 2018, ayant deux objectifs : transférer davantage de tâches administratives des assistantes sociales au secteur administratif et mettre en place un suivi différencié des bénéficiaires.

Les assistantes sociales doivent traiter des dossiers toujours plus nombreux et plus complexes. Si la diminution du nombre de dossiers par EPT peut apporter une réponse à ce problème, cette option est rendue difficile par les difficultés financières auxquelles font face les collectivités publiques. D'autres réflexions doivent ainsi être menées, touchant aux pratiques professionnelles elles-mêmes. L'expérience-pilote en question repose sur 0.2 EPT supplémentaire, dont le coût est mutualisé. Si le principe d'un transfert de tâches administratives des assistantes sociales vers ce poste semble couler de source, il demande en amont une réflexion importante : quelles tâches sont concernées ? A l'inverse, quelles tâches doivent être maintenues au secteur social ? Et enfin, voire surtout, quelles tâches doivent être laissées aux bénéficiaires et lesquelles doivent-elles être

effectuées avec eux ? L'aide sociale n'est censée être qu'un passage et il n'est pas question de déresponsabiliser les bénéficiaires de leurs obligations et de leurs devoirs.

La réflexion en cours porte également sur la pertinence, pour certains bénéficiaires, de n'être suivis que par des collaborateurs administratifs. Parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, certains profils n'ont en effet besoin que de peu de suivi : ils travaillent, sont en règle avec leurs assurances et leurs paiements, parviennent à gérer leur budget, etc. Il semble que pour ces personnes, un échange avec une assistante sociale ne soit pas fondamentalement nécessaire. Ces bénéficiaires doivent cependant se présenter à notre guichet afin de confirmer que leur situation n'a pas changé pour pouvoir bénéficier d'une aide matérielle mensuelle.

A ce stade de la réflexion, il semble toutefois difficile d'identifier un ou des profils-types. Il s'agit dès lors d'établir une analyse plus fine, que seule l'assistante sociale, après avoir évalué la situation, nous semble à même de mener pour déterminer si un suivi différencié est envisageable ou non. A fin 2017, les différentes questions liées à cette expérience-pilote n'ont pas trouvé réponse et continuent d'être discutées. Par ailleurs, il nous semble qu'au-delà de l'expérience, il est nécessaire de se questionner sans cesse sur le travail effectué, sur la manière de le faire, sur ce qui peut être amélioré ou non. Cela demande une ouverture d'esprit et une forte capacité d'adaptation.

Pour conclure, relevons également que ces questions se posent dans les autres services sociaux du canton et sont partagées par nos partenaires cantonaux. Une réflexion plus en profondeur visant à une réforme de l'aide sociale s'amorce pour 2018, sur laquelle nous reviendrons dans le prochain rapport de gestion.

En ce qui concerne l'Agence AVS-AI et le Guichet ACCORD, il n'y a pas de grands projets en cours actuellement.

5.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2017

Le contexte dans lequel le service dispense ses prestations se trouve en constante évolution : la conjoncture économique difficile contraint un nombre croissant de Neuchâtelois à solliciter des aides diverses octroyées sous conditions de ressources, l'aide sociale s'affiche encore à la hausse et cela malgré les mesures prises qui ont fortement durci les prestations. Le vieillissement de la population induit par ailleurs une implication des communes qui ira en augmentant.

De fait, le GSR reste fragile, évoluant dans un secteur difficile et sous pression, accentuant dès lors la charge émotionnelle liée à ses activités. Les absences pour maladie persistent et même si elles peuvent être remplacées, elles affectent l'organisation du service.

Il est heureux que l'effectif ait pu être ajusté en cours d'exercice pour coller à l'évolution du nombre de dossiers. Malgré cela, les effectifs restent limités, plus proches des planchers que des plafonds prévus par la loi. Le service peut toutefois continuer sur sa lancée en travaillant à consolider son fonctionnement, notamment par un renforcement de sa direction et du pilotage de ses différents secteurs. Il peut aussi poursuivre l'expérience-pilote dans laquelle il s'est lancé et se préparer pour les futurs changements en lien avec la stratégie d'intégration professionnelle à l'échelle cantonale. Le GSR est non seulement concentré sur le présent afin de rendre un service public qui respecte les normes, les directives et les lois en vigueur tout en se souciant de l'usager, mais il est également tourné vers l'avenir. A ce titre, il se réjouit des réflexions en cours et des changements à venir mentionnés précédemment.

DICASTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

LE CONSEILLER COMMUNAL

Frédéric Mairy